Quatre-vingt-dixième année. — N° 207. Le Numéro : 50 francs. Jeudi 4 Septembre 1958.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Textes d'intérêt général | Documents administratifs | DÉBATS | | | Conseil économique | | Documents | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Assemblée nationale | Conseil de la République | Assemblée Union française | Avis et Rapports | Bulletin | Assemblée nationale | Conseil de la République | Assemblée Union fr. |
| C. C. P. : 9063.13, Paris | TROIS MOIS | SIX MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et Outre-mer. | 1.800 | 3.500 | 6.500 | 4.000 | 900 | 2.200 | 1.600 | 1.000 | 800 | 1.000 | 3.000 | 3.000 | 750 |
| Etranger. . . . . | 2.700 | 5.300 | 10.000 | 5.500 | 1.200 | 4.000 | 2.400 | 1.400 | 1.200 | 1.300 | 4.000 | 4.000 | 1.100 |

**L'Édition des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

**Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

**Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances

**Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

**L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

*Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91


### AVIS

**Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 23 de 1958 paraît ce jour. Prix : 30 F.**

## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


#### PRESIDENCE DU CONSEIL

*Décret* du 3 septembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8248).

#### MINISTERE DES ARMEES

*Décrets* des 20, 22 et 28 août 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8249).

*Décrets* des 20, 22 et 28 août 1958 portant concession et annulation de concession de la médaille militaire (p. 8250).

*Décret* du 28 août 1958 relatif aux allocations dues aux personnels de la gendarmerie maritime pour la garde des navires de commerce français et étrangers (p. 8262).

*Décret* du 28 août 1958 portant classement dans la première série des places de guerre de l'ouvrage de Plate-Lombarde et délimitation des zones de servitudes (p. 8262).

*Décret* du 28 août 1958 portant nomination (armée de l'air, réserve) (p. 8262).

*Arrêtés* du 25 juin 1958 portant attribution de médailles d'honneur (p. 8249).

*Arrêté* du 25 août 1958 déterminant la prime fixe d'alimentation en Afrique du Nord (p. 8263).

*Arrêté* portant remise de débet (p. 8263).

*Arrêtés* et *décision* portant réintégration, reclassement et attribution de bonifications (personnel militaire féminin de l'armée de l'air et techniciens d'études et de fabrications) (p. 8253).

*Liste* des officiers ayant obtenu le diplôme technique institué par le décret du 1 novembre 1958 (p. 8263).

*Listes* de déplacement d'office et des demandes de réintégration des personnels civils administratifs et techniques au 1er juillet 1958 (commissariat et santé de la marine) (p. 8265).

#### MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

*Décret* n° 58-802 du 28 août 1958 fixant les effectifs du corps des agents de service des services extérieurs des administrations financières (services financiers) (p. 8265).

*Décret* n° 58-803 du 28 août 1958 fixant les effectifs du corps des agents de service du service des alcools (p. 8265).

*Arrêtés* portant ouverture de crédits, autorisations de programme et report de crédits (*tableaux mensuels*, août 1958) (fonds de concours) (p. 8266).

#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

*Décrets* nos 58-804 et 58-805 du 28 août 1958 relatifs aux pensions de retraites de l'administrateur et des sociétaires de la Comédie-Française (p. 8271).

*Décret* du 28 août 1958 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur) (p. 8272).

*Arrêté* du 1er août 1958 portant transfert d'un centre d'apprentissage masculin à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne) (p. 8272).

*Arrêté* du 22 août 1958 portant création d'un collège technique industriel et commercial à Vesoul (Haute-Saône) (p. 8272).

*Arrêté* du 25 août 1958 portant modification de règlement intérieur de l'académie nationale de médecine (p. 8272).

*Arrêtés* portant nominations et acceptation de démission (administration centrale et musées de France) (p. 8272).

*Liste* de chants imposés au concours de recrutement des élèves maîtres et des élèves maîtresses (p. 8272).

*Liste* des élèves de l'école nationale supérieure des beaux-arts ayant obtenu, lors de la session de juin 1958, le diplôme d'architecte (p. 8272).

### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

*Décret* du 28 août 1958 relatif à l'attribution d'une bonification maximum de cinq ans aux agents de l'ex-Société des transports en commun de la région parisienne mis d'office à la retraite en application de l'article 2 de l'acte dit loi du 1er décembre 1940 (p. 8272).

*Décret* du 28 août 1958 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 8273).

*Arrêté* portant nomination d'un membre du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (p. 8273).

*Arrêté* portant désignation d'un membre de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (p. 8273).

*Arrêtés* portant nominations, titularisations et admission à la retraite:

Aviation civile et commerciale (p. 8273).

Marine marchande (p. 8274).

Ponts et chaussées (p. 8274).

### MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

*Décret* autorisant l'échange de tout ou partie de concessions de mines de fer entre les sociétés Forges et aciéries du Nord et Lorraine, Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels, Société des mines de Valleroy et Société minière Ferdinand (rectificatif) (p. 8275).

*Arrêté* portant intégration (administrateurs civils) (p. 8275).

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE

*Arrêtés* des 6, 7 et 12 août 1958 portant réglementation de la monte publique des taureaux et des verrats dans divers départements et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (p. 8275).

*Arrêté* du 18 août 1958 fixant les conditions de rémunération des agents ayant participé aux enquêtes statistiques agricoles annuelles auprès des exploitants agricoles en 1957 et 1958 (p. 8276).

*Arrêté* du 26 août 1958 relatif à l'approvisionnement des minotiers à fèves (p. 8276).

*Arrêté* portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'élevage (p. 8276).

*Arrêtés* portant nominations, affectations, attribution de fonctions et révocation:

Administration centrale (p. 8276).

Ecole nationale d'agriculture d'Alger (p. 8276).

Services agricoles (p. 8277).

### MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

*Arrêtés* portant intégrations et mises en position de mission:

Administrateurs (p. 8277).

Administration centrale (p. 8277).

Gouverneurs (p. 8277).

### MINISTERE DU TRAVAIL

*Arrêtés* du 3 septembre 1958 levant la suspension de décisions de la commission nationale des tarifs (p. 8277).

*Circulaire* n° 78 S. S. du 3 septembre 1958 relative à la levée de suspension de deux décisions de la commission nationale des tarifs (p. 8277).

*Tableau* d'avancement de grade des administrateurs civils pour l'année 1958 et *arrêté* portant promotion (p. 8278).

### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

*Arrêté* du 25 août 1958 portant enregistrement de laboratoires d'analyses médicales (p. 8278).

*Arrêté* du 1er septembre 1958 relatif à l'organisation du vote par correspondance des hospitalisés (p. 8279).

*Arrêtés* portant inscription à un *tableau* d'avancement, promotion et nomination (administration centrale) (p. 8279).

### MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

*Arrêté* du 3 septembre 1958 portant constitution d'un comité de sauvegarde du littorial Provence-Côte d'Azur (p. 8279).

*Arrêtés* portant admission à la retraite et conférant l'honorariat (administration centrale) (p. 8279).

### MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

*Arrêtés* portant nominations, titularisations et réintégrations (services extérieurs) (rectificatif) (p. 8279).

**Emplois réservés:** Nominations (p. 8280).

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Réunion de commission (p. 8280).

**Conseil de la République.** — Décès d'un sénateur. — Modification aux listes des membres des groupes politiques (p. 8280).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

### Ministère des finances et des affaires économiques.

*Résultats* du tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1958 (p. 8281).

### Ministère de la santé publique et de la population.

*Avis* de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur départemental de l'aide sociale (p. 8280).

*Avis* de concours pour le recrutement de médecins des services antituberculeux publics et privés pour tuberculose extra-pulmonaire (p. 8280).

*Avis* de vacance de postes de médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux dans divers départements (p. 8280).

**Bulletin** des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (31e semaine de 1958) (p. 8282).

**Annonces** (p. 8283).


# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DU CONSEIL

### Décret du 3 septembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 3 septembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 30 août 1958 portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade d'officier.*

MM.

Chupin (François), chef d'équipe mécanicien. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 août 1950.

Lavaux (Gabriel), chef mécanicien. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 août 1950.

Marsot (Georges), mécanicien d'aviation. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 octobre 1929.

Meraud (Ernest) dit Mereau, chef de chantier. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 septembre 1949.

*Au grade de chevalier.*

MM.

Achour Tani, ouvrier agricole; 55 ans d'activité professionnelle.

Albert (Emile), contremaître; 39 ans 8 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

Amiar Mohand Ali, ouvrier spécialisé; 48 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Aufroy (Armand), berger; 62 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Autheman (Angelin), chef de groupe à Electricité de France; 31 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Avenas (Daniel), employé retraité; 38 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Bartley (Edgar), chef de standard téléphonique; 41 ans 4 mois de services militaires et civils.

Bauchard (Gaston), artificier; 28 ans de services militaires et civils.

Bataillon (Marius), ouvrier agricole; 39 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Bellanger (Pierre), charpentier; 31 ans 4 mois de services militaires et d'activité syndicale et professionnelle.
Belleville (Constant), ouvrier agricole; 57 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Bendier (Edmond), surveillant principal; 70 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Berot (Léon), ouvrier agricole; 46 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Bertrand (François), piqueur voie à la Société nationale des chemins de fer français; 35 ans de services militaires et civils.
Billiar (André), compagnon maçon; 58 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.
Bitaudeau (Joseph), ouvrier agricole; 56 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Bodin (Jacques), bûcheron; 46 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Mme Bouchet (Madeleine), née Bousset, assistante sociale; 15 ans 8 mois de services civils. Titres exceptionnels.
Bourgau (Michel), maître principal des douanes; 33 ans de services militaires et civils.
Boussard (Roger), agent de maîtrise; 38 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Brossard (Marcel), chef briqueteur au Gaz de France; 29 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Campetti (Vincent), chef d'équipe; 50 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Carry (Louis), contremaître maçon; 58 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Cassou (René), contremaître forgeron; 36 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Cazes (Georges), emballeur; 38 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Chabourlin (Jean), agent de maîtrise; 34 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Chanton (Eloi), ouvrier; 43 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Chapelle (Palymyre), agent technique spécialisé; 35 ans 6 mois de services militaires et civils.
Chardavoine (Jean), électromécanicien de phare; 31 ans de services militaires et civils.
Charette (Pierre), ouvrier à la Régie autonome des transports parisiens; 35 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Charlon (Marius), chef de culture; 69 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Colet (Louis), surveillant d'installations électriques; 29 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle et syndicale.
Collet (Emile), ouvrier; 48 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Corriaux (Louis-Philippe), maçon; 47 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Couffon (François), contremaître; 48 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Coulon (Henri), conducteur de travaux; 50 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Courdacher (André), mécanicien navigant d'essais; 28 ans 10 mois de services militaires et civils.
Crampon (Firmin), chef de culture; 58 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Mlle Debarnot (Jeanne), employée de ferme; 40 ans d'activité professionnelle.
Delpech (Gaston), vérificateur principal en retraite; 49 ans de services militaires et civils.
Delsaut (François), fraiseur-outilleur; 49 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Denizou (Georges), conducteur de travaux; 29 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Desecures (Paul), contremaître principal à l'imprimerie de la Banque de France; 36 ans de services civils et militaires.
Devos (Robert), syndicaliste; 31 ans 6 mois de services militaires et d'activité syndicale.
Dhont (Georges), syndicaliste; 59 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Dumonteil (Clément), ouvrier tapissier; 60 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Durand (Jean-Martial), ouvrier agricole; 65 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Durand (Joseph), moniteur aux houillères de Lorraine; 33 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Duruelle (Auguste), chef d'équipe; 51 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Establet (Henri), chef pompier; 40 ans 6 mois de services militaires et civils.
Fabre (Emile), ouvrier agricole; 40 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Fatou (Théodore), tailleur; 64 ans d'activité professionnelle.
Mme Fermanel (Albertine), rentrayeuse; 60 ans d'activité professionnelle.
Ferro (Jacques dit Henri), surveillant infirmier; 36 ans 10 mois de services militaires et d'activité professionnelle et syndicale.
Foucher-Riffet (Paul), employé de l'assistance publique; 42 ans 9 mois de services militaires et d'activité professionnelle.
François (Roland), mineur; 36 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle et syndicale.
Freres (Pierre), ouvrier graveur; 33 ans de services militaires et civils.
Gerard (Auguste), contremaître; 48 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.
Gondet (René), patron marinier; 41 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Gueret (Armand), ouvrier; 35 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Guigonis (Marcel), contremaître; 28 ans de services militaires et civils et d'activité professionnelle.
Guillon (Emile), maître artisan maçon; 47 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Hamel (Emile), chef d'atelier; 46 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Henin (Augustin), ancien ouvrier mineur; 41 ans 10 mois de services militaires et d'activité professionnelle.
Hervouet (Auguste), contremaître maraîcher; 42 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Houlgatte (Robert), agent de chantier; 34 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Issartel (Eugène), ouvrier marbrier; 60 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Junius (Charles), contremaître; 51 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Le Gall (Joseph), chef dragueur; 23 ans de services militaires et civils.
Lerey (Louis), contremaître du bâtiment; 58 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Marcelot (Marcel), employé; 33 ans 6 mois de services militaires et d'activité syndicale et professionnelle.
Marcou (Maurice), contremaître; 49 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Mazarguil (Paul), sous-inspecteur à la Société nationale des chemins de fer français; 17 ans de services civils. Titres exceptionnels.
Morlong (Georges), ouvrier fondeur; 34 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle et syndicale.
Nardone (Charles), patron pêcheur; 42 ans de services militaires et civils.
Noel (Julien), chef d'atelier; 55 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Noury (Vincent), contremaître; 52 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Palpacuer (Louis), mineur; 35 ans 8 mois de services militaires et d'activité professionnelle et syndicale.
Pellerin (Robert), chef magasinier; 41 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Peron (Narcisse), ouvrier; 30 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.
Peru (Louis), mécanicien des houillères retraité; 51 ans 4 mois de services militaires et d'activité professionnelle.
Pommier (Roland), chef d'atelier; 28 ans de services militaires et civils et d'activité professionnelle.
Rastoul (Pierre), chauffeur de camions; 40 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Renard (Pierre), ajusteur; 36 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Robert (Marcel), ouvrier bottier; 41 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Roussou (Jules), chef de manœuvre principal à la Société nationale des chemins de fer français; 35 ans de services militaires et civils.
Saladin (René), tourneur; 49 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Senecal (Daniel), ouvrier agricole; 17 ans d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.
Sestacq (Roger), facteur chef; 36 ans de services civils et militaires.
Stephan (Emile), contremaître du bâtiment; 40 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Thillou (André), ouvrier de 1re catégorie à l'administration des monnaies et médailles; 29 ans de services civils et militaires.
Thireau (Camille), conducteur à l'imprimerie nationale; 35 ans de services militaires et civils.
Tolmer (Auguste), président de société coopérative d'habitations à loyer modéré; 55 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Vannier (Albert), ouvrier agricole; 46 ans de services militaires et d'activité professionnelle.
Vidal (André), chef d'équipe pyrotechnicien; 34 ans 9 mois de services militaires et civils.

## MINISTERE DES ARMEES

**Arrêtés du 25 juin 1958 portant attribution de médailles d'honneur.**

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

**Décrets des 20, 22 et 28 août 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

ARMEE DE TERRE

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

*Au grade d'officier.*

Rayé des cadres.

ARTILLERIE

M. Vignat (Maurice-Albert-Georges-Marie), capitaine; 36 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1951.

*Au grade de chevalier.*

Rayé des cadres.

ARTILLERIE.

M. Picq (Georges-Julien), lieutenant; 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

AU GRADE DE CHEVALIER

RÉSERVE

**Direction centrale des services de santé des armées.**

Armée de terre.

M. Six (Gustave-Alexandre-Jérôme), lieutenant d'administration, 2e région; 23 ans de services, 3 campagnes.

**Etat-major de l'armée.**

SECTION DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

M. Olmeta (Pierre), sergent, classe 1939, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 136; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

**Génie.**

M. Erizlfischoff (Paul-Auguste), chef de bataillon, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne.

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décret n° 55-1300 du 4 octobre 1955):

*Au grade d'officier.*

MM. Chauliac (Raymond-Antonin-Pierre).
Damiens (Aimé-Fortuné).
Gerschel (Emile-Marc).
MM. Maillot (Henri).
Rosencher (Henri).
Touillon (Jacques-Emile).

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décret n° 55-1300 du 4 octobre 1955):

*Au grade de chevalier.*

MM. Assimon (Marcel-Félix-Guy).
Cazaumayou (Claude).
Domas (Marcel).
Gasne (Pierre-Georges).
Lalanne (Pierre-Georges).
Lanusse (Henri-Pierre-Jean-Auguste).
Larramendy (Philippe).
Malarte (Louis).
Maloumian (Serge-Berdj-Ara).
Massis (Robert).
Mauricheau-Beaupré (Jean-Marie-Etienne-Armand).
MM. Mercier (Albert).
Paul (Georges-Gaston).
Proutchenko (Michel).
Renault (Claude).
Sabroux (Pierre-Georges-Marcel).
Simon (Henri-Marcel).
Simonpietri (André-Charles).
Vernerey (André-Pierre-Marie).
Jaudel (Jacques).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918, dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaire de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, est promu dans l'ordre de la Légion d'honneur (décoration sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

SERVICES COMMUNS

Guerre 1914-1918.

*Au grade d'officier.*

Tardieu (Julien), ancien gendarme de la 12e légion, classe 1916, mle 1151 au recrutement d'Angoulême.

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination ou à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

*Au grade d'officier.*

(Pour prendre rang du 17 juillet 1957.)

Guyon (Lucien-Théophile), ancien lieutenant du 205e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 359 au recrutement de Péronne.

(Pour prendre rang du 27 août 1957.)

Thiebaut (Emile), ancien soldat du 311e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1982 au recrutement de la Seine (1er bureau).

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 5 décembre 1957.)

Bourdiol (Etienne-Michel), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1363 au recrutement de Mende.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1957.)

Pinel (François-Joseph-Marie), ancien sergent du 74e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 822 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1937.)

Roux (Charles-Henri), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 744 au recrutement de Lons-le-Saunier.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1957.)

Sabate (Pierre), ancien soldat du 25e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 1288 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 28 août 1957.)

Viroulaud (Jean), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 988 au recrutement de Bergerac.

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination ou à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 11 octobre 1957.)

Tizon (Jacques), ancien soldat de la 5e section d'infirmiers militaires, classe 1909, mle 919 au recrutement de Bordeaux.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 23 mars 1928 relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 24 avril 1957.)

Derri Saad, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1916-1918, mle 235 L. M. au recrutement de Guelma.

(Pour prendre rang du 18 avril 1957.)

Haas (Heinz), ancien soldat du 2e bataillon étranger de parachutistes, classe 1950/EV. 1952, mle 91632 au recrutement de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1956.)

Laterriere (Pierre-Xavier), ancien sergent-chef du 2e bataillon de marche du Cambodge, classe 1939, mle 1668 au recrutement de la Réunion.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1952.)

Maini (Romano-Virgilio-Germain), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946/EV/1951 du bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 23 août 1956.)

Maupas (Guy-Marcel-Marie), ancien caporal-chef du 3e bataillon de parachutistes coloniaux, classe 1947/EV/1951, mle 78/29673 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er mars 1957.)

Mezaoudi Mohamed, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1951, mle 307 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 22 août 1957.)

Morardo (Raoul), ancien soldat du 415e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1307 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 16 avril 1957.)

Muller (André-Pierre), ancien sergent du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1951, mle 1817 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 12 juillet 1957.)

Rouabhia el Hadi ben Larbi, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1950, mle 5293/42272 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 23 août 1956.)

Vincent (Pierre), ancien soldat du 61e régiment d'artillerie, classe 1950, mle 23022 au recrutement de Lyon.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 23 mars 1928 relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 27 novembre 1956.)

Loschnat (Herbert-Karl), ancien soldat du 5e régiment étranger d'infanterie, classe 1958, mle LM. 5898 au recrutement de Marseille.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

*Au grade de chevalier.*

Lerault (Henri), sergent du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 10155 au recrutement de Moulins. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour la blessure qui est à l'origine de son invalidité.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

*Au grade de chevalier.*

Bahisson (Joseph-Jean-Marie-François), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs (régiment du Lomont), classe 1932, mle 748 au recrutement de Besançon.

Clairac (Jean-Marie-Ludovic), aspirant du 4e régiment de tirailleurs marocains (actuellement capitaine en activité au bureau de recrutement subdivisionnaire de Pau), classe 1939, mle 14560 au recrutement de Montauban.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

*Au grade d'officier.*

Menard (Fernand-Clément-Alexandre), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Sarthe, O. R. A., déporté résistant, classe 1925, mle 7698 au recrutement du Mans.

Peloffy (Joseph-Fernand-Jean), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. D. M. R. 4 », déporté résistant, classe 1926, mle 595 au recrutement de Montpellier.

*Au grade de chevalier.*

Leorini (Guglielmo), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Sylvestre-Buck », déporté résistant, classe 1920.

Sarrazy (Jean-René-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Bordeaux.

Wyszynski (Charles-Hilaire), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1917.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlement en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

*Au grade de chevalier.*

Maguire (Paul-Jules-Alfred), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Sylvestre-Buck », déporté résistant, classe 1927.

Pernot (Paul-Marcel-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action », C. D. P. 3, déporté résistant, classe 1940.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Déportés et résistants.

*Au grade d'officier.*

(Pour prendre rang du 26 juillet 1957.)

Martin (Edmond-Léon), ancien lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1913, mle 1666 au recrutement de Dreux.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1956.)

Menard (Auguste-Jules), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1928, mle 343 au recrutement d'Angers.

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 5 décembre 1957.)

Boiche (Marie-Thérèse), ex-sergent de la Résistance intérieure française, classe 1921.

Fussinger (Jean-Louis), ancien soldat de la Résistance intérieure française, classe 1943.

(Pour prendre rang du 7 août 1957.)

Leger (Marcel-Achille-Louis-Lucien), ancien soldat de la Résistance intérieure française, classe 1942.

(Pour prendre rang du 21 mai 1957.)

Leon (Jean-Albert), ancien soldat de la Résistance intérieure française, classe 1937, mle 1189 au recrutement de Versailles.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination dans la Légion d'honneur de mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 7 septembre 1956.)

Baudry (Gaston-Jean-Baptiste), ancien sergent-chef du 43e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 4142 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 17 août 1956.)

Belaadia Sadek, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1928, mle 1775 au recrutement de Guelma.

(Pour prendre rang du 22 août 1957.)

Damamme (Jean-Gustave), ancien soldat du 332e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 4113 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 11 avril 1957.)

Demangeon (Gustave-Félicien), ancien sergent du 28e bataillon de chasseurs à pied, classe 1937, mle 1051 au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 1er août 1957.)

Duval (Paul-Alexandre), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1917, mle 5250 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 29 novembre 1956.)

Ferrand (Eloi-Edmond-Henri), ancien caporal du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 1889 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1957.)

Frère (Albert-Louis), ancien soldat du 616e régiment de pionniers, classe 1927, mle 2312 au recrutement de Thionville.

(Pour prendre rang du 13 août 1957.)

Gilton (André-Maurice), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1938, mle 311 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 29 octobre 1957.)

Glize (Jean), ancien soldat du 1er régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 706 au recrutement de Casablanca.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1957.)

Hamon (Jean-Pierre-Auguste-Marie), ancien soldat du 65e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1901 au recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 11 décembre 1957.)

Jouberton (Hugues-Michel-Louis), ancien soldat au 29e escadron du train des équipages, classe 1935, mle 2496 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 5 septembre 1956.)

Joumier (Henri-Louis), ancien caporal du 32e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 9862 au recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1957.)

Jungels (Joseph-Valentin), ancien soldat du 109e régiment d'artillerie de D. C. A., classe 1935, mle 931 au recrutement de Thionville.

(Pour prendre rang du 23 août 1957.)

Lagrée (Jean-Baptiste-Joseph), ancien soldat du 22e G. R .C. A., classe 1933, mle 1960 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 5 août 1957.)

Landry (André-Marcel), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1076 au recrutement de Chartres.

(Pour prendre rang du 29 août 1957.)

Leblanc (Marcel), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 693 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1957.)

Le Clech (Yves-Marie), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1938, mle 1018 au recrutement de Guingamp.

(Pour prendre rang du 21 octobre 1957.)

Marchand (Jean-René), ancien caporal du 137e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1325 au recrutement de Quimper.

(Pour prendre rang du 8 avril 1957.)

Mondeilh (Julien), ancien caporal du 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 11372 au recrutement de Pau.

(Pour prendre rang du 29 avril 1957.)

Pelloux (Jules-Florent), ancien caporal-chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1933, mle 410 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 8 août 1957.)

Philippe (Victor), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1921, mle 767 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1957.)

Ribault (Alphonse), ancien soldat du 21e régiment d'artillerie, classe 1925, mle 906 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 1er août 1957.)

Riboulot (Jean-Marie), ancien caporal du 29e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1772 au recrutement de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 3 août 1957.)

Royo (Emile-Michel), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1928, mle 1101 au recrutement de Lyon central.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1957.)

Traon (Jean-François), ancien soldat du 19e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3812 au recrutement de Brest.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 5 décembre 1957.)

Villette (Eugène), ancien soldat au 121e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1063 au recrutement de Moulins.

---

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité à 100 p. 100, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Services communs.

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 18 septembre 1948.)

Boin (Camille-Henri), ancien soldat de la 5e section d'infirmiers militaires, classe 1928, mle 1601 au recrutement de Bourges.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration sans traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1939-1945

*Au grade d'officier.*

Bonnet (Pierre), ancien caporal du 6e régiment du génie, classe 1921, mle 201 au recrutement de Bergerac.

Schuster (René), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1930, mle 1701 au recrutement de Nancy.

---

ARMEE DE MER

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion et les nominations dans la Légion d'honneur comprises dans le présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans la Légion d'honneur, pour compter de la date de la signature du présent décret, les anciens marins titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

(Décoration avec traitement.)

*Au grade d'officier.*

Follic (Jean-François-Marie), ex-maître de manœuvre, mle 1595.25.2. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 décembre 1957. Au titre des combattants volontaires de la Résistance.

*Au grade de chevalier.*

Guérard (Fernand-Georges), ex-second maître mécanicien, mle 5126. C.28. Médaillé militaire du 9 mai 1954.

Rouayroux (René-Lucien), ex-matelot fusilier, mle 3513.T.42. Médaillé militaire du 29 avril 1957.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations dans la Légion d'honneur comprises dans le présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans la Légion d'honneur, pour compter de la date de la signature du présent décret, les anciens marins titulaires d'une pension d'invalidité au taux de 100 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

(Décoration avec traitement.)

*Au grade de chevalier.*

Thonont (Maurice-René), ex-quartier-maître cuisinier, mle 1277.L.35. Médaillé militaire du 28 juin 1958.

Guénolé (Marcel), ex-matelot sans spécialité, mle Quimper 1569. Médaillé militaire du 28 juin 1958.

Le Coadou (Louis-Marie), ex-matelot canonnier de D. C. A., mle 2732.B.37. Médaillé militaire du 28 juin 1958.

Adam (Raymond), ex-matelot canonnier, mle 25140.T.42. Médaillé militaire du 28 juin 1958.

Camou (Alphonse-Elie), ex-quartier-maître mécanicien, mle 507.R.28. Médaillé militaire du 28 juin 1958.

Pérez (Joseph), ex-matelot radiotélégraphiste, mle 663.Biz.42. Médaillé militaire du 28 juin 1958.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations dans la Légion d'honneur comprises dans le présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans la Légion d'honneur les mutilés des guerres 1914-1918, 1939-1945 et des T. O. E. dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif :

Décorations avec traitement.

*Au grade de chevalier.*

GUERRE 1914-1918

(Pour compter du 4 octobre 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Cooreman (Cyrille-Henri), ex-quartier-maître fourrier, mle 19.508.4. Médaillé militaire du 4 octobre 1957.

(Pour compter du 17 juillet 1956, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Nerrou (Guillaume-Pierre-Raymond), ex-matelot fusilier, mle 4179. DO. Médaillé militaire du 16 juin 1920.

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Drapéri (Antoine), ex-matelot sans spécialité, mle 50.199.5. Médaillé militaire du 5 décembre 1957.

GUERRE 1939-1945

(Pour compter du 1er mai 1954, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Quiguer (Goulven-Louis), ex-second maître mécanicien, mle 1019.27.2. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

(Pour compter du 15 février 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Fellmann (Robert-Adrien), ex-quartier-maître canonnier, mle 935.T. 39. Médaillé militaire du 22 novembre 1916.

GUERRE DES T. O. E.

(Pour compter du 8 octobre 1955, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Leclerc (Robert), ex-second maître fusilier, mle 9.R.47. Médaillé militaire du 31 décembre 1953.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion et les nominations dans la Légion d'honneur comprises dans le présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur les mutilés des guerres 1914-1918 et 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension définitive d'invalidité de 100 p. 100 pour blessures de guerre:

*Au grade d'officier.*

Décoration sans traitement.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1938.)

Carnelle (Emile-Henri), ex-matelot mécanicien, mle 46.961.1. Médaillé militaire du 16 juin 1920. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1935. Bénéficiaire de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919.

*Au grade de chevalier.*

Décoration avec traitement.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1956, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Le Foricher (Yves-Marie), ex-premier maître de manœuvre, mle 7545 Tréguier. Médaillé militaire du 11 juillet 1941.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1954, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Magnier (Louis-Eugène), ex-matelot sans spécialité, mle 756.C.30. Médaillé militaire du 27 décembre 1954.

---

ARMEE DE L'AIR

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 2) relative à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 d'invalidité, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité à 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans la Légion d'honneur (décoration sans traitement):

*Au grade de commandeur.*

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Dupuy (Martin), ancien capitaine de l'armée de l'air, classe 1907, recrutement de Paris, mle 91. Officier du 27 juillet 1938.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la promotion ou à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 d'invalidité, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les promotions ou nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité à 100 p. 100 à titre définitif sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

GUERRE 1914-1918.

*Au grade de commandeur.*

(Pour prendre rang du 12 février 1956.)

Martin (Maurice), ancien sergent de l'armée de l'air, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 600. Officier du 31 décembre 1951.

GUERRE 1939-1945.

*Au grade de commandeur.*

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Maire (Pierre-Alexandre), commandant de réserve de l'armée de l'air, classe 1925, recrutement de la Seine, mle 2122. Officier du 30 juin 1957.

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Garnier (Emile), ancien soldat de l'armée de l'air, classe 1927, recrutement de la Seine, mle 2777. Médaillé militaire du 21 mai 1952.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 août 1958 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux officiers désignés ci-après:

Goureau (Alain-Ernest-Raymond), sous-lieutenant de réserve.

Henriet (Jean-Claude), lieutenant.

Szaykowski (Janusz), capitaine de réserve.

Wegmuller (Claude), lieutenant de réserve.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 août 1958 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

Claris (Yvon-André), adjudant.

Pericard (André-Raymond), lieutenant.

Placide (Lionel-Joseph), sergent-chef.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, mais annulent et remplacent les citations antérieures accordées pour les mêmes faits.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 août 1958 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume à l'officier désigné ci-après:

Poncin (Yves), lieutenant. Cette nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant fait l'objet d'une citation lors de son décès.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que l'élévation du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et réglements en vigueur, le militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Avec traitement.

*A la dignité de grand officier.*

Bellon (Roger), lieutenant-colonel de réserve de l'armée de l'air. Cette élévation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, mais annule la citation à l'ordre de l'armée accordée par décision n° 666 du 26 avril 1945.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 d'invalidité, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité à 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 13 mai 1951.)

Beaujean (Henri-Louis-Paul), ex-lieutenant de l'armée de l'air, classe 1933, recrutement du Mans, mle 2193. Médaillé militaire du 24 juillet 1945.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, avec traitement:

*Au grade de commandeur.*

ACTIVE

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

M. l'ingénieur général de 1re classe de l'air Bonte (Louis-Gérard-Emile-Bernard); 30 ans 9 mois de services, 9 mois de campagnes, 33 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Officier du 30 juin 1953.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers désignés ci-après:

*Au grade de commandeur.*

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

*a*) Cadre navigant.

M. Riedel (Frédéric-Armand-Othon), colonel; 29 ans de services, 15 campagnes, 38 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier du 30 juin 1952.

M. Henry (Charles-Maurice-Marie), colonel; 30 ans de services, 15 campagnes, 32 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier du 17 juillet 1949.

M. Rousseau-Dumarcet (Louis), colonel; 30 ans de services, 18 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier du 31 décembre 1948.

M. Labit (Georges-Joseph-Emile), colonel; 29 ans de services, 12 campagnes, 33 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité. Officier du 14 juillet 1950.

M. Cheron (Paul-Emile-Marie-Armand), colonel; 31 ans de services, 9 campagnes, 34 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier du 17 juillet 1949.

M. Seguin (Pierre-Marie-Yves), commandant; 27 ans de services, 18 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier du 8 juillet 1952.

*b*) Cadre sédentaire.

M. Amarger (Georges-Maxime), commandant; 20 ans de services, 11 campagnes, 31 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier du 30 juin 1952.

II. — CORPS DES OFFICIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

M. Contestin (Jean-Marius), lieutenant-colonel; 42 ans de services, 17 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier du 31 décembre 1946.

III. — CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR

M. Bourcet (Jules-Fernand), commissaire colonel; 38 ans de services, 15 campagnes, 32 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier du 17 juillet 1949.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, sans traitement, les officiers désignés ci-après:

*Au grade de commandeur.*

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Art. 55 de la loi du 9 avril 1935.)

M. Bardollet (Jean-Marie-Louis), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 4 campagnes, 45 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier du 14 juillet 1951.

M. du Chemin de Chasseval (Augustin-Léon-Marie-Gabriel), colonel; 33 ans de services, 8 campagnes, 32 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier du 17 juillet 1949.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, avec traitement, l'officier de réserve servant en situation d'activité désigné ci-après:

Décoration avec traitement.

*Au grade d'officier.*

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

Officier de réserve servant en situation d'activité.

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

M. Meyer (Albert-Charles-Jacques), commandant de réserve; 18 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier du 14 janvier 1918

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus:

Avec traitement.

*Au grade d'officier.*

Active.

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

I. — CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR

M. le commissaire général Beat (André-Philippe); 35 ans 7 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier du 15 juillet 1919.

II. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'AIR

M. l'ingénieur général de l'air de 2e classe Helleboid (Albin-Désiré); 38 ans 5 mois de services, 9 mois de campagnes. Chevalier du 11 décembre 1946.

M. l'ingénieur général de l'air de 2e classe Borrel (Oscar-Victor); 26 ans 3 mois de services, 9 mois de campagnes, 14 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier du 31 décembre 1949.

III. — CORPS DU CONTRÔLE ET DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

M. le contrôleur général de 2e classe de l'air Lemoine (Henri-Joseph); 30 ans 1 mois de services, 1 mois de campagnes, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier du 31 décembre 1949.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers désignés ci-après:

*Au grade d'officier.*

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

*a*) Cadre navigant.

MM.

Buret (André-Auguste), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 20 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1918.

Beauchamp (René-Edouard), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier du 15 juillet 1919.

Baudouin (Maurice-André-Ernest), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 12 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1946.

Orieulx de La Porte (Jehan-Henri-Marie-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier du 15 juillet 1919.

Merceur (Jean-Marie), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 15 juillet 1919.

Caillibotte (Jean-Marie-Benoît), capitaine; 24 ans de services, 17 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité Chevalier du 15 juillet 1919.

Dixte (Jean-Pierre-Joseph), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 7 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1949.

Bardot (Hubert-Charles), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1949.

Guy (Raymond-Irénée), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 8 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier du 15 juillet 1949.

Yung (Pierre-Ernest), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 7 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 15 juillet 1949.

Carbonnel (Robert-André), capitaine: *a*) totalise 22 ans de services, 9 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 14 janvier 1951; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

Cancelier (Raymond-Marius), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1947.

Couderq (Jean-Jacques-Georges-Robert), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 7 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1948.

Tourteau (Jean-Marius-François), capitaine: *a*) totalise 21 ans de services, 10 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier du 14 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 21 annuités.

Lafay (Jean-Gabriel), capitaine; 21 ans de services, 8 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 6 août 1947.

Foucher (Maurice-Léon-Marcel), commandant: *a*) totalise 21 ans de services, 7 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier du 14 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 21 annuités.

De Rouffignac (Daniel-Gaston-Marie-Emmanuel), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 10 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 15 juillet 1949.

Collinot (Jean-Louis-Charles-Justin-Théodore), capitaine; 22 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier du 1er avril 1946.

De Beaudrap (René-Marie-Joseph), capitaine; 21 ans de services, 10 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1948.

*b*) Cadre sédentaire.

Henry (Pierre-Louis), commandant; 28 ans de services, 9 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1947.

Lombard (Georges-Marc-Auguste), commandant; 29 ans de services, 18 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1948.

Pagelot (Henri-Marie), commandant; 30 ans de services, 14 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1946.

Champromis (Jean-Marius), commandant; 28 ans de services, 15 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 1er avril 1946.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

MM.

Lefrançois (Charles-Victor), commandant; 29 ans de services, 23 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. Chevalier du 15 juillet 1949.

Mairesse (Gaston), commandant; 27 ans de services, 21 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier du 15 juillet 1949.

Galvin (Edouard-Constant), commandant; 25 ans de services, 13 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier du 24 août 1946.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

MM.

Desnoyer (Marcel), commandant; 32 ans de services, 8 campagnes, 33 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Chevalier du 31 décembre 1948.

Boisméry (Jean), commandant; 31 ans de services, 21 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Chevalier du 31 décembre 1947.

Bouis (Pierre), capitaine; 33 ans de services, 10 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Chevalier du 15 juillet 1949.

Soyer (Eugène-Paul-Albert), capitaine: *a*) totalise 30 ans de services, 18 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier du 14 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 21 annuités.

Grillet (Marcel-Léon), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 16 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 15 juillet 1949.

Cauvin-Vassal (François-Henry), capitaine; 30 ans de services, 21 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier du 15 juillet 1949.

Guillaume (Marcel-François-Hermin-Joseph), colonel; 31 ans de services, 10 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Chevalier du 31 décembre 1948.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

MM.

Verges (Charles-Marius), capitaine; 32 ans de services, 24 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. Chevalier du 15 juillet 1949.

Reinterger (Louis-Adolphe), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1947.

Gery (René-Gabriel), capitaine: *a*) totalise 29 ans de services, 14 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier du 31 décembre 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

V. — Corps des commissaires de l'air

M. Cognault (Daniel-Henri), commissaire colonel; 34 ans de services, 14 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier du 15 juillet 1949.

VI. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

MM.

Brunet (Maurice-André), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 29 ans de services, 1 campagne, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Chevalier du 9 mai 1947.

Soulier (Romain-Gustave-Alexandre-Charles), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air: *a*) totalise 25 ans de services, 3 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, chevalier du 14 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Melmer (Pierre-Louis-François), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air: *a*) totalise 22 ans de services, 5 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, chevalier du 31 décembre 1951; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

VII. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air

M. Lescure (Henri-Antoine), ingénieur militaire en chef des travaux de l'air; 29 ans de services, 1 campagne, 34 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier du 31 décembre 1948.

---

**Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers et sous-officiers désignés ci-après:**

*Au grade de chevalier.*

**(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)**

I. — Corps des officiers de l'air

*a*) Cadre navigant.

MM.

Martin (Paul-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 7 campagnes, 33 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Bezzina (Edgar-Ugo-Ettore), lieutenant; 22 ans de services, 7 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Rubatier (Georges-Raymond), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Debrosse (Hippolyte-Marc-Victor), lieutenant; 18 ans de services, 11 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Vigne (Max-Julien), lieutenant; 18 ans de services, 7 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Boucaud (Fleury-Claude), lieutenant; 19 ans de services, 12 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1952.

Saulnier d'Anchald (Pierre-Gilbert-Marie-Jean), lieutenant; 18 ans de services, 6 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dejean (Georges), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

Keravel (Noël-Pierre), lieutenant; 18 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juin 1953.

**Micheletti (Maurice)**, sous-lieutenant; 18 ans de services, 14 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1945.

**Crassous (Gervais-Emmanuel-Xavier)**, lieutenant; 13 ans de services, 3 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 7 janvier 1952.

**Pernette (Luc-Charles-Pierre-Robert)**, capitaine; 12 ans de services, 4 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Belmonte (François)**, lieutenant; 13 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

**Thébault (Max-Paul-Roger)**, capitaine; 13 ans de services, 4 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés.

**Sentenac (Léon-Eugène-Jean)**, capitaine; 15 ans de services, 1 campagne, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

**Pracros (Gérard)**, capitaine; 13 ans de services, 1 campagne, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Churet (Maurice-Charles-François)**, capitaine; 12 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

**Salvan (Jean-Georges-Marie)**, capitaine; 12 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Bourgault (Maurice-Robert-Henri)**, capitaine; 12 ans de services, 4 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Marcoud (Jean-Marcel)**, lieutenant; 13 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

**Cantin (Pierre-Marie-Philippe)**, lieutenant; 13 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

**Fonvieille (Jean-Maurice)**, capitaine; 12 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Verlet (Paul-Hubert-François)**, capitaine; 11 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

**Baudin (Michel-Paul-René)**, capitaine; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

**Salvan (Jacques-Paul)**, capitaine; 12 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

**Forget (Michel-Claude-André)**, capitaine; 11 ans de services, 1 campagne, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Gouret (Maurice-Jean-Joseph)**, capitaine; 10 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

**Chabernaud (Jacques-Jean)**, capitaine; 16 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

**Dechelette (Xavier-Marie-Paul)**, capitaine; 11 ans de services, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

**Lenain (Michel-Léon)**, capitaine; 10 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Officier de l'air dégagé des cadres concourant avec l'armée active. (Loi du 5 avril 1946.)

M. Boillot (Yves-Georges-Marcel), capitaine; 24 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

*b*) Cadre sédentaire.

M. Delbarre (Charles-Henri-François), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

MM.

**Ciavaldini (François-Marie)**, lieunant; 25 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

**Laloue (André-Marc-Louis)**, lieutenant; 23 ans de services, 13 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1943.

**Géraut (René-Pierre-Edouard)**, lieutenant; 27 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

**Fusiller (André-Charles-Paul)**, lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

**Rusquet (André-Alphonse)**, lieutenant; 23 ans de services, 14 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

**Choquier (René-Raymond)**, capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité

**Boitteux (André-Prosper)**, lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

**Cruchaudeau (Robert-Georges)**, lieutenant; 22 ans de services, 14 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

**Messner (André-Frédéric)**, lieutenant; 26 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

**Bertin (Henri-Jean)**, lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

**Rousse (Emile-Antoine-André)**, lieutenant; 26 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

**Jalby (Jean-Lucien-Emile)**, lieutenant; 23 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

**Marck (Raoul-Raymond-Marie)**, capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

**Hembert (Maurice-Victor)**, capitaine; 20 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

**Coltat (Alphonse-Bernard)**, lieutenant; 21 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

**Colombani (Félix)**, capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

**Lacourt (Robert-Clovis)**, lieutenant; 23 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

**Barbara (André-Pierre-Marius)**, lieutenant; 22 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

**Robert (Jehan-Marie-Auguste-Félix)**, lieutenant; 27 ans de services, 8 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

**Simon (Roger)**, lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

**Gable (Alfred-Eugène)**, capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

**Bro (Marcel-Baptiste-Germain)**, capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

**Denamur (Charles)**, lieutenant; 22 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

MM.

**Thévenin (Pierre-Jean)**, capitaine; 26 ans de services, 15 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Médaillé militaire du 21 décembre 1947.

**Ehrhart (Ernest-Virgile)**, lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

**Blanchard (René-François-Jean-Emile)**, lieutenant; 27 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

**Picart (Louis-Jean-Pierre)**, lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

**Chevillard (Roger-Gaston-Jules-Alexandre)**, lieutenant; 22 ans de services, 12 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

**Cayla (Marcel-Félix)**, lieutenant; 26 ans de services, 13 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

**Hamon (Georges-Paul)**, lieutenant; 30 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

**Poiget (Raymond-Jean-Marie-Benoît)**, lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 30 juin 1938.

**Gobert-André (René-Raymond)**, lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

**Leneuf (Louis-Joseph-Constant)**, lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

**Kesler (France)**, lieutenant; 23 ans de services, 9 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

**Heyvang (Raymond-Jacques-Emile)**, lieutenant; 21 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 23 septembre 1947.

**Beyssac (Charles-Robert-René)**, lieutenant; 25 ans de services, 16 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Marcouillé (Roger-Pierre), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Gambaro (Michel-Antoine), capitaine; 22 ans de services, 16 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Godevin (Roger-Georges), lieutenant; 22 ans de services, 11 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marty (René), lieutenant; 18 ans de services, 9 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Augros (Lucien-Jules-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 13 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Dommerg (Emile), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Marguinaud (Gérard-Louis), lieutenant; 25 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Pélissier (Roger-Ferdinand), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Molon-Noblot (Jean-Emile), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Casadavant (Georges-Robert), commandant; 25 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cuenot (Gabriel-Louis-Raymond), lieutenant; 26 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Souchon (Jean-Baptiste-Joseph), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Straub (Henri), commandant; 25 ans de services, 11 campagnes.

Thomas (Jacques-Julien-Robert-Germain), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Perret (Jules), lieutenant; 26 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Prévost (Gérard-Joseph-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 11 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Martin (Léon-Albert-Paul), lieutenant; 22 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lavialle (Bernard-Henri-Germain), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes.

Beguin (Henri-Albert), capitaine; 22 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Biscarat (Roger-Marcel-Elie-Marc), commandant; 20 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Peuzin (Pierre-Jean), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bocquillon (Jean-Eugène-Louis-Marie), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vilacèque (Francis), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

### IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

MM.

Guyonnet (Philibert-Germain-Valentin), lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Benattar (Ange), lieutenant; 26 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Lanclume (Marcel-Charles), lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes, 1 ans de bonifications pour services aériens commandés Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Gubeno (Albert-Henri-Lucien), lieutenant; 30 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Chiron (Jean-Marcel), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Léoni (Louis-Dominique), lieutenant; 24 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Collet (Robert-René-André), lieutenant; 19 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Renault (Louis-Georges-Cyprien), capitaine; 18 ans de services, 16 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Montigny (Raymond), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes.

Miedouge (Jean), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Jacquet (Albert-François), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes.

Castanier (Alfred-Fernand-Louis), commandant; 22 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Régnier (Eugène-Paul-Henri), lieutenant; 24 ans de services, 7 campagnes.

Orillard (Paul-Emile-Louis), capitaine; 28 ans de services, 3 campagnes.

Terroni (Lucien), lieutenant; 20 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de majorations diverses.

Ducarme (Henri-Gustave-Simon), capitaine; 18 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mistral (François-David), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes.

### V. — Corps des commissaires de l'air

M. Tulasne (Jacques-Marcel-Louis), commissaire commandant; 18 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

### VI. — Aumôniers de l'air

M. Vionnet (Just-Jean-Jules), aumônier militaire; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

### VII. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

MM.

Forestier (Jean-Ernest), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 14 ans de services, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

George (Louis), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 14 ans de services, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Clément (Albert-Maurice), ingénieur militaire principal de l'air; 19 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Apert (Charles-Emile-Jean-Paul), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 15 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Lecomte (Pierre-Emile), ingénieur militaire principal de l'air; 13 ans de services, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Alberge (Jacques), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 15 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Wicker (Paul-Charles), ingénieur militaire principal de l'air; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Wartelle (Michel-Georges-Joseph), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 18 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Deguillaume (Jean-Marie-François-Joseph), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 15 ans de services, 1 campagne, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

### VIII. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air

MM.

Clamamus (Charles), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 29 ans de services, 1 campagne, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gauffreteau (Pierre-Marie-François), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 26 ans de services, 13 campagnes.

Barthe (Roger-Germain), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 24 ans de services, 2 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Leport (Joseph-François-Marie), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 23 ans de services, 2 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Crousilles (Georges-Paul), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 17 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

### IX. — Corps des sous-officiers du personnel navigant

MM.

Thorn (Marcel), adjudant-chef; 20 ans de services, 10 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Flick (Walter), adjudant-chef; 18 ans de services, 18 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er juillet 1950.

Gensonnet (Louis-Denis-Albert-Francis), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Foissey (Jean), adjudant-chef; 21 ans de services, 12 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1953.

Biabokogne (Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

X. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Humbert (Etienne-Francis), adjudant-chef; 26 ans de services, 10 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Lonjon (Albert-Emile-Marius-Yvon-Louis), adjudant-chef; 28 ans de services, 23 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Agostini (Pierre-Jean-André), adjudant-chef; 22 ans de services, 15 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Tiercet (Jean-Emile), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 21 septembre 1945.

Hingant (Joseph-Marie), adjudant-chef; 31 ans de services, 15 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Colombani (Louis-François-Paul-Barthélémy), adjudant-chef; 26 ans de services, 7 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Dugas (Henri-Marius), adjudant-chef; 20 ans de services, 11 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Lafargue (André-Paul), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Poulet (Guy-René), adjudant-chef; 21 ans de services, 13 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Catteau (Louis-Marie-Emile), adjudant-chef; 26 ans de services, 12 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Hube (Adolphe-Charles), adjudant-chef; 26 ans de services, 18 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Dumas (Jean-Jacques), adjudant-chef; 21 ans de services, 14 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Pourkat (Robert-Gaston), adjudant-chef; 28 ans de services, 19 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Longaud (Jean-Paul), adjudant-chef; 27 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946

Pierson (Lucien-Marc), adjudant-chef; 24 ans de services, 15 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Brunner (Emile-Aloïse), adjudant-chef; 26 ans de services, 15 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Berbie (Léon-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948

Henu (Henri-François-Irénée), adjudant-chef; 25 ans de services, 17 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Vaille (Lucien-Ernest), adjudant-chef; 30 ans de services, 13 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commadés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Coquillard (Charles), adjudant-chef; 27 ans de services, 12 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Guillaumont (Jean-Claude), adjudant-chef; 27 ans de services, 15 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Viereck (Robert-Gustave), adjudant-chef; 29 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Tessieras (André-Christian), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1945.

XI. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Farines (François-Jacques-Baptiste), adjudant-chef; 32 ans de services, 24 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Courrier (Fernand-Auguste), adjudant-chef; 26 ans de services, 23 campagnes, 3 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Gauthier (Henri), adjudant-chef; 27 ans de services, 22 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Rolland (Marcel-François), adjudant-chef; 32 ans de services, 15 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Garcia (Emmanuel), adjudant-chef; 27 ans de services, 12 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 ans de majorations diverses. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Martyris (Aimé-François-Emile), adjudant-chef; 30 ans de services, 17 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Finance (Roger), adjudant-chef; 28 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Barléon (Albert), adjudant-chef; 27 ans de services, 28 campagnes Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Bizouard (Camille-Clément), adjudant-chef; 26 ans de services, 15 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Marsal (Marcel-Emile-Auguste), adjudant-chef; 27 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 15 août 1944.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers de réserve servant en situation d'activité désignés ci-après:

Décorations avec traitement.

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

Officiers de réserve servant en situation d'activité.

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

*a*) Cadre navigant.

MM.

Py (Pierre-Marie-Jean-Louis), lieutenant de réserve; 22 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Derniaux (Roger), lieutenant de réserve; 13 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Verdier (Auguste-Célestin), lieutenant de réserve; 13 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chesnay (Maurice-Guy-Georges), lieutenant de réserve; 18 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lucaire (Pierre-Robert), lieutenant de réserve; 13 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

*b*) Cadre sédentaire.

Muller (André-Jean), capitaine de réserve; 18 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires et anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Avec traitement.

*Au grade de commandeur.*

MM.

Rauch (Marcel-Jean-Gustave), lieutenant-colonel de réserve de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1923, recrutement de Poitiers.

Vedel (Gaston-Eugène), ancien commandant de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1919, recrutement d'Agen.

Bellec (Joseph-Adolphe-Marie), capitaine honoraire des F. F. C., déporté résistant, classe 1938, recrutement de Brest.

*Au grade d'officier.*

MM.

Sicurani (Frédéric), commandant de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1933, recrutement de Dijon.

Gardères (Jean), ancien capitaine de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1922, recrutement de Bordeaux.

*Au grade de chevalier.*

MM.

Bergeat (François-Jean-Henri), lieutenant de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1939, recrutement de Tulle.

Bertrand (Henry-Léon-Charles), lieutenant de réserve de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1939, recrutement de la Seine.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

**Décrets des 20, 22 et 28 août 1958 portant concession de la médaille militaire.**

ARMEE DE TERRE

Par décret en date du 20 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Habbiche Abdelkader, caporal au 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1944, mle 3890 au recrutement d'Alger.

Seigne Banda, tirailleur au 17e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1938, mle 4140 au recrutement du Congo.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la concession du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Couillard (Eugène-François), caporal au 39e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2499 au recrutement de Rouen-Nord. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Amat (Auguste-Frédéric), sapeur au 2e régiment du génie, classe 1912, mle 1127 au recrutement de Rodez.

Antoine (Georges-Irénée-Louis), soldat au 355e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 562 au recrutement d'Abbeville.

Baillet (Félix), soldat au 210e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1088 au recrutement d'Auxonne.

Baradel (Maurice), soldat au 346e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1090 au recrutement de Mamers.

Bargone (Joseph-Marie), sergent au 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1903, mle 1175 au recrutement d'Ajaccio.

Beaussaert (Fernand), soldat au 110e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 741 au recrutement de Béthune.

Béchaux (Pierre-Raoul-Joseph), sergent au 170e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1273 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Bégon (Anselme), caporal au 6e régiment du génie, classe 1908, mle 334 au recrutement du Blanc.

Bernier (Louis-Eugène), canonnier au 120e régiment d'artillerie lourde, classe 1918, mle 920 au recrutement d'Argentan.

Berthet (Jean-Marie-Victor), sergent au 161e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 352 au recrutement de Bourgoin.

Béziaud (Louis-Henri), caporal au 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1911, mle 1026 au recrutement de la Rochelle.

Bisi (Victor-Nicolas-Jean), soldat au 356e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 4337 au recrutement de la Seine (1e bureau).

Blateyron (Henri-Jean), soldat au 92e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1080 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Boileau (Eugène), canonnier au 228e régiment d'artillerie de campagne, classe 1918, mle 105 au recrutement de Magnac-Laval.

Boittin (Victor-Henri-Marie), soldat au 203e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 877 au recrutement de Mayenne.

Bonnin (Camille-Roger), soldat au 73e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 410 au recrutement d'Angoulême.

Bourroux (François-Camille), soldat au 92e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1132 au recrutement de Tulle.

Bres (Louis-Joseph), canonnier au 85e régiment d'artillerie lourde, classe 1911, mle 299 au recrutement d'Avignon.

Briet (François-Charles-Joseph), soldat au 401e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 911 au recrutement de Béthune.

Brixy (Albert-Louis), canonnier au 8e régiment d'artillerie de campagne, classe 1913, mle 1859 au recrutement de Valenciennes.

Brun (Constant-Joseph), soldat au 175e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 11 au recrutement de Romans.

Bruscand (Antoine), soldat au 280e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 141 au recrutement de Bergerac.

Buzet (Antoine-Jean-Marie), soldat au 279e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 984 au recrutement d'Agen.

Casanova (Paul), soldat au 173e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 762 au recrutement d'Ajaccio.

Chapelle (Norbert), caporal au 155e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1278 au recrutement de Rouen-Sud.

Charrier (Jean), soldat au 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 348 au recrutement de Moulins.

Charroin (Pierre-Auguste), soldat au 75e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 61 au recrutement de Saint-Etienne.

Chauby (Louis), chasseur au 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 4812 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Chevalier (Augustin-Jean-Baptiste), soldat au 51e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1220 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

Clément (Louis-Victor), soldat au 125e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 876 au recrutement du Blanc-Poitiers.

Clénet (Jules-Célestin-Léandre), soldat au 411e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1570 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Cogné (Silvain), caporal au 90e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1666 au recrutement de Châteauroux.

Daour Kary Guèye, tirailleur au 5e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1913, mle 28475 au recrutement du Sénégal.

Davalon (Louis), soldat au 415e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 701 au recrutement de Bourgoin.

Decocq (Marcel-Georges-Cornil), sergent au 233e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 39 au recrutement de Dunkerque.

Deloche (Henri-Nicolas-Léon), canonnier au 261e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 619 au recrutement de Reims.

Dubois (Benoît-Albert), caporal au 171e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1199 au recrutement de Bourg.

Dufour (Georges-Alfred), soldat au 109e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2479 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Duluc (Julien-Pierre), sapeur au 1er régiment du génie, classe 1915, mle 377 au recrutement d'Angoulême.

Eschenbrenner (Stéphane-Charles-François-Hippolyte), canonnier au 112e régiment d'artillerie lourde, classe 1913, mle 2128 au recrutement de Moulins.

Faggianelli (Jean-Dominique), soldat au 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 756 au recrutement d'Ajaccio.

Fasquelle (Edmond-Louis), soldat au 168e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 3615 au recrutement de Lille.

Favreau (Louis-Alcide-Clément-Eugène), soldat au 297e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 260 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Fejean (Jean-Baptiste), maréchal des logis au 29e régiment d'artillerie de campagne, classe 1913, mle 4192 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Gabet (François-Charles), soldat au 341e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 547 au recrutement de Chambéry.

Gautier (Elie-Jean-Marie-Joseph), soldat au 9e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 169 au recrutement de Poitiers.

Goin (Fernand-Jean-Baptiste), soldat au 163e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 277 au recrutement de Toulon.

Gourbeau (Jules), soldat au 69e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 965 au recrutement de Châtellerault.

Grousset (Etienne), soldat au 100e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 43 au recrutement de Bordeaux.

Guiguet (Alfred-Louis), soldat au 75e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1251 au recrutement de Romans

Guillet (Henry-Marcel-Moïse), canonnier au 237e régiment d'artillerie de campagne, classe 1916, mle 1865 au recrutement de Parthenay.

Guitton (Armand-Henri-Marin), soldat au 357e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1345 au recrutement de Fontenay.

Hartmann (Paul-Nicolas), caporal au 41e bataillon de chasseurs à pied, classe 1902, mle 2340 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Henry (Alcide-Victor), caporal fourrier au régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1915, mle 1515 au recrutement de la Rochelle.

Jean (Auguste-Louis-Rémy), soldat au 159e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 681 au recrutement de Montélimar.
Jean (Eugène-Joseph-Paul), soldat au 8e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 829 au recrutement de Digne.
Lacombe (Roger), soldat au 401e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 216 au recrutement d'Agen.
Laugénie (Louis), soldat au 3e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 979 au recrutement de Brive.
Laurent (Fernand-Georges), soldat au 67e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1030 au recrutement de Chartres.
Laval (Edmond-Marius-Jean), soldat au 98e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2490 au recrutement de Nice.
Lavanchy (Guérin-Félix-Marie), soldat au 30e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2405 au recrutement d'Annecy.
Lefebvre (Marcel-Adolphe), soldat au 21e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 707 au recrutement de Rouen-Sud.
Letellier (Louis-Julien), caporal au 26e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 346 au recrutement d'Evreux.
Lhoste (André-Edgar), soldat au 156e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 952 au recrutement d'Auxerre.
Loiseau (Ernest-Julien), caporal au 102e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 731 au recrutement de Mamers.
Long (Louis-Marius), canonnier au 13e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 4402 au recrutement de Digne.
Loubière (Félix-Claude-Jean-Mary), soldat au 109e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 908 au recrutement de Riom.
Maneval (Paul), sapeur au 9e régiment du génie, classe 1915, mle 1423 au recrutement du Puy.
Marche (François-Aimé), canonnier au 19e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 2408 au recrutement de Marseille.
Martin (Joseph-Jean-Marie), soldat au 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1910, mle 1602 au recrutement de Saint-Brieuc-Dinan.
Mieusset (Pierre-Firmin), soldat au 297e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 913 au recrutement d'Annecy.
Monguillot (Jean-Baptiste), soldat au 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 1170 au recrutement de Bayonne.
Moreau (Alphonse-Marcel), sapeur au 8e régiment du génie, classe 1903, mle 273 au recrutement de Fontenay-le-Comte.
Mouchard (Alfred-Charles), soldat au 74e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1492 au recrutement de Rouen-Sud.
Nègre (Etienne), zouave au 3e régiment de zouaves, classe 1910, mle 1126 au recrutement de Montpellier.
Paigier (Emile-Jean-Marie), soldat au 25e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1081 au recrutement de Saint-Brieuc.
Paillart (Henri-Joseph), soldat au 87e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3953 au recrutement d'Arras.
Perret (Claudius), soldat au 131e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 779 au recrutement de Mâcon.
Perrier (Louis), canonnier au 58e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 519 au recrutement de Périgueux.
Pibouleau (Jean-Baptiste-Léon), caporal fourrier au 97e régiment d'infanterie alpine, classe 1910, mle 1026 au recrutement de Foix.
Poy (Francis-Marius), soldat au 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 445 au recrutement de Montbrison.
Pringez (Diogène-André-Gaston), chasseur au 42e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 1591 au recrutement de Troyes.
Radelet (Léon), caporal au 87e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1785 au recrutement de la Seine, 1er bureau.
Rancilhac (Sébastien-François-Joseph), sapeur au 1er régiment du génie, classe 1909, mle 1114 au recrutement d'Aurillac.
Rollin (Louis-Antoine), médecin aide-major au 127e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1620 au recrutement de Roanne.
Roussel (Marcel-Antoine), soldat au 149e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 6135 au recrutement de la Seine, 3e bureau.
Roussier (Florent), soldat au 1er régiment d'infanterie, classe 1911, mle 477 au recrutement de Béthune.
Roux (Pierre-Théodore), soldat au 136e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 231 au recrutement de Cholet.
Sibileau (Joseph-Eugène-Emile), soldat au 146e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1792 au recrutement de Parthenay.
Tassandier (Gabriel-Emile), maître ouvrier au 1er régiment du génie, classe 1915, mle 1610 au recrutement de Montpellier.
Teissedre (Louis), soldat au 92e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1705 au recrutement d'Aurillac.
Tézier (Julien-Joseph), soldat au 239e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 67 au recrutement de Romans.
Turquier (Raymond), soldat au 129e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 2138 au recrutement du Havre.
Uthurrisq (Jean), canonnier au 17e régiment d'artillerie lourde, classe 1902, mle 140 au recrutement de Bayonne.
Veyret (Henri-Léon-Joseph), soldat au 22e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 512 au recrutement de Bourgoin.
Vincent (Joseph-Philippe), zouave au 8e régiment de zouaves, classe 1918, mle 576 au recrutement d'Annecy.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent :

RÉGULARISATIONS

Abderrahmane Djelloul, tirailleur de 1re classe, 2/21e régiment de tirailleurs algériens, mle 17898 au recrutement d'Oran.
Abraham (Oswald), soldat de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 54/137/00451.
Alamel (Jacquy-Julien), soldat de 2e classe, 2/117e régiment d'infanterie, mle 56/840/00680.
Allain (Guy-Claude), 1er sapeur-mineur, 65e bataillon du génie, mle 56/170/02203.
Aouich Said, tirailleur de 1re classe, 1/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 56 910/30568.
Ausilia (André-Joseph), maréchal des logis, 1/105e régiment d'artillerie anti-aérienne, mle 55/950/00365.
Bachelot (Yves-Jean), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/35 E/1495.
Bajoni (Georges-René), soldat de 2e classe, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/540/00713.
Bardeau (Jean), 2e canonnier-servant, 2/30e régiment d'artillerie, mle 55/330/02862.
Battesti (Marc), caporal, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/950/01896.
Beal (Joanny), hussard de 1re classe, 6e régiment de hussards, mle 55/420/00770.
Belbeche Tayeb, tirailleur de 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, mle 55/930/20713.
Benabi Ahmed ben Abdelkader, harki de 2e classe, harka du 3/2e régiment d'infanterie.
Beneteau (Pierre-Maurice), caporal, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 58/160/00871.
Benhouis Rabah ben Abdallah, brigadier, groupe mobile de sécurité no 62, recrutement de Constantine.
Benselmi Abdelkader, tirailleur de 2e classe, 1/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 28708 au recrutement de Constantine.
Bertho (Jean-Georges), soldat de 1re classe, 3e régiment de parachutistes coloniaux, mle 57/560/03971.
Bessaisse Sahraoui, caporal, 1/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 01431 au recrutement d'Oran.
Bidron (Jacques-Michel), 2e canonnier, 2/30e régiment d'artillerie, mle 57/410/00168.
Biolley (Norbert-Maurice), 2e canonnier servant, 2/30e régiment d'artillerie, mle 54/730/00086.
Blancheteau (Lucien), chasseur de 2e classe, 14e régiment de chasseurs parachutistes, mle 55/750/033521.
Blondel (Roland), dragon de 2e classe, 25e régiment de dragons, mle 57/750/06449.
Bodet (Guy-Maurice-Roger), chasseur de 1re classe, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 55/510/02632.
Boulanger (Georges-Kléber), sergent, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/790/01153.
Bouzemarene Mohamed, soldat de 2e classe, 1re groupe de compagnies nomades d'Algérie, mle 55/91/15176.
Briche (Gérard-Jean-Louis), caporal, 4/41e régiment d'infanterie, mle 55/580/01566.
Brie (Bernard), infirmier de 1re classe, 448e élément de santé, mle 55/55/1434.
Brillouet (Maurice-René), 2e canonnier, 1/39e régiment d'artillerie, mle 57/17/01451.
Bruguier (Christian), hussard de 2e classe, 6e régiment de hussards, mle 55/740/00447.
Buchet (Jean-Vincent), caporal, 3/21e régiment d'infanterie, mle 56/590/11370.
Bulor (Jean-Henri-Joseph), sergent, 3/91e régiment d'infanterie, mle 55/620/10198.
Calmet (Lucien-André), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 50/11/15139.
Carion (Marcel), légionnaire de 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 54/137/00960.
Caullier (Jean-Marie-Pierre-Gabriel), soldat de 2e classe, 3/21e régiment d'infanterie, mle 56/020/01920.
Chailland (Gilles-Gilbert), soldat de 1re classe, 2/51e régiment d'infanterie, mle 56/170/00963.
Charra (Henri-Prosper), brigadier, 6e régiment de hussards, mle 55/070/00894.
Chelabi Bachir ben Ahmed, harki de 2e classe, harka du 3/2e régiment d'infanterie.
Chesne (Jean-François), tirailleur de 1re classe, 1/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 56/45/2102.
Chesseron (Michel-François-Gérard), dragon de 2e classe, 29e régiment de dragons, mle 55/790/00133.
Cia (Angélo-Orenzo), sergent, 3e régiment de parachutistes coloniaux, mle 54/320/01165.
Clarisse (Yvon-Raymond), dragon de 1re classe, 16e régiment de dragons, mle 55/590/05537.

Combre (Marcel-Jean-Louis), 2e canonnier servant, 2/30e régiment d'artillerie, mle 56/630/01386.
Command (Francis-Joseph), hussard de 2e classe, 6e régiment de hussards, mle 55/740/00017.
Converset (Raymond-Marius-Delphin), sergent, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 54/700/00365.
Cormary (Marc-Jean), adjudant, 1/13e régiment d'artillerie, mle 48/810/19760.
Carty (Joseph-Emile), soldat de 2e classe, 4/11e régiment d'infanterie, mle 56/250/00629.
Daboval (Jean-Joseph), soldat de 2e classe, 3/21e régiment d'infanterie, mle 57/760/04613.
Daniel (Raymond-Jean), spahi de 2e classe, 6e régiment de spahis, mle 56/560/03886.
Daniel (Roger-Joseph-Marie), soldat de 2e classe, 3/2e régiment d'infanterie, mle 57/220/00952.
Daudin (Jacques-Maurice), aspirant, 30e régiment de dragons, mle 56/750/52813.
Debbari Aomar ben Ali ben Amran, caporal harki, harka du 457e groupe d'artillerie antiaérienne, classe 1949, mle 4.787 au recrutement d'Alger.
Delmastro (Roger-Jean), brigadier, 1/27e régiment d'artillerie, mle 56/130/02360.
Desmonceaux (Marcel-Jean), 1er canonnier servant, 2/30e régiment d'artillerie, mle 55/690/00694.
Devot (Claude-Roger-Léopold), caporal, 2/93e régiment d'infanterie, mle 56/620/02082.
Diore Fané, soldat de 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 49373 au recrutement de Bamako.
Djerrar Rabah ben Hammadi, harki de 2e classe, harka du 457e groupe d'artillerie antiaérienne.
Djiby Demba, soldat de 1re classe, 1/13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 46029 au recrutement de Saint-Louis.
Duriez (Claude), soldat de 1re classe, 1/21e régiment d'infanterie, mle 56/590/07087.
Ernst (Jean-Claude-Hyacinthe), soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 57/750/07938.
Fallai (René), soldat de 2e classe, 2/93e régiment d'infanterie, mle 56/750/28890.
Fatmi Mohammed, harki de 2e classe, harka du 3/2e régiment d'infanterie.
Fauroux (Pierre), caporal, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/650/00617.
Faya Traoré, soldat de 1re classe, 2/11e régiment d'infanterie coloniale, mle 38912 au recrutement de Kindia.
Fialon (René-Gustave), 2e canonnier servant, 2/30e régiment d'artillerie, mle 55/130/00546.
Fournage (Michel-Marcel-Jules), sergent, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 54/750/07780.
Frillay (Marcel-André-Jules), soldat de 2e classe, 2/8e régiment d'infanterie coloniale, mle 54/35/3686.
Gaborit (Raymond-Joseph), tirailleur de 2e classe, 21e régiment de tirailleurs algériens, mle 57/59/11800.
Ganne (Albert-André), sergent, 2/117e régiment d'infanterie, mle 44/750/01800.
Gau (Fernand-Marcel), soldat de 2e classe, 81e bataillon d'infanterie, mle 56/590/00468.
Gentric (Roger-Marie), caporal, 2/60e régiment d'infanterie, mle 55/240/02183.
Giraudeau (Roger-Henri), dragon de 1re classe, 21e régiment de dragons, mle 56/750/27468.
Glangeaud (Guy-Jean-Marie), caporal, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/750/04377.
Godaut (Jacques-Arthur-Maurice), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 55/750/15555.
Gondoux (Jean-Jacques), caporal, 4/11e régiment d'infanterie, mle 55/180/01608.
Goubet (Roger-Jean), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 55/590/13282.
Gourdin (Guy), caporal, 2/93e régiment d'infanterie, mle 56/75/8328.
Greneron (Jacques-André), brigadier, 3/67e régiment d'artillerie, mle 56/69/05079.
Gueid (Pierre-Alexandre-Emile), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/77/01101.
Guichaoua (Roger-Georges-Michel), caporal, 3/129e régiment d'infanterie, mle 56/750/04892.
Hami Salah, garde de 1re classe, groupe mobile de sécurité no 62, recrutement de Constantine.
Hanfer Youssef, soldat de 2e classe, 2/93e régiment d'infanterie, mle 57/930/22607.
Heraut (André-Henri-François), 2e canonnier, 1/7e régiment d'artillerie, mle 56/790/02066.
Hergott (Michel-Georges), aspirant, 2/11e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/250/01117.
Igual (José), soldat de 2e classe, 2/93e régiment d'infanterie, mle 56/110/01666.
Jouvelot (Claude-Maurice), sergent, 3/57e régiment d'infanterie, mle 56/910/00824.
Julo (Marcel-Albert-Joseph-Marie), 1er canonnier, 1/31e régiment d'artillerie, mle 57/560/04240.
Kante Nankouman, caporal, 1/13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 32.798 au recrutement de Kindia.
Kharroubi Tayeb, harki, harka du 1/64e régiment d'artillerie, mle 97 au recrutement d'Oran.
Knipper (Daniel), 2e canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, 1er bataillon, mle 54/780/05777.
Kolodziej (Jean-Antoine), 2e canonnier, 1/27e régiment d'artillerie, mle 56/020/02999.
Kravtzoff (Michel), soldat de 2e classe, 3e régiment de parachutistes coloniaux, mle 58/760/05650.
Ksel Tayeb, tirailleur de 1re classe, 1/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 01014 au recrutement d'Oran.
Lacaze (Etienne-André), dragon de 1re classe, 28e régiment de dragons, mle 55/470/00937.
Laporte (Daniel), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/630/00166.
Lebras (Pierre-André), caporal, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/51/1785.
Lecanu (Serge-André-Louis), 2e canonnier, 3/67e régiment d'artillerie, mle 56/750/16817.
Lemarre (Léonce-Florimond), sergent, 2/129e régiment d'infanterie, mle 55/620/06216.
Lemenorel (Yvan-Bernard), sergent, 4/11e régiment d'infanterie, mle 55/890/00154.
Lenestour (Roland-François-Marie), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/78/06146.
Leroy (Serge-Jean), brigadier, 1/13e régiment d'artillerie, mle 55/030/00251.
Letertre (René-Jean-Emile), sergent, 31e groupe de chasseurs à pied, mle 54/350/02882.
Leuilliot (Georges-André-Henri), 2e canonnier, 2/30e régiment d'artillerie, mle 57/520/02491.
Link (Hugo), sergent, 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 52/137/3210.
Lupi (Aléardo), caporal, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 55/137/00075.
Maignan (Marcel-Auguste) chasseur de 2e classe, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 58/359/00185.
Malglaive (Bernard-Albert-Hidulphe), conducteur de 2e classe, 587e bataillon du train mle 55/880/02757.
Marchadier (Paul-Jean-Marie), caporal, 11e demi-brigade de parachutistes de choc, mle 56/63/00263.
Marchal (Hubert-Henri), chasseur de 2e classe, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/670/03088.
Martin (Gérard-André-Charles), hussard de 2e classe, 8e régiment de hussards, mle 55/770/01909.
Martin (Jean-Eugène-René), soldat de 1re classe, 1/60e régiment d'infanterie, mle 56/630/01841.
Maujean (André-Henri), caporal, 152e régiment d'infanterie mécanisé, mle 56/570/04821.
Mecifi Ahmed, tirailleur de 2e classe, 21e régiment de tirailleurs algériens, mle 14067 au recrutement d'Oran.
Medjmedj Ahmed Salah, soldat de 2e classe, groupement subdivionnaire des unités territoriales de la subdivision de Constantine, mle L. M. 258 au recrutement de Constantine.
Mocaer (Michel-Charles), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/750/17763.
Monsour (Albert-Johannes), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/860/00024.
Mouâlid Boumédiène, harki de 2e classe, harka du 3/129e régiment d'infanterie.
Mulliere (Henri-Robert), 1er canonnier, 2/30e régiment d'artillerie, mle 55/690/02879.
Nadolny (Alfred), soldat de 2e classe, 3/21e régiment d'infanterie, mle 55/590/10086.
Nedicker (Emile-Joseph), soldat de 1re classe, 6e régiment de parachutistes coloniaux, classe 1951, mle 5171 au recrutement de Marseille.
Neuville (Gilbert-Adrien-Louis), soldat de 2e classe, 21e régiment d'infanterie, mle 56/590/12207.
Noureddine bel Abbes, moghazni de 2e classe, section administrative spécialisée, mle 57/920/28761.
Ouadah Benrabah, tirailleur de 1re classe, 1/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 19869 au recrutement d'Oran.
Ouladji Abdelkader, garde de 2e classe, groupe mobile de sécurité no 51.
Parra (Pablo-Antonio), brigadier-chef, compagnie administrative régionale no 102, détachée au 1/12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, mle 54/92/3249.
Pasquier (Pierre), hussard de 1re classe, 6e régiment de hussards, mle 53/740/01619.
Paul (Théophile), caporal-chef, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 53/137/04714.
Pelcerf (André-Bernard), soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 55/140/00824.
Pelletier (Joseph-Louis), brigadier-chef, 29e régiment de dragons, mle 55/850/02559.

Petit (Michel), tirailleur de 2e classe, 1/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 55/60/01138.
Peyre (Pierre), brigadier, 6e régiment de hussards, mle 280-00050 au recrutement de Poitiers, classe 1949.
Prost (Jean-Marie), dragon de 2e classe, 24e régiment de dragons, mle 57/750/23043.
Racineux (Jean-Michel-Adrien), soldat de 2e classe, 3e régiment de parachutistes coloniaux, mle 55/440/01496.
Radaelli (André-René), 2e canonnier, 2/30e régiment d'artillerie, mle 57/710/01386.
Redjimi Mohamed, garde de 2e classe, groupe mobile de sécurité n° 62, recrutement de Constantine.
Renard (Jean-Louis-Albert), conducteur de 2e classe, 587e bataillon du train, mle 56/410/01587.
Robineau (Raymond-Georges), soldat de 2e classe, 1/57e régiment d'infanterie, mle 55/17/674.
Roche (Christian-Marcel-Léon), caporal, 4/44e régiment d'infanterie, mle 55/890/00059.
Roullet (André-Léon-Maurice), caporal-chef, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/790/00172.
Scagliarini (Benoit-Joseph), aspirant, 2/93e régiment d'infanterie, mle 57/960/01325.
Schmidt (André-Jean-Joseph), maréchal des logis chef, 6e régiment de hussards, mle n° 42/650/09780.
Schmitt (Charles-Joseph), soldat de 2e classe, 152e régiment d'infanterie mécanisé, mle 54/680/03381.
Sellam Abdelkader, 2e canonnier, 2/30e régiment d'artillerie, mle 56/920/25515.
Sibot (Serge-Gilbert), caporal, 1/2e régiment d'infanterie, mle 57/750/26151.
Sirondelle (Jean-Henri), sergent, 3/57e régiment d'infanterie, mle 53/700/01182.
Soulet (Gabriel-André-Germain), 2e canonnier, 1/13e régiment d'artillerie, mle 57/810/01301.
Souleymane Beidari Sankané, tirailleur de 1re classe, 5e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 61239 au recrutement du Soudan.
Staar (André-Michel-Albert), soldat de 2e classe, 11e demi-brigade de parachutistes de choc, mle 55/75/18397.
Suteau (Maurice-Joseph-Marie), chasseur de 2e classe, 31e groupe de chasseurs à pied, mle 56/190/02125.
Ursenbach (Alfred), chasseur de 2e classe, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/670/01862.
Vanrast (André-François-Daniel), chasseur de 2e classe, 11e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/590/03502.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la concession du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Déporté résistant.

Régularisation.

(Pour prendre rang du 22 mars 1944.)

Martin (Claude-Joseph-Bruno), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Ain (actuellement capitaine d'active de l'arme blindée, cavalerie), déporté résistant, classe 1943, recrutement de Bourg-en-Bresse. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Forestier (Robert), sergent au régiment de marche de la légion étrangère, classe 1932, mle 2976 au recrutement de Rouen.
Gouville (René-Alfred), soldat au 318e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 350 au recrutement de Caen.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Bonnet (Eugène), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Creuse, déporté résistant, classe 1923, mle 310 au recrutement de Guéret.
Vadurel (Paul-Robert), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « bataillon de la mort », déporté résistant, classe 1925, mle 134 au recrutement d'Amiens.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Alexandre (Adrien-Marcel), soldat au 17e régiment colonial du génie, classe 1941, mle 71-13820 au recrutement de Mâcon.
Ben El Kadi, dit Lardemelle (André-Emile-Roger), soldat, corps francs d'Afrique (1er bataillon), classe 1941, mle 3675 au recrutement d'Alger.
Delaveau (Maurice-Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur « A. S. groupement Indre-Est », classe 1942, mle 8659 au recrutement de Poitiers.
Deloupy (Joseph-Prosper-Marius), canonnier au 222e régiment d'Artillerie lourde, classe 1918, mle 719 au recrutement de Carcassonne.
Garnero (Jean-Baptiste), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Var, classe 1925, mle 3599 au recrutement de Nice.
Gervais (Jean-Marie-Paul), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine-Maritime (secteur d'Elbeuf), classe 1945, mle 9671 au recrutement de Valenciennes.
Gonzalez (Jean-Ramon), soldat au 1er régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 25 au recrutement de Paris.
Gouget (Marc-Léon), chasseur au 12e bataillon de chasseurs à pied, classe 1932, mle 1192 au recrutement de Lons-le-Saunier.
Lambert (Camille-Joseph), chasseur au 16e bataillon de chasseurs portés, classe 1933, mle 1721 au recrutement de Nevers.
Lemaitre (Marcel), brigadier-chef au 33e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1928, mle 1312 au recrutement de Nevers.
Luciani (Dominique), canonnier au 101e groupe d'observation d'artillerie, classe 1943, mle 569 au recrutement d'Ajaccio.
Malet (René-Eugène), soldat au 91e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1303 au recrutement de Laon.
Petizeau (Pierre-Fernand), caporal au 2e régiment d'infanterie, classe 1948, mle 25997 au recrutement de Bordeaux.
Rebillard (Joseph-Lucien-Alexis), soldat au 116e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 666 au recrutement de Rennes.
Rieble (Walter-Albert), soldat au 1er régiment de marche du Tchad, classe 1925, mle 75-15294 au recrutement de la Seine central.
Signoret (Joseph), soldat au 331e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1150 au recrutement de Mâcon.
Teuma (André-Fernand), spahi au 1e régiment de spahis marocains, classe 1940, mle 1702 au recrutement de Constantine.
Toupin (François-Louis-Robert), soldat au 118e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1925, mle 618 au recrutement de Quimper.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945.

Déportés résistants.

Acebes (Henri-Guy), soldat de la résistance intérieure française, organisation Front national, déporté résistant, classe 1942, mle 28029 au recrutement de Paris.

Allende-Santa-Cruz (Lucas-Fernando), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Finistère, déporté résistant, classe 1939

Bonifas (Abel-Aimé), sergent de la résistance intérieure française, organisation Combat, déporté résistant, classe 1940, mle 1123 au recrutement d'Oran.

Bonnaud, épouse Roche (Maria), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Vienne, déportée, résistante.

Creoff (Jean-Marie), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Finistère, déporté, résistant, classe 1941, mle 15171 au recrutement de Rennes.

Dejancourt (Robert-Maximilien-Vincent), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Somme, déporté résistant, classe 1942.

Delaite (Max-Valentin), sergent des forces françaises de l'intérieur isolé, déporté résistant, classe 1939, mle 953 au recrutement d'Epinal.

Deloffre (Jean-Célestin-André), soldat de la résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1942, mle 11520.

Descamps (Michel-Félix-Antoine-Henri), sergent de la Résistance intérieure française, organisation F. U. J., déporté résistant, classe 1942.

Dufau (Marius-Laurent), soldat de la Résistance intérieure française A. S., groupe fer, secteur de Tarbes, déporté résistant, classe 1922, recrutement de la Seine.

Fauquembergue (Guilbert-Victor-Edouard), sergent des Forces française de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, secteur 5, section 521, déporté résistant, classe 1941.

Flornoy (Pierre-Charles-Edouard), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1941, mle 6487 au recrutement de Nancy.

Fourcade (Henri-Alexis), aspirant des Forces françaises de l'intérieur, maquis Nistos Barousse O. B. n° 6, déporté résistant, classe 1943, mle 9283 au recrutement de Toulouse.

Gueguen, épouse Sibiril (Yvette-Marie), sergent des Forces fran- Côtes-du-Nord, déportée résistante.

Guilhem (Edmond-Achille-Louis), caporal-chef de la Résistance intérieure française du département du Maine-et-Loire, déporté résistant, classe 1916, mle 122 au recrutement d'Angers.

Haas (Guy-Emile), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département des Côtes-du-Nord, déporté résistant, classe 1944, mle 55 au recrutement d'Albi.

Hartweg (Armand-Eugène), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Moselle, déporté résistant, classe 1945, mle 5031 au recrutement de Strasbourg.

Haution (Gilbert), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1933, mle 3270 au recrutement de Laon.

Hugonnaud (Félix), aspirant de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1937, mle 531 au recrutement d'Angoulême.

Javelier (Jean-Auguste-Marie), sergent des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Saône, déporté résistant, classe 1915, mle 7461 au recrutement de Dijon.

Juillard (Camille), sergent-chef des Forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, secteur de Paris, déporté résistant, classe 1922, mle 2226 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Juilleral (Eugène), caporal des Forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, déporté résistant, classe 1912, mle 2973 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

Lemaire (Gaston-Charles), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1920, mle 1801 au recrutement de Compiègne.

Lerouge (Jean-Baptiste), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation front national, déporté résistant, classe 1912, mle 431 au recrutement de Valenciennes.

Mansat (Charles-Jean), soldat de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1942.

Marchand (Camille), adjudant-chef des Forces françaises de l'intérieur du dép -tement de l'Indre, déporté résistant, classe 1932, recrutement d'Evreux.

Margraff (Henri-Marie-Joseph), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « O. R. A. », déporté résistant, classe 1940, mle 109 au recrutement de Strasbourg.

Mazurier, épouse James (Marie-Magdeleine-Emilia-Césarine), sergent de la Résistance intérieure française « isolée », déportée résistante.

Michas (Joseph), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Vienne, déporté résistant, classe 1929.

Nuvelstijn (Jean-Pierre), sergent de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1935.

Ogier (Robert-Elie-Marcel), caporal de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1944.

Orange (Marcel), sergent de la Résistance intérieure française (organisation C. D. L. L.), déporté résistant, classe 1925, mle 189 au recrutement de Fontainebleau.

Potier, épouse Molet (Maria-Désirée), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.

Prud'homme (Pierre-Paul), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1946, mle 6865 au recrutement de Nancy.

Ristori (Geneviève-Gabrielle), soldat de la Résistance intérieure française « isolée », déportée résistante.

Rougier (Jean-Aimé-Julien), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « O. R. A. », déporté résistant, classe 1932, mle 1408 au recrutement d'Ajaccio.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec prime et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 8 août 1958 portant que la concession du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, pour services exceptionnels, au militaire désigné ci-après:

ARME ET SERVICES COMMUNS AUX TROIS ARMÉES

*Gendarmerie.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1958.)

Rodrigue (Marcel-Henri-Joseph), gendarme; 13 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

---

ARMEE DE MER

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 août 1958 portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit:

Décoration à titre posthume.

Le Mouzy (Pierre-Jean-Germain), premier maître pilote d'aéronautique, mle 5981.T.48. A été cité.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 août 1958 portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier et au matelot dont les noms suivent:

Décorations à titre posthume.

Péron (Raymond), second maître de 1re classe fusilier du cadre spécial, mle 10.156.B.45.

Gourlinchas (William-Daniel), matelot de 2e classe équipage, mle 1878.T.56.

Ont été cités.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958, est décoré de la médaille militaire avec bénéfice du traitement:

(Pour compter du 21 avril 1958, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Queffelec (Louis-Marie), quartier-maître de 1re classe commis aux vivres, mle 9011.B.45, titulaire d'une pension définitive à 75 p. 100 pour blessure reçue au cours d'opérations en Extrême-Orient. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annule, le cas échéant, la citation dont l'intéressé aurait fait l'objet à l'occasion de ses blessures.

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'ex-quartier-maître dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité définitive au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Décoration avec traitement.

GUERRE DES T. O. E.

(Pour compter du 19 mai 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Delplace (Guy), ex-quartier-maître canonnier, mle 9022.T.51. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme. Elle remplace et annule la citation à l'ordre de la brigade décernée à l'intéressé par ordre n° 117 E.M.3/Rec en date du 12 décembre 1952 du commandant de la division navale d'Extrême-Orient.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est décoré de la médaille militaire avec bénéfice du traitement:

(Pour compter du 30 janvier 1951, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Régnault (Francis), ex-quartier-maître fusilier, mle 8678.B.45, titulaire d'une pension d'invalidité définitive à 85 p. 100 pour blessures reçues au cours d'opérations en Extrême-Orient. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annule, le cas échéant, la citation dont l'intéressé aurait fait l'objet à l'occasion de ses blessures.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens marins dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Déportés et internés résistants.

(Décoration avec traitement.)

GUERRE 1914-1918

(Pour compter du 4 octobre 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Cooreman (Cyrille-Henri), ex-quartier-maître fourrier, mle 195084. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme.

GUERRE 1939-1945

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Forestier (Henri-Edouard), ex-quartier-maître mécanicien, mle 2812.C.32 et 1091 S.32. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens marins dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Décoration avec traitement.

(Pour compter du 20 avril 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Rouayroux (René-Lucien), ex-matelot fusilier, mle 3513.T.42.

(Pour compter du 12 juillet 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Piriou (Ambroise-Jean), ex-matelot mécanicien, mle 1999.B.40.

(Pour compter de la signature du présent décret.)

Robert (Jean), ex-matelot mécanicien, mle 1187.T.29.

Beauquis (Joannès-Francis), ex-matelot opticien télémétriste, mle 2851.T.42.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les propositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité définitive au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Décoration avec traitement.

(Application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, de l'article 14 de la loi n° 50-956 du 8 août 1950 et de l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930.)

GUERRE 1914-1918

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Bellanger (Charles-Ernest-Emile), ex-matelot chauffeur, mle 36747.f. Croix du combattant volontaire de la Résistance. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme. Elle annule et remplace, le cas échéant, la citation dont l'intéressé aurait fait l'objet à l'occasion de ses blessures.

GUERRE 1939-1945

(Pour compter du 27 décembre 1954, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Magnier (Louis-Eugène), ex-matelot sans spécialité, mle 736.C.30.

(Pour compter du 5 mars 1956, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Frigière (Ismaël-Louis), ex-matelot sans spécialité, mle 1453.27.5.

(Pour compter du 17 août 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Faure (Camille-Paul), ex-matelot mécanicien de défense des côtes, mle 4535.T.39.

(Pour compter du 25 septembre 1957, date de concession de la pension définitive.)

Cantet (Louis-Léon), ex-matelot fusilier mle 106.R.44.

(Pour compter du 21 janvier 1958, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Richard (André-René), ex-matelot fusilier, mle 5129.T.42.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations dont les intéressés auraient fait l'objet à l'occasion de leurs blessures.

---

ARMEE DE L'AIR

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 août 1958 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, à titre posthume, aux militaires désignés ci-après:

Bretles (Claude), sergent.
Chioselli (Paul), sergent.
Fageol (Bernard-Henri), sergent.
Ferrer (Claude-Gabriel), sergent.
Leecia (Paul), sergent-chef.
Mouly (Paul-Pierre), sergent.
Odeau (Claude-Marcel), soldat de 2e classe.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

---

Par décret en date du 22 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 juillet 1958 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Avec traitement.

Marion (Jacques-Louis), adjudant-chef de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1944, recrutement de Nancy.

Perreur (Marcel-Georges), sergent de réserve de l'armée de l'air, déporté résistant, classe 1935, recrutement de Besançon.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

---

Par décret en date du 28 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 juillet 1958 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers, caporaux, soldats et personnel militaire féminin de l'armée active désignés ci-après:

Décorations avec traitement.

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant

Ravoalavoson (André-Emilien), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Kotkudak (Joseph-Marie-Edmond), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Richez (Pierre-Joseph), sergent-chef; 12 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Delarue (Jean-Paul-Etienne), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gavard (Marcel-Lucien), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chesnel (Claude-Victor-Jules), sergent-chef; 12 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dagonat (Jacques-Michel), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bilon (Fridja-Roger), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Rivaltain (Fernand-René), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Ganneau (Robert-Albert-Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Babyle (Georges-Achille-Auguste), sergent-chef; 10 ans de services, 7 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pezet (Yves-Charles-Emile), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fresse (Gustave-Aimé), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gadon (René-Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Léost (Maurice-Clément), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Sialino (Bruno-Provino), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Borda (Pierre-Edmond-Grégor), sergent-chef; 9 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Skoberne (Joseph), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Kergourlay (Laurent-Pierre-Louis-Marie), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cardinale (Yvon-Marcel), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Martin (Serge-Roland), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hélard (Pierre-Maurice), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Marchi (Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guyard (Henri-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dufau (André-Gaston), sergent-chef; 12 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Goacolou (Daniel-Lucien), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Babinault (Georges-Albert), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lassibille (Fernand-Maurice), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vibert (François-Marius), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Provost (Jean), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Piaton (Robert-Emile-Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Tesle (Pierre), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Berriet (Jean-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Duseau (Paul-Gustave), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste

Chevalier (René-Victor), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Libert (Raoul-Marc-Louis), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Blanc (André-Léon), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lamour (Robert-Marcel-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vilde (André-Louis), adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Audounet (Roger-Antoine-Marie), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Clère (Joseph-Marie), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Niquet (Jacques-Maurice), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Courderot (Etienne-Jean-François-Stanislas), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Denille (Marceau-Jean-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Abgrall (Robert-Alain-Marie), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonay (Sébastien-Marcel-Louis), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Marceau (Hervé-François-Marie), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cherbonnier (Jean-René-Léon), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Patrat (Pierre-Victor), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Daniel (Laurent-Joseph-Marie), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Charvet (Pierre-Claude-Adrien), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

François (Henri-Gaston-Georges), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Genty (Henri-Paul), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Morlet (Jean-Charles-Victor), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Sarradin (Pierre-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Leloup (Maurice-Alexandre-Georges), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Philippon (André-Jean-Louis), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Figeac (Auguste-Germain-Léon), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hébert (Lucien-Camille), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Sibre (Raymond-Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Turcan (Louis-Ernest-Jean), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cabaret (Serge-Georges), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Caniaux (Marcel), sergent-chef, 13 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Joulin (Jean-Baptiste-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Moulet (Maurice-Charles-Ange), adjudant-chef, 17 ans de services, 16 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chabanol (André-Louis-François), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lognone (Marcel-Raoul), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chateau (Edouard), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Robert (Edouard-Guy), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Eychenne (René), adjudant; 18 ans de services, 16 campagnes.

Mousset (Pierre-Charles), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Stirer (Fernand), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Garçon (Pierre-Fernand), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Laheurie (Simon-Marcel), adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Giorgi (François), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité

Cazalou (Jean-François), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Paris (Roger-André), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Foll (Edouard-Jean-Lucien), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Biard (Maurice-Charles-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonnet (Félix-Joseph-Marie), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Thévenon (Marius-Aimé), sergent-chef; 14 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cailhol (Gilbert), adjudant; 12 ans de services, 2 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Marquès (André-Jean-Marie), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gorin (Jacques-Paul-Auguste), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Offant (Odilon-Félicien-Emile), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Blaret (Edouard-Gustave-Louis), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gaude (Marcel-Gilbert), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Berton (André-Georges-Henri), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vuillemin (René-Paul), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Léma (Guillaume-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bournet (Louis-Adrien), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Garcia (Raoul), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Launé (René-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Birault (Paul-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 13 campagnes.

Mistral (René-Jean-Eugène), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chevillet (Robert-Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mège (Maurice-René), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Peyrichou (Roger), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pontailler (Jean-Louis-Achille), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fontana (René-Jean), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Leroy (Bertrand-Auguste), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lalanne (Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dupuy (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Monnier (Pierre-Robert), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lenoir (Robert-Christian), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Sergeant (Maurice), sergent-chef; 12 ans de services, 2 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roux (Marcel-Charles-Guy), adjudant; 15 ans de esrvices, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bianchi (Louis-Albert), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Hollard (Jean-Paul-Emile), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Valat (René-Amédée-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Perrin (Jacques-Jean-Etienne), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bruchon (Georges-Charles), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Roux (Jacques-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dupuch (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Hernandez (Louis-Vincent-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Maurin (Marc-André), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lavit (Marcel-Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Alexandre (Jean-André), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Quantin (Raymond-Marie-Gaston), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Viguier (Ernest-René), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lescommères (Jean-André), adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes.
Douence (Jean-Raymond), adjudant-chef; 19 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ros (Georges-Jules-Vincent), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cordillet (Lucien-Henri-Michel), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Poix (Bernard-Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Amiet (Hortex-Clément), adjudant; 23 ans de services, 8 campagnes.
Caille (Gérard-Jean-François), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Volle (Maurice-Georges-Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dupré (Raymond-Jean-Ferrier), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Boor (Roger-François), sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Decourt (Jules-Marcel-Arthur), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Neyrand (René-Auguste-Georges-Charles), adjudant, 19 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Corbet (André-Jean), adjudant; 12 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Poumerol (Louis-Félix), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chaunavel (Jean), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bassoulet (Pierre-Adrien-Marcel), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dougnier (Raymond-Louis-Gustave), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roche (Bernard-Roger-Emile), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Arlettaz (Gabriel-Jacques-Louis), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Martin (Christian-René-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Beaupré (Joseph-Jean-Marie), sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Raffaelli (Charles-Pierre), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Devienne (Jean-François), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Hoffmann (Guy-Louis), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Sevat (Bernard-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bassani (Robert-Albin), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fricker (Bernard-Jacques), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Maire (Ulysse-Raymond-Albert-Marcel), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gaillard (Jean-Fernand-Camille), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
Bénard (Pierre-Joseph-Georges), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vigneron (Marcel-Jean), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pasquier (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Méhats (Sauveur), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dauliac (Jean-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Robert (Louis-Pierre-Marie), sergent-chef; 12 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bourgier (Roger-Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tichadou (René), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.
Paoli (Dominique-Marie), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Aubert (Marcel-Eugène-Octave), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ravin (François-Marcel), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Aleyrangues (Guy-Jean-Gilbert), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Huon (Claude), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tisserand (Albert-Yves-Auguste-Lucien), adjudant; 22 ans de services, 8 campagnes.
Roux (Marc-Jean), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bizien (Louis-François), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Maymon (Albert-Paul), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guyot (Bernard), aspirant; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Métairon (Henri-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Elard (Antoine-Hervé-Marie), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Guinand (Bernard-Télémaque), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Faive (Jacques-Georges-Léon), sergent-chef; 12 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martel (René-Marie-André), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Harloque (Marius-Joseph-Victor), sergent; 16 ans de services, 13 campagnes.
Le Querre (Guy-Félicien), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Anselme (Maurice-Kléber-Olivier), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes.
Marchetti (Paul-Emile), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hallant (Roland-Omer), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Barré (Julien-Marius), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fertein (Michel-Hubert), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Thévenot (Georges), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bultieaux (Gérard-Alexandre-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Meurice (Raymond), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes.
Bourvon (Pierre-Marie), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Petit (René-Pierre-Charles), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Garry (Louis-Pierre-Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Défaut (Michel-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Brié (Jean-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sbraire (André-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés
Louey (Abel-Hippolyte-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Billac (Charles-Marcel), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés A été cité.

Craff (Georges-Paul), sergent; 13 ans de services, 3 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Voulot (Pierre-Henri), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Trillaud (Raymond), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Huillery (René-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Labat (René-Roger), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lacassagne (Guy-Pierre-Jean-Albert), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maranger (Robert-Camille), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pradier (Marcel-Henri), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Pépin (Pascal-François-Martial), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Faveau (Maurice-Prosper), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martin (Henri-Fernand), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Quatrevaux (Marcel-Maria), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Drappier (Jakie-Léonce-Gabriel), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ruelle (Eugène-Hippolyte), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Brier (Marcel-André), sergent-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
Six (Maurice-Henri), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Girod (Raoul-Georges-Irénée), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Séher (Lucien-Emilien-Auguste), sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Traon (Roger-Emile), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maubert (Jean-François-Antoine), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chapuis (René-Auguste), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cathala (Jean-Aimé-André), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lefèvre (André-Alfred-Emile), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pichon (Bernard-Jean-Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rigaud (Louis-Marius-Honoré), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Picod (Ambroise), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Hébert (Fernand-Lucien-Joseph), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Berraldacci (Georges), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Scour (Jean-Norbert), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Moulis (Robert-Pierre-Jacques), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dupont (Marc-Robert), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, A été cité.
Arbouin (Marcel-Emile), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dubois (Roger-Fernand-Francis), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Louis (Serge-Lucien), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Piquot (Georges-Charles-Constant), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Ducasse (Jacques), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Murzeau (Georges), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lamboley (Jacques-René), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Laporte (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Montalbano (Jacques-Salvator), sergent-chef; 12 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mugnier (Georges-Jean-Antoine-François), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Joubert (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tartron (Robert-Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Kerbarh (René-Alfred-Jean-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Olsina (Miquel), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Donde (Marcel-Claudius), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lecucq (Jean-Ernest), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Durleste (Michel-André), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Coma (Rosal-Christian-Henri), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de majorations diverses.
Joubert (Albert-Gilbert), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Arnaud (Pierre-Marie-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Troulé (Guy-Eugène-Jean-Marie), adjudant-chef; 21 ans de services, 15 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Laffont (Roger-Louis), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Janot (Jean-Roger), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Collardey (Camille-Ernest-Albert), adjudant; 18 ans de services, 15 campagnes.
Engel (Jean-Clément-Bernard), adjudant; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Demuit (René-Julien), adjudant; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ferchaud (Jean-René), sergent-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Lochon (Jean-Marie-Joseph), adjudant; 22 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Ricard (Pierre), adjudant-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Dat (Paul-Raoul), adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
Bocahu (Louis-Joseph-Laurent-Charles), adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes.
Leroy (André-Georges), adjudant-chef; 22 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Barada (Baptiste-Gustave-Omer), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lachenal (Maurice-Henri), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ovenberghe (Guy-Etienne), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rivalain (Emilien-Marcel-Marie), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.
Bérice (Daniel-Georges-Auguste), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Airy (Raymond-Victor), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Teyssier (Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Coussy (Claude-Pierre-Jean), adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Geffroy (Gabriel-Louis), sergent; 22 ans de services, 8 campagnes.

Solignat (Guy-Georges-André), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Drogoul (Edouard-Félix), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Marinier (Maurice-Fernand), adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Marchand (Ernest-Louis-Alexandre), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bisiaux (Emile-Ernest), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Laville (Louis-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Fortunée (Georges-Victor), sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Schmolz (Auguste-Bernard), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Defranchi (Jean-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lafarie (Pascal-Aurélien-Henri), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Garnier (Jean-Julien-Auguste-Louis), adjudant-chef; 25 ans de services, 3 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Reider (Roger), sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Amouroux (Alexandre-Aimé), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Estines (Jacques-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Robin (Marc-Maxime), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
Schneider (Aimé-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Merlaut (Pierre-Denis), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Marchand (Marcel-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Labourie (Eugène-Maurice-Hubert), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pesque (Raymond-Albert-Georges), sergent-chef; 23 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Giansily (Marcel), sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gout (Robert-Alexandre-Eugène-Etienne), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vinay (René), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Godet (André-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Collin (Marcel-Henri), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mansart (René-Maurice), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Esquieu (Pierre-Georges-François), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lambert (Ramassamy), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Bérain (Albert-Frédéric), sergent-chef; 22 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pivot (Pétrus-Antonin), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rémy (Jean-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Fontan (Adrien-René), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Couplet (Gaston-Louis-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Marc (Louis-Jean-Marcel), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Delacour (Raymond), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lostalot-Bachoue (Eugène-Léonce-Marie), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Esnard (France-Auguste), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Barenne (Eugène-Jack), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chatelais (Robert-Emile), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Gaillard (Robert-Fidèle), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Heslin (Roger-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Chavanne (Robert-Charles), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Rancœur (Robert-Henri-Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cros (Jean-Xavier), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Nourry (Yves-Etienne-Louis), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ambrosini (Roch), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lagrasse (Maurice), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Delestrade (René-Jean), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Leccia (Jean-Lucien-André), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Charbonnier (Joseph-Louis-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ragot (Gaëtan), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Badoux (Raymond-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fall (Souleymane), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dongey (Albert-Jean), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Doireau (Georges-Henri-Alexandre), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Massay (Jack-Jean), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Fontaine (Octave-Jules), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cuzin (René-Marc-Léon), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bosserelle (Daniel), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Auriault (Pierre), adjudant; 24 ans de services, 3 campagnes.
Sallan (Emile-Lucien-Jacques), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Manciet (René), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chevallet (Charles-Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Casalas (Jean-Marc-Albert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Soulier (Louis), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Fouque (Léonce-Paul-Marius), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mouinie (Albert-Emile), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Gérard (André-Richard), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Frémont (Jean-Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Marchand (Roger-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Cathus (Jean), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bastoul (Claude), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Zablot (André-Robert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Robert (Paul-André-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Néri (Jean-André-Louis), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Beurrier (André-Alfred), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jau (René-Jean-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Colney (André-Joseph-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Donnet (Charles-Yves-Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vidal (François), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Thévenot (André-Paul), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bigotte (Emile-Adrien), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Levasseur (Robert-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Laforge (Pierre-Angel), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

(*Supplément.*)

Besson (Marcel-Alexandre), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Roman (Roger-Fernand), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Foos (Roger-Maurice), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Vignaud (Maurice-Jean-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Cazes (Georges-François-Jules), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cessot (Lucien), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Errard (Robert-Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cerrier (René-Gustave-Michel), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cassarin (René-Louis-Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Morégat (Roger-Ernest), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Carlo (Leslie-Normond), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Verge (Pierre-Léon), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Agostini (Noël), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Delrieu (Jules-Stamatios-Géraud-Léon), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sagot (Pierre-Jules-Edmond), adjudant-chef; 23 ans de services, 4 campagnes.
Brisson (Pierre-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chabanel (André-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Surjus (René-François-Auguste), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Péniçaud (Jean-François), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Viaux (Paul), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Le Houëdec (Joseph), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Doyen (Jean-Paul-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hamet (Auguste-Jean-François-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Pinault (Roger-Lionel), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bohrer (Lucien-Paul), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Wollscheidt (Léon), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Seret (Christian), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Chantreau (Jacques-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Raynaud (Charles-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Robert (Guy), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Renversé (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Perrin (Jean-Joseph-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Chaboisson (Guy), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Laffont (René), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Le Guiff (Roger-Pierre-Victor-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Arsonneau (Georges-Antoine-Raffaël), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gouzou (Roger-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Domenech (Charles-Pierre-Paul), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Coffin (Claude-Gilbert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Babot (Serge-Louis-Lucien), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gimenez (José-Jean-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Boffa (Florent), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jeanblanc (Marcel-Alfred), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Demoustier (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Coquelou (Jean-Marie-Antonin), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Théron (Albert), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Tassier (Emmanuel-Alexandre-Emile-Pascal), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Morain (Michel-Léon-Raoul), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Francou (Paul-Justin), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Darrot (Pierre-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Saint-Andrieu (Maurice-Louis-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Collier (Jacques-Ferdinand), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité
Sabardu (André-Raymond), adjudant chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Touyet (René-Albert-Georges-Désiré), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Laroche (René-Georges-Narcisse), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
David (Raymond-Marie-Arthur), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Laurent (Jean-Robert), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Fourcaud (Jean-Henri), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Richer (Jacques-Louis-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dejuan (Jean), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
De Ribier (René-Lucien-Jean-Marie), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Thévenot (Georges-Joseph-Constant), sergent-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Clément (Henri-François-Pierre-Marie), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Torrès (Norbert-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Marc (Henri-Léon), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Godard (Marcel-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Curci (Salvator-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Sobraqués (Jean-Germain-Sylvain), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.
Francou (Louis-Charles), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Périn (Sylvain-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Léger (Marcel-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Leccia (Joseph-Ange-René), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Gairaud (Yvan-Joseph-Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Descamps (André-Louis-Henri), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Baus (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jeanjean (Michel-Léon-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dubois-Mercé (Jean-Michel), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés
Mercier (Jean-François-Alexandre), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Thomas (Raymond-Louis-Charles), adjudant ; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delas (Louis-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes
Colin (Jacques-Charles-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hidoux (Robert-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

(*Supplément.* — **Fin.**)

IV. — Corps des sous officiers infirmiers

Emier (Jean), adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes.

Airaudo (Roland-Augustin), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Alexandre (Fernand-Gustave), sergent-chef; 21 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Vanopbrocke (Jean-Rémi), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Savidan (Jean-Alain-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Delbosc (Roger-Janvier), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Godet (Roger-Albert), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Souffrez (Auguste-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

V. — Corps des sous-officiers de la musique de l'air

Bergaud (René-Paul), sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.

Alliot (Pierre-Charles-Henri), sergent-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.

Gisdal (Camille-Henri-Jules), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.

VI. — Personnel militaire féminin de l'armée de l'air

Réddé (Danielle-Georgette), 5e catégorie; 25 ans de services, 5 campagnes. A été citée. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 octobre 1945.

Vernezy (Marie-Madeleine), 1re catégorie; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été citée.

VII. — Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1911

Sous-officiers marocains.

Hammadi ben Ali, mle T. 326, sergent; 19 ans de services, 9 campagnes.

Mokhtar ben Mohammed, mle A. 6885/40, sergent; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Bougueur ben Amimar, mle A. 223/43, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Mohamed ben Larbi ben El Hocine, mle A. 5734/43, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Achour ben Ahmed ben Akka, mle B. 633/43, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Miloudi ben Abdelkader ben Miloud, mle A. 8972/43, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe marocains.

Abdelkader ben Lachaab, mle A. 1366 40, caporal; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Mohammed ben Lahsen ben Moha, mle A. 716/43, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Feddel ben Mohamed ben Fedini, mle A. 1191/43, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Ben Aïssa ben Moulond ben Hamou, mle A. 432/43, caporal; 15 ans de services, 7 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Abdelkader ben Abdelkrim ben Sachabt, mle A. 7501/43, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Driss ben Benaïssa ben Mohamed, mle A. 9058/43, soldat de 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

El Kebir ben Abdesselem ben Mohamed, mle B. 789/43, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

VIII. — Militaire ressortissant des territoires d'outre-mer

Dioman Taraore, mle 6890, caporal; 14 ans de services, 13 campagnes.

---

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1958, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu:

Est annulé, en ce qui concerne M. Palissat-Begarie (André), matelot d'équipage, mle 2463.R.45, le décret du 19 février 1952 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Ce décret fait double emploi avec le décret du 16 juillet 1948 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Est annulé, en ce qui concerne M. Beauvais (Roger-Charles), quartier-maître fusilier, mle 1203.T.50, le décret du 11 juillet 1958 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Ce décret fait double emploi avec le décret du 9 mai 1955 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

---

**Décret du 28 août 1958 relatif aux allocations dues aux personnels de la gendarmerie maritime pour la garde des navires de commerce français et étrangers.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret n° 52-1421 du 31 décembre 1952 portant organisation de la légion de gendarmerie maritime;

Vu l'arrêté n° 14 du 22 février 1951 portant organisation et service de la gendarmerie maritime;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète:

Art. 1er. — Le tarif des allocations dues aux personnels de la gendarmerie maritime pour la garde des navires de commerce français ou étrangers est fixé comme suit:

Mise en place d'une garde à bord, quel que soit le nombre de gendarmes: 1.500 F;

Garde de jour, de six heures à dix-huit heures: 140 F par gendarme et par heure;

Garde de nuit, de dix-huit heures à six le lendemain: 280 F par gendarme et par heure.

Art. 2. — Le décret n° 49-279 du 28 février 1949 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

*Le ministre des armées,*
PIERRE GUILLAUMAT.

---

**Décret du 28 août 1958 portant classement dans la première série des places de guerre de l'ouvrage de Plate-Lombarde et délimitation des zones de servitudes.**

Par décret en date du 28 août 1958, l'ouvrage de Plate-Lombarde, situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes), est classé dans la première série des places de guerre. Les zones de servitudes sont délimitées ainsi qu'il est indiqué sur le plan annexé au présent décret par un trait rouge pour la première zone, par un trait bleu pour la deuxième zone et par un trait jaune pour la troisième zone.

---

**Décret du 28 août 1958 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.**

Par décret en date du 28 août 1958, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant, les aspirants dont les noms suivent, qui ont satisfait au concours de sortie du peloton des élèves officiers de réserve:

Rang du 1er août 1958.

*a*) Promotion Caen 57 D (après concours).

*Spécialité: Elève pilote.*

Weiller (Jean-Marie), X 66.909.
Lenouvel (Jacques-René), X 66.910.

*Spécialité: Elève navigateur.*

Moretti (Joseph-Lucien), X 66.911.

*Spécialité: Elève observateur.*

Jourdan (Jean-Paul), X 66.912.
Boissy (Jean-Claude), X 66.913.
Allaire (François-Victor), X 66.914.
Conrad (Hubert-Guy), X 66.915.
Veliot-Carabeux (Jean-Auguste), X 66.916.
Boyer (André-Jean), X 66.917.
Germain (Pierre-Jacques), X 66.918.
Riche (Georges-Pierre), X 66.919.

*b*) PROMOTION CAEN 58 A (P. M. S.)

*Spécialité: Elève pilote.*

Leca (Laurent-Louis), X 66921.
Magne (Bernard-Marie), X 66.922.
Feraud (Jean-Claude), X 66.923.

*Spécialité: Elève observateur.*

Fisch (Bernard-Jules), X 66.924.
Gokelaère (Jean-Noël), X 66.925.
Belhaeff (Alexis), X 66.926.
Cuille (Bernard-Jean), X 66.927.
Lacombe (Jean-Léon), X 66.928.

**Détermination de la prime fixe d'alimentation en Afrique du Nord.**

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des armées,

Vu le décret du 6 novembre 1930 relatif au règlement de la gestion des ordinaires;

Vu le décret n° 52-75 du 15 janvier 1952, complété par le décret n° 55-1085 du 10 août 1955, portant modification au régime de la prime d'alimentation,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de la prime fixe d'alimentation attribuée aux ordinaires d'Afrique du Nord est fixé aux taux suivants, à compter du 1er juin 1958.

Algérie: 114 F; Tunisie: 107 F; Maroc: 100 F.

Art. 2. — Le directeur des services financiers et des programmes du ministère des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1958.

*Le ministre des armées,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur de cabinet,*
JEAN DONNEDIEU DE VABRES.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du budget,*
GILBERT DEVAUX.

**Remise de debet.**

Par arrêté du 7 août 1958, sous réserve d'un versement préalable de 165.577 F, il est fait remise gracieuse au sergent-chef Aubrun (Claude), en service à l'état-major du groupement d'instruction et de mobilisation n° 25 à Bayonne et domicilié villa Sainte-Jeanne-d'Arc, route de la cité de Cedry, à Bayonne-Saint-Etienne (Basses-Pyrénées), de la somme de 765.577 F, représentant le reliquat de la somme de 800.000 F indûment perçue au titre d'une délégation volontaire de solde pour la période du 1er mai 1951 au 31 août 1955 inclus.

**Personnel militaire féminin de l'armée de l'air.**

Par décision du ministre des armées en date du 14 août 1958, est reclassée dans la 3e classe du cadre des spécialistes féminines du service de santé en qualité de praticienne chirurgien dentiste:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1958.)

La spécialiste de 6e catégorie Martin (Paule-Anne-Marie).

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

**Techniciens d'études et de fabrications.**

Par décision du ministre des armées (marine) en date du 19 août 1958, M. le technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales Limanton (André) reçoit, au titre de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 (statut du réfractaire), les bonifications ci-après: 1 an 2 mois 9 jours.

Par arrêté en date du 22 août 1958, M. Noirot (André), technicien chef de travaux d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er septembre 1958.

Par ce même arrêté, l'ancienneté de l'intéressé dans le 1er échelon de son grade a été fixée au 1er décembre 1957, compte tenu de la période qu'il a passée en disponibilité.

**Liste des officiers ayant obtenu le diplôme technique institué par le décret du 4 novembre 1948.**

Par arrêté du 22 août 1958, le diplôme technique institué par le décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948 est attribué avec effet rétroactif du 1er juin 1958 aux officiers ci-après désignés:

*Gendarmerie.*

M. le capitaine Durand (H.-H.).

*Infanterie.*

MM. les capitaines:

Dalit (M.-H.-L.).
Destelle (J.-J.).
Guegot (J.-J.-E.).
Hervouet (Y.-H.-A.).
Lalfargue (F.).
Oudot de Dainville (P.-A.-M.-J.).

*Arme blindée et cavalerie.*

MM. les capitaines:

Caillard (P.-A.-H.).
Delcourt (C.-J.-L.-J.).
Granier (P.-A.-J.).
Nicolas-Vuilliermé (P.-M.-F.).
Perrier (J.-A.-J.).
Rouger (J.-M.-M.-G.).
Soldati (J.-R.-G.).
Wolfrom (P.).

*Artillerie.*

MM. les capitaines:

Amat (R.-R.).
Barret (P.-M.-C.).
Bruder (H.-L.-G.).
De Colombel (Y.-L.-A.).
Dando (G.-J.).
Dumuys (A.-M.-J.-Y.).
Ebert (J.-P.-G.).
Guichardière (R.-Y.-G.).
Joubert (G.-A.-J.).
Santucci (D.-H.).

*Train.*

M. le lieutenant Lemmery (C.).

*Génie.*

MM. les capitaines:

Begue (J.-A.-A.-M.).
Bock (J.-G.-A.).
Bru (A.-H.).
Brunetti (F.).
Cadart (J.-P.-G.-P.).
Cerget (C.-C.-J.).
Coutenceau (R.-H.).
Fodere (L.-A.-B.).
Fourmon (G.-G.-F.-M.).
Gayout (J.).
Gedon (J.-R.).
Gelly (A.-J.-H.-A.).
Labartouille (M.-J.-J.).
Lavillonnière (J.-M.-H.).
Quelennec (J.).
Rufin (R.-J.).
Texier (A.-M.-L.-C.-A.).
Toussaint (R.-J.-M.).

MM. les lieutenants:

Affret (A.).
Boone (J.-M.-L.).
Charles (G.-F.).
Drouin (R.-Y.-M.-L.).
Feydel (G.).
Glandy (P.-H.-M.-J.).
Granger (R.-F.-A.).
Guérin (P.-J.).
Jantot (J.-F.).
Jupillat (P.).
Madec (L.).
Malavard (G.-J.-E.-P.).
Marand (J.-R.-A.).
Meurier (E.-M.-P.).
Patricot (P.-N.-M.).
Perry (J.-A.-A.).
Rigal (B.-E.-L.).
Robert (J.-J.-C.).
Verly (J.-D.).
Vincenti (J.-E.-H.).
Zago (V.-E.).

*Transmissions.*

MM. les capitaines:

Bresson (M.-J.-E.).
Chevillard (P.).
Deygout (J.).
Piquemal (M.-G.).
Remandet (G.-P.).
Seron (J.-A.).
Vet (G.-P.-B.).

M. le lieutenant Molinier (D.-J.-E.).

*Service des matériels.*

M. le commandant Peyry (G.-E.).

MM. les capitaines:

Berthelot (B.-L.-J.).
Colin (J.-C.-A.).
Oulanier (J.-F.-P.-I.).

*Service de l'intendance.*

M. le capitaine d'administration Gibelin (L.-M.-M.).
M. le capitaine d'administration Izembart (R.-G.).

*Infanterie de marine.*

MM. les capitaines:

Kirsch (P.-M.-F.).
Py (R.-E.-R.-E.-A.).

MM. les lieutenants:

Bussy (J.-L.-J.).
Kerdavid (R.-A.).

*Artillerie de marine.*

M. le chef d'escadron Dubost (C.-P.-L.).

MM. les capitaines:

Billot (E.-H.-P.-M.).
Cortes (H.-A.-F.).
Leandri (J.-P.).
Tourangin (H.-M.-J.-A.).

*Service de l'intendance des T. O. M.*

M. le capitaine d'administration Trousset (P.-R.).

## Commissariat et santé de la marine.

LISTE DE DÉPLACEMENT D'OFFICE DU PERSONNEL CIVIL ADMINISTRATIF AU 1er JUILLET 1958

1° Personnel ayant quitté l'école des secrétaires administratifs depuis deux ans au moins qui n'a jamais été déplacé.

Néant.

2° Personnel qui a été déplacé pour une durée de moins de deux ans.

Néant.

3° Personnel qui a été déplacé pendant une durée de deux ans au moins.

M. le secrétaire administratif de 1re classe Darmé (Jean), port de Rochefort, date d'affectation: 12 juillet 1954.

M. le secrétaire administratif de 1re classe Lamendour (Augustin), port de Toulon, date d'affectation: 17 septembre 1954.

LISTE DES DEMANDES DE RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL CIVIL ADMINISTRATIF AU 1er JUILLET 1958

*a*) Personnel en service dans la métropole.

MM. les secrétaires administratifs:

Troin (Raymond), port de Brest, date d'affectation: 18 juillet 1955; port demandé: Toulon.
Soullard (Marc), port de Cherbourg, date d'affectation: 18 juillet 1955; port demandé: Toulon.
Lepley (Jean), port de Cherbourg, date d'affectation: 18 juillet 1955; port demandé: Toulon.
Jégo (Jean), port de Brest, date d'affectation: 18 juillet 1955; port demandé: Lorient.
Le Hir (Jean), port de Lorient, date d'affectation: 1er octobre 1957; port demandé: Brest.
Guinamant (François), port de Bordeaux, date d'affectation: 3 octobre 1957; port demandé: Lorient.
Merrien (Jean), port de Cherbourg, date d'affectation: 1 novembre 1957; port demandé: Toulon.
Tixier (Marcel), port de Toulon, date d'affectation: 18 mars 1957; port demandé: Marseille.
Moniot (Pierre), port de Cherbourg, date d'affectation: 3 janvier 1958; port demandé: Toulon.
Le Goff (Pierre), port de Cherbourg, date d'affectation: 27 février 1958; port demandé: Lorient.
Gouzer (Louis), port de Cherbourg, date d'affectation: 17 mars 1958; port demandé: Lorient.
Levassort (Paul), port de Rochefort, date d'affectation: 17 mars 1958; port demandé: Marseille.
Strullu (Jean), port de Lorient, date d'affectation: 21 avril 1958; port demandé: Brest.
Brun (René), port de Cherbourg, date d'affectation: 28 mai 1958; port demandé: Toulon.

*b*) Personnel en service outre-mer.

MM. les secrétaires administratifs:

Martiny (François), port de Casablanca, date d'affectation: 28 mai 1953; port demandé: Toulon.
Arhan (Raymond), port de Casablanca, date d'affectation: 23 février 1954; port demandé: Brest.
Guillotte (Roger), port de Bizerte, date d'affectation: 3 octobre 1956; port demandé: Cherbourg.
Loy (Maurice), port d'Alger, date d'affectation: 20 mars 1957; port demandé: Lorient.
Hamel (Jean), port de Casablanca, date d'affectation: 21 mars 1957; port demandé: Toulon.
Benoit (Jacques), port de Bizerte, date d'affectation: 22 mars 1957; port demandé: Marseille.
Besnard (Charles), port de Bizerte, date d'affectation: 22 mars 1957; port demandé: Cherbourg.
Messager (Roger), port de Bizerte, date d'affectation: 22 mars 1957; port demandé: Brest.
Durante (Jean), port d'Oran, date d'affectation: 17 mai 1957; port demandé: Toulon.
Saliou (Joseph), port de Diégo-Suarez, date d'affectation: 30 juillet 1957; port demandé: Brest.
Quéré (Guillaume), port d'Oran, date d'affectation: 30 août 1957; port demandé: Brest.
Marly (Georges), port d'Alger, date d'affectation: 6 novembre 1957; port demandé: Bordeaux.
Tanguy (René), Spex Larligue, date d'affectation: 8 novembre 1957; port demandé: Brest.
Kéravec (Yves), port d'Oran, date d'affectation: 29 novembre 1957; port demandé: Cherbourg.
Le Guillou (Rémy), port d'Alger, date d'affectation: 3 avril 1958; port demandé: Brest.

LISTE DE DÉPLACEMENT D'OFFICE DU PERSONNEL CIVIL TECHNIQUE AU 1er JUILLET 1958.

1° Personnel qui n'a jamais été déplacé.

Néant.

2° Personnel qui a été déplacé pendant une durée de moins de deux ans.

Néant.

3° Personnel qui a été déplacé pendant une durée de deux ans au moins.

Métallurgistes.

MM. les techniciens:

Desvergée (Albert), port de Cherbourg, date d'affectation: 20 mars 1952.
Runarvot (Eugène), port de Brest, date d'affectation: 1er octobre 1953.
Bernard (Albert), port de Cherbourg, date d'affectation: 1er mars 1954.
Rateau (Alexandre), port de Toulon, date d'affectation: 7 mars 1955.
L'Her (François), port de Toulon, date d'affectation: 12 septembre 1955.
Fertil (Pierre), port de Cherbourg, date d'affectation: 10 janvier 1956
Lescop (Henri), port de Brest, date d'affectation: 1er février 1956.
Gaumé (Roland), port d'Ajaccio, date d'affectation: 26 avril 1956.
Corre (Jean), port de Brest, date d'affectation: 5 mai 1956 (permission de fin de campagne, hôpital, exemption jusqu'au 6 mai 1957).
Mamet (Lucien), port de Rochefort, date d'affectation: 9 mai 1956.
Navenant (Charles), port de Lorient, date d'affectation: 9 août 1956.
Garo (Pierre), port de Brest, date d'affectation: 18 août 1956.
Clavel (Fortuné), port de Toulon, date d'affectation: 27 août 1956.
Thomas (Gaston), port de Lorient, date d'affectation: 28 août 1956.
Soucas (Pierre), port de Toulon, date d'affectation: 20 novembre 1956.

Cavistes.

MM. les techniciens:

Pellegrini (Joseph), port de Toulon, date d'affectation: 20 juillet 1948.
Lesaunier (Albert), port de Cherbourg, date d'affectation: 31 juillet 1956.

Casernement

M. le technicien Chesta (Michel), port de Toulon, date d'affectation: 2 juillet 1951.

Habillement.

MM. les techniciens:

Roudaut (Jean), port de Brest, date d'affectation: 10 novembre 1953.
Flaux (Marc), port de Toulon, date d'affectation: 24 septembre 1956.

LISTE DES DEMANDES DE RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL CIVIL TECHNIQUE AU 1er JUILLET 1958

*a*) Personnel en service dans la métropole.

MM. les techniciens:

Fertil (Pierre), port de Cherbourg, date d'affectation: 10 janvier 1956; port demandé: Brest.
Jaouen (Jean), port de Bordeaux, date d'affectation: 9 mai 1957; port demandé: Brest.
L'Her (François), port de Toulon, date d'affectation: 1er septembre 1955; port demandé: Brest.
Lhotellier (Alexandre), port de Toulon, date d'affectation: 27 mai 1957; port demandé: Brest.
Le Rouzic (Gérard), port de Brest, date d'affectation: 15 avril 1958; port demandé: Lorient.

*b*) Personnel en service outre-mer.

MM. les techniciens:

Nicol (Jacques), port de Casablanca, date d'affectation: 8 octobre 1954; port demandé: Brest
Thiriet (André), port de Bizerte, date d'affectation: 18 octobre 1954; port demandé: Rochefort.
Le Tesson (Lucien), port de Dakar, date d'affectation: 4 mai 1956; port demandé: Toulon.
Ferey (Georges), port de Diégo-Suarez, date d'affectation: 4 juin 1956; port demandé: Toulon.
Obeuf (Eugène), port de Casablanca, date d'affectation: 6 juillet 1957; port demandé: Toulon.

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

**Décret n° 58-802 du 28 août 1958 fixant les effectifs du corps des agents de service des services extérieurs des administrations financières (services financiers).**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-989 du 28 août 1952 portant transformation d'emplois dans les services extérieurs du ministère des finances et des affaires économiques (services financiers) ;

Vu le décret n° 53-477 du 21 mai 1953 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de service des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 54-733 du 10 juillet 1954 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 août 1954 fixant l'échelonnement indiciaire des différents grades des corps d'agents de service des services extérieurs des administrations de l'Etat,

Décrète :

Art. 1er. — Le corps d'agents de service des services extérieurs des administrations financières (services financiers) comprend 1.013 emplois répartis ainsi qu'il suit :

Services extérieurs du Trésor.

Agents de service de 1re catégorie : 12.
Agents de service de 2e catégorie : 78.

Direction générale des impôts.

Agents de service de 1re catégorie : 98.
Agents de service de 2e catégorie : 657.

Direction générale des douanes et droits indirects.

Agents de service de 1re catégorie : 22.
Agents de service de 2e catégorie : 146.

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1955 cet effectif est fixé à 1.212 et réparti entre les différents grades ainsi qu'il suit :

Services extérieurs du Trésor.

Agents de service de 1re catégorie : 39.
Agents de service de 2e catégorie : 261.

Direction générale des impôts.

Agents de service de 1re catégorie : 97.
Agents de service de 2e catégorie : 647.

Direction générale des douanes et droits indirects.

Agents de service de 1re catégorie : 22.
Agents de service de 2e catégorie : 146.

Art. 3. — Le tableau de correspondance prévu à l'article 11 (4e alinéa) du décret du 21 mai 1953 susvisé s'établit comme suit pour les services financiers des administrations financières (services financiers) :

| ANCIEN GRADE | NOUVEAU GRADE |
|---|---|
| Cadre complémentaire de service. | |
| Agent secondaire des directions de l'enregistrement de la Seine. | Agent de service de 2e catégorie. |
| Gardien de bureau des directions de l'enregistrement de la Seine. | |

Art. 4. — Le ministre d'Etat et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à la date d'application du décret n° 53-477 du 21 mai 1953.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation :

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre d'Etat,*
GUY MOLLET.

**Décret n° 58-803 du 28 août 1958 fixant les effectifs du corps des agents de service du service des alcools.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-1172 du 18 octobre 1952 portant transformation d'emplois dans le service des alcools du ministère des finances et des affaires économiques ;

Vu le décret n° 53-477 du 21 mai 1953 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de service des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 54-733 du 10 juillet 1954 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 août 1954 fixant l'échelonnement indiciaire des différents grades des corps d'agents de service des services extérieurs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète :

Art 1er. — Le corps des agents de service du service des alcools du ministère des finances comprend les grades et emplois ci-apres :

Agent de service de 1re catégorie : un.
Agents de service de 2e catégorie : sept.

Art. 2. — Le tableau de correspondance prévu à l'article 11 (4e alinéa) du décret du 21 mai 1953 s'établit comme suit pour le service des alcools :

| ANCIEN GRADE | NOUVEAU GRADE |
|---|---|
| Cadre complémentaire de service. | Agent de service de 2e catégorie. |

Art. 3. — Le ministre d'Etat et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à la date d'application du décret n° 53-477 du 21 mai 1953.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation :

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre d'Etat,*
GUY MOLLET.

**Fonds de concours.**

I. — *Tableau des crédits ouverts et des autorisations de programme accordées au cours du mois d'août 1958.*

BUDGET 1958

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. | |
| **Agriculture.** | | | | |
| TITRE III. MOYENS DES SERVICES | | | | |
| Administration centrale. — Rémunérations principales. | 31-01 | 21- 8-58 | 8.263 | » |
| Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses | 31-02 | Idem. | 716 | » |
| Directions générale de l'agriculture. — Rémunérations principales de personnels divers | 31-21 | Idem. | 2.705 | » |
| Service de l'inspection des courses et du pari-mutuel. — Personnel | 31-27 | Idem. | 2.200 | » |
| Inspection des lois sociales en agriculture. — Rémunérations principales | 31-51 | Idem. | 108.695 | » |
| Inspection des lois sociales en agriculture. — Indemnités et allocations diverses. | 31-52 | Idem. | 350 | » |
| Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales | 31-61 | Idem. | 31.283 | » |
| Service de la répression des fraudes. — Indemnités et allocations diverses | 31-62 | Idem. | 1.725 | » |
| Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales | 31-81 | Idem. | 46.000 | » |
| Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités et allocations diverses | 31-82 | Idem. | 1.145 | » |
| Indemnités résidentielles | 31-91 | Idem. | 27.843 | » |
| Prestations et versements obligatoires | 33-91 | Idem. | 50.417 | » |
| Prestations et versements facultatifs | 33-92 | Idem. | 50 | » |
| Administration centrale. — Remboursement de frais | 34-01 | Idem. | 100 | » |
| Administration centrale. — Matériel | 34-02 | Idem. | 2.725 | » |
| Direction de la production agricole. — Frais de fonctionnement de divers services | 34-22 | Idem. | 768 | » |
| Service des haras. — Remboursement de frais | 34-25 | Idem. | 15.388 | » |
| Service des haras. — Matériel | 34-26 | Idem. | 177.115 | » |
| Service de l'inspection des courses et du pari-mutuel. — Matériel et remboursement de frais | 34-27 | Idem. | 810 | » |
| Services agricoles. — Remboursement de frais | 34-31 | Idem. | 425 | » |
| Services agricoles. — Matériel. | 34-32 | Idem. | 100 | » |
| Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles | 34-33 | Idem. | 2.860 | » |
| Service de la protection des végétaux. — Matériel | 34-35 | Idem. | 9.486 | » |
| Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel. | 34-38 | Idem. | 1.660 | » |
| Inspection des lois sociales en agriculture. — Remboursement de frais | 34-51 | Idem. | 36.517 | » |
| Inspection des lois sociales en agriculture. — Matériel | 34-55 | Idem. | 12.655 | » |
| Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais | 34-61 | Idem. | 1.100 | » |
| Service de la répression des fraudes. — Matériel | 34-62 | Idem. | 1.892 | » |
| Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Matériel | 34-72 | 21- 8-58 | 2.511 | » |
| Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais | 34-81 | Idem. | 1.512 | » |
| Direction générale des eaux et forêts. — Matériel | 34-82 | Idem. | 17.683 | » |
| Loyers | 34-91 | Idem. | 3.300 | » |
| Achat et entretien du matériel automobile | 34-92 | Idem. | 2.295 | » |
| Remboursements à diverses administrations | 34-93 | Idem. | 9.935 | » |
| Service des haras. — Travaux d'entretien | 35-25 | Idem. | 8.203 | » |
| Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien | 35-81 | Idem. | 301.983 | » |
| Total pour le titre III. | | | 892.329 | » |
| TITRE IV. INTERVENTIONS PUBLIQUES | | | | |
| Vulgarisation | 41-21 | Idem. | 188 | » |
| Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière | 41-29 | Idem. | 116.397 | » |
| Diffusion des emplois du bois et des produits de la forêt | 41-81 | Idem. | 22.730 | » |
| Direction des affaires professionnelles et sociales. Calamités agricoles | 46-51 | Idem. | 378.714 | » |
| Total pour le titre IV. | | | 518.029 | » |
| Total pour les dépenses ordinaires | | | 1.410.358 | » |
| TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT | | | | |
| Travaux d'équipement des eaux et forêts | 51-80 | Idem. | 4.393 | 4.393 |
| Etablissements d'enseignement agricole et vétérinaire. — Equipement | 56-30 | Idem. | 11.000 | 11.000 |
| Total pour le titre V. | | | 15.393 | 15.393 |
| Totaux pour l'agriculture. | | | 1.425.751 | 15.393 |
| **Défense nationale et forces armées.** | | | | |
| SECTION COMMUNE | | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES | | | | |
| Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement | 34-51 | 20- 8-58 | 8.276 | » |
| SECTION GUERRE | | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES | | | | |
| Soldes et indemnités du personnel militaire des fabrications d'armement | 31-13 | Idem. | 190.000 | » |
| Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers des fabrications d'armement | 31-22 | Idem. | 1.015.000 | » |
| Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armement | 31-32 | Idem. | 2.121.000 | » |
| Prestations et versements obligatoires du service des fabrications d'armement | 33-71 | Idem. | 461.000 | » |
| Prestations et versements facultatifs du service des fabrications d'armement | 33-72 | Idem. | 5.000 | » |

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. | |
| Entretien du matériel du service des transmissions. | 34-54 | 20- 8-58 | 5.356 | » |
| Service des fabrications d'armement. — Frais généraux. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien du service..... | 34-71 | Idem. | 105.000 | » |
| Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire ..... | 35-61 | Idem. | 2.253 | » |
| Total pour les dépenses ordinaires (section Guerre) ..... | | | 1.207.609 | » |
| TITRE V. — EQUIPEMENT | | | | |
| Etudes de matériels d'armement ..... | 51-71 | 24- 8-58 | 1.824.956 | 324.956 |
| Service des fabrications d'armement. — Investissements techniques et industriels.. | 52-71 | Idem. | 1.348.904 | 1.348.904 |
| Fabrications d'armement .... | 53-71 | Idem. | 1.595.085 | 1.595.085 |
| Service du génie-équipement. | 54-61 | Idem. | 362.500 | 362.500 |
| Totaux pour le titre V. | | | 5.131.445 | 3.631.445 |
| Totaux pour la section Guerre ..... | | | 9.339.054 | 3.631.445 |
| SECTION MARINE | | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES | | | | |
| Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers ..... | 31-33 | Idem. | 200.698 | » |
| Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales.... | 34-71 | Idem. | 7.182 | » |
| Total pour les dépenses ordinaires ..... | | | 207.880 | » |
| TITRE V. — EQUIPEMENT | | | | |
| Études techniques d'armement et prototypes ..... | 51-71 | Idem. | 11.992 | » |
| Constructions neuves de la flotte ..... | 53-71 | Idem. | 22.656 | » |
| Total pour le titre V. | | | 34.648 | » |
| Total pour la section Marine ..... | | | 242.528 | » |
| RÉCAPITULATION | | | | |
| Section commune ..... | | | 8.276 | » |
| Section Guerre..... | | | 9.339.054 | 3.631.445 |
| Section Marine..... | | | 242.528 | » |
| Total pour la défense nationale et les forces armées ..... | | | 9.589.858 | 3.631.445 |
| **Défense nationale et forces armées.** | | | | |
| SECTION GUERRE | | | | |
| Service du génie. — Equipement ..... | 54-61 | 20- 8-58 | 71.500 | 71.500 |
| SECTION COMMUNE | | | | |
| Infrastructure interalliée. — Travaux ..... | 55-81 | Idem. | 2.215.981 | » |

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. | |
| **Education nationale.** | | | | |
| TITRE III. MOYENS DES SERVICES | | | | |
| Grands établissements d'enseignement supérieur, Institut de France, académie de médecine. — Rémunérations principales ..... | 31-11 | 20- 8-58 | | |
| Art. 1er. — Traitements du personnel titulaire..... | | | 2.542 | » |
| Grands établissements d'enseignement supérieur, écoles normales supérieures, Institut de France et académie de médecine. — Indemnités et allocations diverses..... | 31-15 | Idem. | | |
| Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales..... | | | 40 | » |
| Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales ..... | 31-31 | Idem. | | |
| Art. 1er. — Traitement du personnel titulaire..... | | | 13.776 | » |
| Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses ..... | 31-35 | Idem. | | |
| Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales..... | | | 177 | » |
| Bibliothèques. — Rémunérations principales..... | 31-61 | Idem. | 14.507 | » |
| Archives de France. — Rémunérations principales..... | 31-65 | Idem. | | |
| Art. 3. — Salaires du personnel auxiliaire..... | | | 730 | » |
| Arts et lettres. Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie..... | 31-71 | Idem. | 559 | » |
| Arts et lettres. Musées. — Rémunérations principales.. | 31-75 | Idem. | 11.321 | » |
| Arts et lettres. — Indemnités et allocations diverses..... | 31-77 | Idem. | 149 | » |
| Indemnités résidentielles..... | 31-91 | Idem. | 4.555 | » |
| Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social..... | 31-95 | Idem. | 317.591 | » |
| Prestations et versements obligatoires ..... | 33-91 | Idem. | 2.619 | » |
| Bibliothèques. — Matériel.... | 34-62 | Idem. | | |
| Art. 3. — Bibliothèque de lecture publique (19 bibliothèques centrales de prêt). | | | 1.112 | » |
| Service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat..... | 34-83 | Idem. | 1.000 | » |
| Achat et entretien de matériel automobile..... | 34-92 | Idem. | 38.750 | » |
| Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursement de frais..... | 34-94 | Idem. | 18.868 | » |
| Hygiène scolaire et universitaire. — Matériel..... | 34-95 | Idem. | 14.997 | » |
| Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagements et restaurations. | 35-82 | Idem. | | |
| Art. 1er. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'entretien et de grosses réparations..... | | | 21.501 | » |
| Restauration et rénovation du domaine national de Versailles ..... | 35-85 | Idem. | | |
| Art. 1er. — Travaux d'entretien, de conservation et d'aménagement des bâtiments et parcs..... | | | 5.196 | » |
| Total pour l'éducation nationale ..... | | | 500.793 | » |

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. | |
| **Industrie et commerce.** | | | | |
| TITRE III. MOYENS DES SERVICES | | | | |
| Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses | 31-02 | 20- 8-58 | 5.442 | » |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses | 31-12 | Idem. | 49.626 | » |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais. | 34-11 | Idem. | 17.605 | » |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel | 34-12 | Idem. | 11.546 | » |
| Achat et entretien du matériel automobile | 34-92 | Idem. | 3.381 | » |
| Travaux d'équipement et d'entretien | 35-91 | Idem. | 11.800 | » |
| Subvention à l'institut national de recherche chimique appliquée | 36-31 | Idem. | 1.786 | » |
| Total pour l'industrie et le commerce | | | 104.186 | » |
| **Intérieur.** | | | | |
| TITRE III. MOYENS DES SERVICES | | | | |
| Administration centrale. — Rémunérations principales. | 31-01 | Idem. | 2.781 | » |
| Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses | 31-02 | Idem. | 618 | » |
| Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses | 31-42 | Idem. | 5.296 | » |
| Indemnités résidentielles | 31-91 | Idem. | 883 | » |
| Total pour l'intérieur | | | 9.608 | » |
| **Présidence du conseil.** | | | | |
| I. — SERVICES CIVILS | | | | |
| A. — Services généraux. | | | | |
| TITRE III. MOYENS DES SERVICES | | | | |
| Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion | 34-03 | Idem. | 25.023 | » |
| **Santé publique et population.** | | | | |
| TITRE IV. INTERVENTIONS PUBLIQUES | | | | |
| Application de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956 portant institution d'un fonds national de solidarité (bénéficiaires des lois d'aide sociale) | 46-36 | Idem. | 1.727 | » |

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. | |
| I. — DEPENSES ORDINAIRES | | | | |
| **Travaux publics, transports et tourisme.** | | | | |
| I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME | | | | |
| TITRE III. MOYENS DES SERVICES | | | | |
| Ponts et chaussées. — Rémunérations principales | 31-11 | 20- 8-58 | 9.050 | » |
| Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses. | 31-12 | Idem. | 370 | » |
| Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Indemnités et allocations diverses | 31-14 | Idem. | 33.361 | » |
| Ponts et chaussées. — Services annexes. — Rémunérations principales | 31-17 | Idem. | 860 | » |
| Ports maritimes. — Etablissements de signalisation maritime et voies navigables. — Indemnités et allocations diverses | 31-32 | Idem. | 783 | » |
| Chemins de fer et transports. Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses | 31-42 | Idem. | 3.800 | » |
| Indemnités résidentielles | 31-91 | Idem. | 1.080 | » |
| Prestations et versements obligatoires | 33-91 | Idem. | 940 | » |
| Ponts et chaussées. — Remboursements de frais | 34-12 | Idem. | 500 | » |
| Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais. | 34-14 | Idem. | 15.665 | » |
| Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais | 34-41 | Idem. | 753 | » |
| Routes et ponts. — Entretien et réparations | 35-21 | Idem. | 10.653 | » |
| Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations | 35-31 | Idem. | 21.092 | » |
| Ports maritimes. — Entretien et réparations | 35-32 | Idem. | 91.618 | » |
| Total pour le titre III. | | | 190.525 | » |
| TITRE IV. INTERVENTIONS PUBLIQUES | | | | |
| Voies navigables. — Exploitation régiementée | 45-31 | Idem. | 600.000 | » |
| Total pour les dépenses ordinaires | | | 790.525 | » |
| II. — DEPENSES EN CAPITAL | | | | |
| TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT | | | | |
| Voies de navigation intérieure. — Equipement | 53-30 | Idem. | 21.300 | 21.300 |
| Travaux de défense contre les eaux | 53-32 | Idem. | 1.452 | 1.452 |
| Ports de commerce. — Equipement | 53-34 | Idem. | 782.233 | 782.233 |
| Ports de pêche. — Equipement | 53-36 | Idem. | 467.583 | 467.583 |
| Etablissements de signalisation maritime | 53-38 | Idem. | 1.512 | 1.512 |
| Service des travaux publics et des transports. — Equipement en immeubles pour les bureaux | 57-90 | Idem. | 117 | 117 |
| Totaux pour le titre V. | | | 1.274.197 | 1.274.197 |

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. | |
| TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES | | | | |
| Fonds spécial d'investissement routier (réseau national) | 85-21 | 20- 8-58 | 469.695 | 469.695 |
| Totaux pour les travaux publics | | | 2.534.417 | 1.743.892 |
| **Travaux publics, transports et tourisme.** | | | | |
| II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE | | | | |
| Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses | 31-22 | Idem. | 39.437 | » |
| Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses | 31-52 | Idem. | 26.930 | » |
| Bases aériennes. — Rémunérations principales | 31-61 | Idem. | 146.352 | » |
| Bases aériennes. — Remboursement de frais | 31-61 | Idem. | 11.104 | » |
| Bases aériennes. — Matériel. | 31-62 | Idem. | 31.127 | |
| Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile | 31-92 | Idem. | 12.963 | » |
| Remboursements à diverses administrations | 31-93 | Idem. | 4.790 | » |
| Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels | 31-94 | Idem. | 189 | » |
| Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels | 35-62 | Idem. | 25.000 | » |
| Total pour l'aviation civile | | | 297.892 | » |
| **Budget annexe de la radiodiffusion - télévision française.** | | | | |
| Services communs. — Autres personnels. — Rémunérations principales | 31-02 | 27- 8-58 | 10.960 | » |
| Indemnités | 31-03 | Idem. | 1.624 | » |
| Services artistiques. — Personnels permanent et occasionnel | 31-11 | Idem. | 79.490 | » |
| Services d'information. — Personnel permanent et occasionnel | 31-21 | Idem | 20.751 | » |
| Services communs. — Indemnités résidentielles | 31-91 | Idem | 500 | » |
| Services communs. — Prestations et versements obligatoires | 33-91 | Idem | 2.560 | » |
| Services artistiques et d'information. — Prestations et versements obligatoires | 33-92 | Idem. | 5.220 | » |
| Prestations et versements facultatifs | 33-93 | Idem. | 220 | » |
| Services communs. — Matériel | 34-01 | Idem | 28.820 | » |
| Services communs. — Remboursement de frais | 34-02 | Idem. | 2.725 | » |
| Services artistiques. — Matériel et remboursement de frais | 34-11 | Idem. | 13.800 | » |
| Services artistiques. — Droits d'auteurs et industrie du disque | 34-12 | 27- 8-58 | 400 | » |
| Services d'information. — Matériel et remboursement de frais | 34-21 | Idem. | 2.937 | » |
| Achat et entretien du matériel automobile | 34-92 | Idem. | 1.054 | » |
| Bureaux de la radiodiffusion-télévision française en Tunisie, au Maroc et dans le Sud-Est asiatique | 34-93 | Idem. | 95 | » |
| Travaux d'entretien | 55-01 | Idem. | 12.500 | » |
| Total pour la radiodiffusion | | | 183.596 | » |
| **Budget annexe des poudres.** | | | | |
| Etudes et recherches | 375 | 26- 8-58 | 73.217 | » |
| Travaux d'équipement intéressant la défense nationale | 9700 | Idem. | 25.272 | 18.862 |
| Totaux pour les poudres. | | | 98.489 | 18.862 |

RECETTES

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | RECETTES correspondantes. |
|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. |
| **Budget annexe des poudres.** | | | |
| Fonds de concours pour études militaires | 91 | 26- 8-58 | 73.217 |
| Fonds de concours pour travaux d'équipement intéressant la défense nationale | 2001 | Idem. | 25.272 |
| Totaux pour les poudres. | | | 98.489 |

RECAPITULATION BUDGET DE 1958

| SERVICES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS de payement ouverts. | AUTORISATIONS de programme accordées. |
|---|---|---|---|
| | | Milliers de francs. | |
| Agriculture | 21- 8-58 | 1.425.751 | 15.393 |
| Défense nationale | 20- 8-58 | 9.589.858 | 3.631.445 |
| Défense nationale | Idem. | 71.500 | 71.500 |
| Défense nationale | Idem. | 2 215.941 | » |
| Education nationale | Idem. | 500.333 | » |
| Industrie | Idem. | 104.186 | » |
| Intérieur | Idem. | 9.608 | » |
| Présidence du conseil | Idem. | 25.023 | » |
| Santé | Idem. | 1.727 | » |
| Travaux publics | Idem. | 2.534.417 | 1.743.892 |
| Aviation civile | Idem. | 297.892 | » |
| Radiodiffusion | 27- 8-58 | 183.596 | » |
| Poudres | 26- 8-58 | 98.489 | 18.862 |
| Totaux | | 17.058.361 | 5.481.092 |

II. — *Tableaux des crédits reportés de 1957 à 1958 au cours du mois d'août 1958.*

BUDGET DE 1957

Tableau des crédits annulés.

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS annulés. |
|---|---|---|---|
| | | | Milliers de francs. |
| **Industrie et commerce.** | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES SERVICES | | | |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais.. | 34-11 | 20- 8-58 | 40.710 |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel..... | 34-12 | Idem. | 8.517 |
| Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel..... | 34-32 | Idem. | 61.169 |
| Achat et entretien du matériel automobile ..... | 34-92 | Idem. | 808 |
| Travaux d'équipement et d'entretien.. | 35-91 | Idem. | 685 |
| Total pour l'industrie..... | | | 111.889 |
| **Travail et sécurité sociale.** | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES SERVICES | | | |
| Prestations et versements facultatifs... | 33-92 | 27- 8-58 | 1.765 |
| **Aviation civile et commerciale.** | | | |
| I. — DEPENSES ORDINAIRES | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES SERVICES | | | |
| Administration centrale. — Remboursement de frais..... | 34-01 | 20- 8-58 | 500 |
| Administration centrale. — Matériel.... | 34-02 | Idem. | 246 |
| Navigation aérienne. — Remboursement de frais..... | 34-21 | Idem. | 10.723 |
| Navigation aérienne. — Matériel..... | 34-22 | Idem. | 16.500 |
| Groupement aérien. — Matériel..... | 34-31 | Idem. | 72.845 |
| Ecole nationale de l'aviation civile. — Remboursement de frais..... | 34-41 | Idem. | 2.000 |
| Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel ..... | 34-42 | Idem. | 5.680 |
| Météorologie nationale. — Remboursement de frais..... | 34-51 | Idem. | 2.044 |
| Météorologie nationale. — Matériel..... | 34-52 | Idem. | 16.750 |
| Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires..... | 34-53 | Idem. | 33.150 |
| Bases aériennes. — Remboursement de frais ..... | 34-61 | Idem. | 16.179 |
| Bases aériennes. — Matériel..... | 34-62 | Idem. | 21.118 |
| Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel..... | 34-72 | Idem. | 3.376 |
| Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial ..... | 34-81 | Idem. | 2.318 |
| Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile..... | 34-92 | 20-8-58 | 2.111 |
| Remboursement à diverses administrations ..... | 34-93 | Idem. | 4.516 |
| Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels..... | 34-94 | Idem. | 56 |
| Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels.... | 35-62 | Idem. | 1.076 |
| Total pour le titre III..... | | | 211.794 |
| II. — DEPENSES EN CAPITAL | | | |
| TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT | | | |
| Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole..... | 53-90 | Idem. | 16.650 |
| Travaux et installations effectués dans la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre, études et surveillance). | 53-92 | Idem. | 3.741 |
| Total pour le titre V..... | | | 20.391 |
| Total pour l'aviation civile..... | | | 232.182 |

BUDGET DE 1958

Tableau des crédits ouverts.

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS ouverts. |
|---|---|---|---|
| **Industrie et commerce.** | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES SERVICES | | | |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais.... | 34-11 | 20-8-58 | 40.710 |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel..... | 34-12 | Idem. | 8.517 |
| Achat et entretien du matériel automobile ..... | 34-92 | Idem. | 808 |
| Travaux d'équipement et d'entretien.... | 35-91 | Idem. | 685 |
| Subvention à l'institut national de la recherche chimique appliquée..... | 36-31 | Idem. | 61.169 |
| Total pour l'industrie..... | | | 111.889 |
| **Travail et sécurité sociale.** | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES SERVICES | | | |
| Prestations et versements facultatifs.... | 33-92 | 27-8-58 | 1.765 |

| SERVICES | CHAPITRES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS ouverts. |
|---|---|---|---|
| **Aviation civile et commerciale.** | | | |
| I. — DEPENSES ORDINAIRES | | | |
| TITRE III. — MOYENS DES SERVICES | | | |
| Administration centrale. — Remboursement de frais | 34-01 | 20-8-58 | 500 |
| Administration centrale. — Matériel | 34-02 | Idem. | 246 |
| Navigation aérienne. — Remboursement de frais | 34-21 | Idem. | 10.723 |
| Navigation aérienne. — Matériel | 34-22 | Idem. | 46.500 |
| Groupement aérien. — Matériel | 34-31 | Idem. | 72.845 |
| Ecole nationale de l'aviation civile. — Remboursement de frais | 34-41 | Idem. | 2.000 |
| Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel | 34-42 | Idem. | 5.680 |
| Météorologie nationale. — Remboursement de frais | 34-51 | Idem. | 2.041 |
| Météorologie nationale. — Matériel | 34-52 | Idem. | 16.750 |
| Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires | 34-53 | Idem. | 33.450 |
| Bases aériennes. — Remboursement de frais | 34-61 | Idem. | 16.179 |
| Bases aériennes. — Matériel | 34-62 | Idem. | 21.118 |
| Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel | 34-72 | Idem. | 3.376 |
| Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial | 34-81 | Idem. | 2.318 |
| Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile | 34-92 | Idem. | 2.414 |
| Remboursement à diverses administrations | 34-93 | Idem. | 4.516 |
| Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels | 34-94 | Idem. | 56 |
| Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels | 35-62 | Idem. | 1.076 |
| Total pour le titre III | | | 211.791 |
| II. — DEPENSES EN CAPITAL | | | |
| TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT | | | |
| Equipement des aéroports et routes aériennes métropole | 53-90 | Idem. | 16.650 |
| Travaux et installations effectués dans la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre, études et surveillance) | 53-92 | Idem. | 3.741 |
| Total pour le titre V | | | 20.391 |
| Total pour l'aviation civile | | | 232.182 |

RÉCAPITULATION

Report de 1957 à 1958.

| SERVICES | DATE de l'arrêté. | CRÉDITS annulés sur 1957. | CRÉDITS ouverts sur 1958. |
|---|---|---|---|
| | | Milliers de francs. | |
| Industrie | 20-8-58 | 114.889 | 114.889 |
| Travail | 27-8-58 | 1.765 | 1.765 |
| Aviation civile | 20-8-58 | 232.182 | 232.182 |
| Totaux | | 348.836 | 348.836 |

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

### Décret n° 58-804 du 28 août 1958 concernant la pension de retraite de l'administrateur de la Comédie-Française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les décrets des 15 octobre 1812 et 27 avril 1850, ensemble les divers décrets qui les ont modifiés et complétés;

Vu le décret du 27 février 1946 modifiant le régime administratif de la Comédie-Française;

Vu le décret du 23 avril 1946 relatif au régime financier de la Comédie-Française;

Vu les décrets des 11 décembre 1946, 4 juin 1948, 27 septembre 1950, 7 janvier 1952 et 26 octobre 1954 concernant la pension de retraite de l'administrateur de la Comédie-Française;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 11 décembre 1946, modifié par l'article 1er des décrets des 4 juin 1948, 27 septembre 1950, 7 janvier 1952 et 26 octobre 1954, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Après vingt ans de services effectifs, l'administrateur a droit à une pension de 920.000 F.

« S'il compte douze ans et moins de vingt ans de services effectifs, la pension est calculée à raison de 46.000 F par année de services accomplis. »

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

*Le ministre de l'éducation nationale,*
JEAN BERTHOIN.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
ANTOINE PINAY.

### Décret n° 58-805 du 28 août 1958 relatif au taux des pensions de retraites des sociétaires de la Comédie-Française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'acte de société des comédiens français en date du 27 germinal an XII;

Vu les décrets des 15 octobre 1812 et 27 avril 1850, ensemble les divers décrets qui les ont modifiés et complétés;

Vu le décret du 27 février 1946 modifiant le régime administratif de la Comédie-Française;

Vu le décret du 23 avril 1946 relatif au régime financier de la Comédie-Française;

Vu le décret du 10 août 1954 relatif au taux des pensions de retraites des sociétaires de la Comédie-Française;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvées les conventions passées entre les sociétaires de la Comédie-Française dans l'assemblée générale du 8 juillet 1957, constatées sur acte dressé par Me Lesguillier, notaire, en date du 13 janvier 1958, et ayant pour objet:

1° De porter de 380.000 F à 440.000 F le chiffre de base de la pension de retraite pour vingt années de présence;

2° De porter de 28.000 F à 32.000 F la pension attribuée pour chaque année supplémentaire au-delà de vingt années de service;

3° De porter de 800.000 F à 920.000 F le montant maximum de la pension après trente-cinq années de service

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

*Le ministre de l'éducation nationale,*
JEAN BERTHOIN.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
ANTOINE PINAY.

**Décret du 28 août 1958 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).**

Par décret en date du 28 août 1958, M. Peyrega, professeur à la faculté de droit de l'université d'Alger, est nommé professeur dans la chaire d'économie politique de la faculté de droit de l'université de Bordeaux (emploi créé), à compter du 15 juin 1958.

**Transfert d'un centre d'apprentissage masculin à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne).**

Par arrêté en date du 1er août 1958, le centre public d'apprentissage C.208 est transféré à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne) et est annexé à l'école de métiers de cette localité.

**Création d'un collège technique industriel et commercial à Vesoul (Haute-Saône).**

Par arrêté du 22 août 1958, un collège technique industriel et commercial a été créé à Vesoul (Haute-Saône).

L'ouverture ne sera effective qu'après l'achèvement des travaux de construction de l'établissement.

**Modification de règlement intérieur de l'académie nationale de médecine.**

Par arrêté en date du 25 août 1958, sont approuvées telles qu'elles figurent dans le procès-verbal conjoint les modifications apportées à différents articles du règlement intérieur de l'académie nationale de médecine.

**Administration centrale.**

Par arrêté du 28 août 1958, est acceptée, à compter du 15 février 1958, la démission de Mme Ruellan (Yvette), attaché d'administration (3e classe, 3e échelon) à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

**Musées de France.**

Par arrêté du 11 août 1958, M. Serullaz (Maurice) est nommé, à compter du 1er juillet 1958, conservateur des musées nationaux.

Par arrêté du 11 août 1958, M. Poulain (Gaston) est nommé, à compter du 1er janvier 1958, conservateur du musée classé de Castres.

Par arrêté du 11 août 1958, Mlle Martin-Taurines (Gilberte) est nommée, à compter du 1er juillet 1958, conservateur des musées classés de Bordeaux.

Par arrêté du 19 août 1958, Mme Prache, née Paillard (Anne), est nommée, à compter du 1er août 1958, assistante des musées nationaux.

**Liste de chants imposés au concours de recrutement des élèves maîtres et des élèves maîtresses.**

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 89 de l'arrêté du 7 juin 1946,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des chants imposés au concours de recrutement des élèves maîtresses et des élèves maîtres, session de 1959, est fixée, dans toutes les académies, ainsi qu'il suit:

1. Rouget de Lisle: *La Marseillaise*, premier couplet (version officielle).

2. Vincent d'Indy: *La bonne terre.*

3. Schubert: *La source* (traduction française par G. Samazeuilh).

4. *Le mois d'avril s'en est allé*, chant populaire du Haut-Languedoc.

5. *J'entends, ma Lisette*, chant populaire du Languedoc.

Les numéros 2 et 3 se trouvent dans *La Musique au brevet élémentaire et à l'école normale*, 5e cahier, de A. Musson (édition Durand). Les numéros 4 et 5 dans *L'Anthologie des chants populaires français*, fascicule du Languedoc (édition Durand).

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du premier degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
MATTEO CONNET.

**Liste des élèves de l'école nationale supérieure des beaux-arts ayant obtenu, lors de la session de juin 1958, le diplôme d'architecte D. P. L. G.**

(Délibération du jury des 17, 18 et 19 juin 1958.)

MM. Astruc (Raymond).
Aubert (Claude).
Auzenat (Georges).
Azema (Jean).
Babierz (Jacques).
Bellet (Pierre).
Bisson (Guy).
Bleuset (Lionel).
Boumard (Jérôme).
Bourin (Henri).
Brasseur (Jean).
Bressiant (Jean-Marie).
Brisson (Jean).
Bruny (Roger).
Brusson (Jean-Louis).
Campmas (Jean-Paul).
Chamussy (Bernard).
Mlle Chatelain (Jeanne).
MM. Chedanne (Jacques).
Delaugerre (Claude).
Demartini (Robert).
Dravet (Jean).
Durand (Jacques).
Errard (Michel).
Feix (André).
Fouqueray (Bernard).
Gensollen (Guy).
Mme Godar-Devinoy (Nadia).
M. Graf (Jean).
MM. Grandvaux (Paul).
Heunguez (Charles).
Mme Izar-Sauvage (Annie).
MM. Jouardon (Claude).
Laurenti (André).
Le Anh Kim.
Le Feuillic (Georges).
Lemonier (Hubert).
Le Pajolec (Yves).
Leroy (Yves).
Lesgourgues (Jean-Claude).
Le Van Kim (René).
Masson (Jean).
Mosnier (Roger).
Mozzi (Jean).
Nejavits (André).
Auvre (René).
Parjadis de la Rivière (Victor).
Pillet (Michel).
Prache (Jean-Pierre).
Rousseau (Tony).
Tassel (Alain).
Thomas (Michel).
Uniak (Gérard).
Vandermoere (Gérard).
Villaret (Jean-Jacques).
de Villiers (François).
Virgili (Lanfranco).

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

**Décret du 28 août 1958 relatif à l'attribution d'une bonification maximum de cinq ans aux agents de l'ex-Société des transports en commun de la région parisienne mis d'office à la retraite en application de l'article 2 de l'acte dit loi du 1er décembre 1940.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'acte dit loi du 1er décembre 1940, complété par la loi n° 628 du 25 juin 1942, portant résorption du personnel en excédent de la Société des transports en commun de la région parisienne, et notamment l'article 2 de ce texte;

Vu l'ordonnance n° 45-1188 du 6 juin 1945 relative aux transports en commun de la région parisienne, et notamment l'article 1er de ce texte portant validation de l'acte dit loi du 1er décembre 1940;

Vu les règlements des retraites du personnel des transports en commun de la région parisienne, homologuée par décisions ministérielles des 22 juin 1922 et 29 décembre 1936;

Vu le règlement des retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens, approuvé par décision ministérielle du 28 avril 1950;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète:

Art. 1er. — Les agents de l'ex-Société des transports en commun de la région parisienne mis d'office à la retraite en application de l'article 2 de l'acte dit loi du 1er décembre 1940 bénéficient, pour leur pension, d'une bonification calculée compte tenu de la durée et de la nature des services qu'ils auraient pu accomplir si, l'acte dit loi du 1er décembre 1940 n'étant pas intervenu, ils avaient été maintenus dans leurs fonctions jusqu'à la date à laquelle l'entreprise aurait pu les mettre d'office à la retraite en application des règlements de retraites en vigueur. Cette bonification, qui est liquidée dans les conditions prévues par l'article 29 du règlement des retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens, ne peut conduire à accorder aux intéressés plus de cinq annuités supplémentaires.

Les mêmes dispositions sont applicables aux agents de l'ex-Société des transports en commun de la région parisienne admis à la retraite, sur leur demande, en application des dispositions du 1er alinéa de l'article 2 de l'acte dit loi du 1er décembre 1940 lorsque, en raison de leur âge et de leur ancienneté de services, ils auraient en tout état de cause été mis d'office à la retraite en application dudit article.

Art. 2 — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
ROBERT BURON.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
ANTOINE PINAY.

## Décret du 28 août 1958 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 28 août 1958, M. Walther (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées (5e échelon), cadre local d'Alsace-Lorraine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, par limite d'âge, en application de l'article 3 de la loi du 22 juillet 1923 et de la loi d'Empire du 31 mars 1873.

Cette disposition prend effet à compter du 2 septembre 1958, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

## Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 53-953 du 30 septembre 1953 concernant l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine, et notamment son article 2 qui prévoit la création d'un conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine;

Vu l'arrêté n° 10 du 15 janvier 1954 modifié par les arrêtés des 10 avril et 11 octobre 1956 et du 2 juillet 1957,

Arrête:

Art. 1er. — Le mandat des membres du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine nommés par l'arrêté n° 10 du 15 janvier 1954 modifié par les arrêtés des 10 avril et 11 octobre 1956 et du 2 juillet 1957 est renouvelé pour une durée d'un an.

Art. 2. — M. Anger, secrétaire du syndicat des Sables-d'Olonne, est nommé membre du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine en qualité de représentant de la fédération française des syndicats professionnels de marins, en remplacement de M. Lamort, décédé.

Art. 3. — Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 août 1958.

ROBERT BURON.

## Commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille.

Par arrêté du 25 août 1958, M. Henri Delœil, secrétaire de la direction de la Compagnie royale asturienne des mines, est désigné pour faire partie, en qualité de membre suppléant, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (zone côtière), au titre de représentant des usagers des transports par eau, en remplacement de M. René Simonet, démissionnaire.

## Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 13 août 1958, les adjoints techniques stagiaires de la météorologie, 1er échelon, désignés ci-après sont titularisés à compter du 10 janvier 1956.

Leur ancienneté est reportée au 10 janvier 1955 compte tenu d'un an de stage et abondée, le cas échéant, des bonifications et majorations pour services militaires figurant au tableau ci-dessous:

MM.

Angonin (René), bonification: néant; majoration: néant.
Ansselin (Bernard), bonification: 9 mois 15 jours; majoration: néant.
Apicella (Alexandre), bonification: 1 an 1 mois 18 jours; majoration: néant.
Balayer (Jacques), bonification: 1 an 2 mois 27 jours; majoration. néant.
Basset (Jean), bonification: 11 mois 10 jours; majoration: néant.
Bâtard (Fernand), bonification: 1 an 2 mois; majoration: néant.
Bernard (Lucien), bonification: 2 ans; majoration: néant.
Bernart de Paucy (Jean-Paul), bonification: 1 an 1 mois 19 jours; majoration: néant.
Blanc (Aimé), bonification: 1 an 2 mois 2 jours; majoration: néant.
Blanchet (Marcel), bonification: 1 mois 2 jours; majoration: néant.
Blanchot (Jean), bonification: 1 an 1 mois 24 jours; majoration: néant.
Borodine (Boris), bonification: 10 mois 13 jours; majoration: néant.
Boucard (Jean), bonification: 1 an 7 mois 27 jours; majoration: néant.
Brousse (Armand), bonification: 1 an 2 mois 3 jours; majoration: 1 an 11 mois 11 jours.
Bruel (Robert), bonification: 7 mois 22 jours; majoration: néant.
Cailleau (Maurice), bonification: 10 mois 26 jours; majoration: néant.
Camilleri (Roger), bonification: 1 mois 3 jours; majoration: néant.
Catalo (Pierre), bonification: néant; majoration: néant.
Chacun (René), bonification: 1 an 3 mois 25 jours; majoration: néant.
Chenut (Henri), bonification: 7 mois 21 jours; majoration: néant.
Clément (Marcel), bonification: 11 mois 1 jour; majoration: néant.
Colin (Jean), bonification: 1 an 5 mois 6 jours; majoration: néant.
Colin (Maurice), bonification: 9 mois 18 jours; majoration: néant.
Couecou (Jean), bonification: néant; majoration: néant.
Crétien (Jean), bonification: 1 an; majoration: néant.
Dauge (Jean), bonification: 1 an 1 mois 18 jours; majoration: néant.
Delage (Louis), bonification: 2 ans; majoration: néant.
Delorme (Henri), bonification: 1 an 1 mois 13 jours; majoration: néant.
Demarquette (Jean), bonification: 11 mois 21 jours; majoration: néant.
Denis (Pierre), bonification: 1 an; majoration: néant.
Deschamps (Robert), bonification: néant; majoration: néant.
Descours (Raymond), bonification: 2 ans 11 mois 8 jours; majoration: 1 an 20 jours.
Dohy (Claude), bonification: 1 an 1 mois 23 jours; majoration: néant.
Duchossoy (Gustave), bonification: 1 mois 5 jours; majoration: 17 jours.
Ducourneau (Henri), bonification: 1 an 17 jours; majoration: néant.
Dupenloup (Robert), bonification: 2 ans; majoration: 1 mois 1 jour.
Duthion (Pierre), bonification: 1 an 20 jours; majoration: néant.
Fandeux (Michel), bonification: 7 mois 23 jours; majoration: néant.
Ferlout (Emile), bonification: néant; majoration: néant.
Fileux (Jacques), bonification: 9 mois 12 jours; majoration: néant.
Fradin (Pierre), bonification: 10 mois 11 jours; majoration: néant.
Fritsch (Charles-Marcel), bonification: 9 mois 6 jours; majoration: néant.

Froelich (André), bonification: 2 ans 5 mois 4 jours; majoration: 2 mois 6 jours.
Galy-Pradal (Vincent), bonification: 11 mois 11 jours; majoration: néant.
Gazengel (Jean), bonification: 9 mois 20 jours; majoration: néant.
Goasdoue (Guy), bonification: 11 mois 18 jours; majoration: néant.
Graff (Roger), bonification: néant; majoration: néant.
Helmer (Albert), bonification: 3 ans 8 mois 23 jours; majoration: 9 mois 4 jours.
Hennequin (Christian), bonification: 11 mois 21 jours; majoration: néant.
Hervieu (Jacques), bonification: 1 an 2 mois; majoration: néant.
Heuzey (Jean), bonification: 11 mois 25 jours; majoration: néant.
Hubert (Adrien), bonification: 3 ans 8 mois 15 jours; majoration: 4 mois 22 jours.
Joly (Guy), bonification: 1 an; majoration: néant.
Kukawski (Louis-Pierre), bonification: néant; majoration: néant.
Laborderie (Jean), bonification: 1 an 2 jours; majoration: néant.
Labyre (Jean), bonification: 7 mois 10 jours; majoration: néant.
Lalanne (J.-Pierre), bonification: 1 an 2 mois 2 jours; majoration: néant.
Lamarche (Jacques), bonification: 1 an 5 mois 23 jours; majoration: néant.
Lamothe (Pierre), bonification: 1 mois 6 jours; majoration: néant.
Lavesque (André), bonification: 1 an 2 mois 2 jours; majoration: néant.
Lavigne (Gabriel), bonification: 1 an 1 mois 17 jours; majoration: néant.
Leblond (Claude), bonification: 8 mois 27 jours; majoration: néant.
Lecerf (Pierre), bonification: 1 an 22 jours; majoration: néant.
Leclerc (Bernard), bonification: 9 mois 15 jours; majoration: néant.
Lecœur (René), bonification: 1 an 2 mois 18 jours; majoration: néant.
Leflem (J.-Jacques), bonification: 1 an 2 mois 18 jours; majoration: néant.
Lernould (Irénée), bonification: 2 ans 2 mois 20 jours; majoration: néant.
Lerouge (J.-Baptiste), bonification: 1 an 1 mois 26 jours; majoration: néant.
Lopez (Marcel), bonification: 10 mois 25 jours; majoration: néant.
Mader (Pierre), bonification: 1 an 1 mois 12 jours; majoration: néant.
Martin (Henri), bonification: néant; majoration: néant.
Martin (Jean-Pierre), bonification: 1 an 9 jours; majoration: néant.
Matt (Jean-Bernard), bonification: 11 mois 22 jours; majoration: néant.
Mazoire (Joseph), bonification: néant; majoration: néant.
Mestre (Guy), bonification: néant; majoration: néant.
Michaux (Claude), bonification: 11 mois 15 jours; majoration: néant.
Moncelle (Serge), bonification: 1 an 6 mois; majoration: néant.
Monnot (Maurice), bonification: 9 mois 9 jours; majoration: néant.
Morant (Jean-Armand), bonification: 1 an 11 jours; majoration: néant.
Morin (André), bonification: néant; majoration: néant.
Moulin (Raymond), bonification: 2 ans; majoration: 20 jours.
Muncey (Herbert), bonification: 2 ans; majoration: 1 an 10 mois 15 jours.
Nivet (Jacques), bonification: 9 mois 18 jours; majoration: néant.
Ottevaere (Pierre), bonification: 1 an 1 mois 18 jours; majoration: néant.
Papin (Guy), bonification: 1 an 4 mois 14 jours; majoration: néant.
Perrin (Albert), bonification: 1 an 3 jours; majoration: néant.
Petit (Michel), bonification: 10 mois 22 jours; majoration: néant.
Philip (Antoine), bonification: 9 mois 10 jours; majoration: néant.
Pieri (Gilbert), bonification: 11 mois 8 jours; majoration: néant.
Pioge (Marc), bonification: 1 an 20 jours; majoration: néant.
Poineau (Lucien), bonification: 1 an 2 mois 2 jours; majoration: néant.
Ponsolle (Guy), bonification: 11 mois 23 jours; majoration: néant.
Pouilles (Georges), bonification: 2 ans; majoration: 1 mois 25 jours.
Poujardieu (Jean), bonification: 9 mois 18 jours; majoration: néant.
Premont (Achille), bonification: 1 an 1 mois 29 jours; majoration: néant.
Probecker (André), bonification: néant; majoration: néant.
Proust (Jean), bonification: 1 an 5 mois 13 jours; majoration: néant.
Queyroy (René), bonification: 1 an 1 mois 15 jours; majoration: néant.
Mlle Rossi (Odette), bonification: néant; majoration: néant.
Rouet (Pierre), bonification: 1 an 19 jours; majoration: néant.
Rydalevsky (Georges), bonification: 1 an 5 mois 13 jours; majoration: néant.
Sampoux (Roger), bonification: néant; majoration: néant.
Sappey (Christian), bonification: 11 mois 7 jours; majoration: néant.
Schlienger (André), bonification: néant; majoration: néant.
Schreiber (Christian), bonification: 1 an; majoration: néant.
Sourd (André-Armand), bonification: 11 mois 22 jours; majoration: néant.
Terminet (Robert), bonification: néant; majoration: néant.
Tomasini-Barneoud (Paul), bonification: 8 mois; majoration: néant.
Tribout (Eugène-Léon), bonification: 4 ans 8 mois 4 jours; majoration: 2 ans 2 mois 25 jours.
Trouillon (Charles), bonification: 3 mois 26 jours; majoration: néant.
Verdier (Claude), bonification: néant; majoration: néant.
Vignel (Robert), bonification: 1 an 5 mois 21 jours; majoration: néant.
Viguier (Léon), bonification: 9 mois 18 jours; majoration: néant.
Vilas-Lancuentra (Gontrand), bonification: 11 mois 4 jours; majoration: néant.
Voisin (Joseph), bonification: 9 mois 18 jours; majoration: néant.
Voltz (René), bonification: néant; majoration: néant.
Zimmermann (Marcel), bonification: 6 mois 11 jours; majoration: 2 mois 7 jours.

Les dispositions ci-dessus ont effet pécuniaire à compter du 1er juin 1957.

M. Bonnot (Lucien), adjoint technique stagiaire de la météorologie, 1er échelon, est titularisé à compter du 1er octobre 1957, ancienneté reportée au 1er octobre 1956 compte tenu d'un an de stage.

Les bonifications d'ancienneté pour service militaire utilisables pour l'avancement de M. Bonnot (Lucien) sont fixées à 9 mois 6 jours.

---

Par arrêté en date du 18 août 1958 et en application de l'article L. 4 (§ 1) du code des pensions civiles et militaires, M. Hébert (Pierre), chef adjoint de service administratif des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 20 février 1959.

---

### Marine marchande.

Par arrêté du 28 août 1958, sont nommés à l'emploi d'attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale de la marine marchande, pour compter du 1er août 1958:

MM. Boyer (Albert), Mouton (Pierre).

---

### Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 août 1958, les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1958 pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, ont été nommés adjoints techniques à compter du 1er septembre 1958:

MM. Françon (Guy).
Walker (Jean).
Pasquet (André).
Garcia (Marcel).
Cumoura (Gabriel).
MM. Thomas (Alfred).
Dupuis (Louis).
Dal-Zotto (Hubert).
Luminati (Ernest).
Louarn (Yves-Marie).

---

Par arrêté du 7 août 1958, les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1958 pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, ont été nommés adjoints techniques à compter du 1er septembre 1958:

MM. Ucciani (Paul).
Pardo (Ange).
Barthe (Ulysse).
Torrès (Georges).
Cazenave (Jean-Pierre).
Lagarde (René).
Biesse (Jean).
MM. Francon (Henri).
Marin (Marcel).
Orts (Emmanuel).
Castagno (Marcel).
Pacouil (René).
Larue (Maurice).
Guepin (Jean).

---

Par arrêté du 7 août 1958, les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1958 pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, ont été nommés adjoints techniques stagiaires à compter du 1er septembre 1958:

MM. Laloy (Lucien).
Lamaison (Georges).
Gresy (Albert).
Balazard (Yves).
Manunza (Robert).
Beneyto (Georges).
Reny (Pierre).
Mlle Remy (Marie-Dominique).
MM. Saublet (Alain).
Crinquand (Pierre).
Audabram (Jacques).
Soulie (Raymond).
Reix (Jean).
Larrieu (Jacques).
Pesce (René).
Heurte (Joseph).

MM. Bartala (René).
Denis (Jean-Pierre).
Royer (Jean).
Zoppardo (Gaston).
Belly (Roland).
Champel (Gérard).
Vives (Paul).
Deux (Pierre).
Versini (Paul).
Honre (Philippe).
Bukovatz (René).
Bensoussan (Roland).
Houchois (Jean).
Mlle Pouvreau (Solange).
MM. Poirrier (Claude).
Mathey (Jean-Marie).
Pilard (Gilbert).
Tillard (Claude).
Moinet (Claude).
Dement (Alain).
Vielzeuf (Emile).
Clerc (Christian).
Aracheloff (René).
Colomb (André).
Machuron (Charley).
Thomas (Jean).
Thiery (Guy)
Troalic (François).
Andrieu (Jacques)
Bur (Jean-Paul).
Desbrousses (Claude).

MM. Steffen (Pierre).
Gondel (Bernard).
Lefebvre (Richard).
Richard (Guy).
Boddaert (Hubert).
Isnard (Pierre).
de Bailleul (Guy).
Mongold (Guy).
Vienne (Maxime).
Vernant (Guy).
Valmier (René).
Rodier (Georges).
Fichet (Georges).
Ozoux (Guy).
Lepain (Fernand).
Terrade (Pierre).
Jovet (Yves).
Chalmeau (Jean).
Theron (Henri).
Bocquet (Michel).
Bertrand (Lucien).
Rauzy (Marcel).
Maravitti (Pierre).
Palin (Noël).
Hamel (Eugène).
Jouve (André).
Lacour (Pierre).
Micoud (Bernard).
Robert (Henri).
Jacquet (Marcel).

Les présentes nominations ont été prononcées, en ce qui concerne les candidats n'ayant pas déjà la qualité de fonctionnaires, sous réserve de la production par les intéressés du certificat réglementaire délivré par un médecin phtisiologue assermenté.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**Décret autorisant l'échange de tout ou partie de concessions de mines de fer entre les sociétés Forges et aciéries du Nord et de Lorraine, Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels, Société des mines de Valleroy et Société minière Ferdinand.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juin 1958:

Page 5259, 1re colonne, tableau intitulé Parcelle n° 3, 2e ligne, colonne y, au lieu de: « + 57.091,98 », lire: « + 57.091,78 »; tableau intitulé Parcelle n° 4, 7e ligne, colonne x, au lieu de: « — 26.370,43 », lire: « — 26.370,48 ».

Même page, 2e colonne, tableau intitulé Parcelle n° 5, à remplacer par le tableau ci-après:

| SOMMETS | COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES dans le système dit de Delme. | |
|---|---|---|
| | X | Y |
| 10 | — 25.815,66 | + 53.938,73 |
| 9 | — 26.631,71 | + 54.176,54 |
| 8 | — 27.066,00 | + 53.200,00 |
| X | — 27.060,17 | + 53.130,24 |
| Y | — 26.504,85 | + 53.234,37 |
| Z | — 25.963,49 | + 53.234,37 |

Tableau intitulé Parcelle n° 6, 2e ligne, colonne y, au lieu de: « + 51.752,98 », lire: « + 51.752,88 »; tableau intitulé Parcelle n° 1, colonne y, 1re ligne, au lieu de: « + 28.998,50 », lire: « + 29.998,50 »; colonne y, 5e ligne, au lieu de: « + 28.291,50 », lire: « + 27.291,50 ».

**Administrateurs civils.**

Par arrêté du 28 août 1958, M. Maison (Michel), contrôleur civil adjoint du Maroc, est intégré en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 5e échelon (indice net 440), au ministère de l'industrie et du commerce, à compter du 1er janvier 1955.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Réglementation de la monte publique des taureaux dans le département du Gers.**

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant validation de la loi du 16 septembre 1943 relative à la monte des taureaux;
Vu les arrêtés des 15 septembre 1954, 4 novembre 1955 et 13 mai 1957 réglementant la monte publique dans le Gers;
Vu les articles 299 à 306 du code rural;
Vu l'avis du comité consultatif de l'élevage;
Sur proposition du chef du service des améliorations agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1954 modifiées par les articles 1er des arrêtés du 4 novembre 1955 et du 13 mai 1957 portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département du Gers sont complétées comme suit:

« 1°. — . . . . . .

« *g*) Normande dans tout le département ».

Art. 2. — Le chef du service des améliorations agricoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 août 1958.

*Le ministre de l'agriculture,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
JACQUES-HENRI BUJARD.

**Modification de l'arrêté du 25 juillet 1957 règlementant la monte publique des taureaux dans le département de l'Aisne.**

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant validation de la loi du 16 septembre 1943 relative à la monte des taureaux;
Vu l'arrêté interministériel du 12 juin 1944 pris pour l'application de la loi précitée;
Vu l'arrêté du 25 juillet 1957 portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de l'Aisne;
Vu les articles 299 à 306 et 338 du code rural;
Vu l'avis du comité consultatif de l'élevage;
Sur proposition du chef de service des améliorations agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 25 juillet 1957 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les taureaux satisfaisant à l'article 3 du présent arrêté seront classés en trois catégories:

« Taureaux approuvés: les taureaux ayant obtenu par pointage devant la commission de surveillance 75 points et au-dessus.

« Taureaux autorisés: les taureaux ayant obtenu par pointage devant la commission de surveillance un nombre de points égal ou supérieur à 73 mais inférieur à 75.

« Taureaux tolérés: les taureaux ayant obtenu par pointage devant la commission de surveillance un nombre de points égal ou supérieur à 70 mais inférieur à 73 ».

Art. 2. — Le chef de service des améliorations agricoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 août 1958.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur général de l'agriculture,*
RAYMOND BRACONNIER.

**Réglementation de la monte publique des verrats dans le département de la Manche.**

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 2 décembre 1954 étendant à l'espèce porcine les dispositions de la loi du 16 septembre 1943 réglementant la monte des taureaux;

Vu l'arrêté du 14 juin 1955 fixant les modalités d'application du décret susvisé;
Vu les articles 307 et 338 du code rural;
Vu l'avis du comité consultatif de l'élevage;
Sur proposition du chef de service des améliorations agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Les propriétaires ou détenteurs de verrats du département de la Manche qui se proposent de livrer lesdits verrats à la monte publique doivent adresser, pour chacun d'eux, une demande d'autorisation d'utilisation à la commission de surveillance, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 14 juin 1955.

Art. 2. — Les verrats faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'utilisation pour la monte publique sont examinés par la commission de surveillance au double point de vue zootechnique et sanitaire.

Toutefois, les verrats inscrits à titre définitif au livre généalogique de leur race ne sont soumis qu'à un examen sanitaire et d'identification.

Art. 3. — Pour être susceptibles de donner lieu à la délivrance d'une autorisation d'utilisation pour la monte publique, les verrats présentés devront satisfaire aux conditions suivantes:

1° Appartenir à l'une des races: porc blanc de l'Ouest, Large White, et, par dérogation, porc français de type danois;

2° Etre inscrits à titre définitif ou provisoire au livre généalogique de leur race ou pendant un an à compter de la publication du présent arrêté, posséder des caractères morphologiques et des aptitudes considérés par la commission de surveillance comme susceptibles d'améliorer les qualités du cheptel;

3° Etre indemnes de toute affection transmissible.

Art. 4. — Les verrats satisfaisant aux conditions de l'article 3 seront classés en trois catégories:

*a*) Verrats approuvés, verrats inscrits à titre définitif au livre généalogique de leur race, officiellement testés, ou fils ou frères de verrats testés;

*b*) Verrats autorisés: verrats inscrits à titre définitif au livre généalogique de leur race;

*c*) Verrats tolérés: verrats âgés de six mois au moins, inscrits à titre provisoire au livre généalogique de leur race et acceptés par la commission de surveillance.

A titre transitoire et pendant la période de un an visée au paragraphe 2° de l'article 3 du présent arrêté, les verrats sans origine garantie, mais considérés par la commission de surveillance comme susceptibles d'améliorer les qualités du cheptel.

Art. 5. — Dans chaque commune, la liste des propriétaires ou détenteurs de verrats bénéficiant d'une autorisation sera affichée. Les exploitations possédant des verrats autorisés, approuvés ou tolérés devront être signalées par un panonceau. Ce panonceau, à la charge du propriétaire, sera d'un modèle officiel défini par la commission départementale de surveillance des verrats.

Art. 6. — Le prix minimum des saillies sera fixé par arrêté préfectoral.

Art. 7. — Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 338 du code rural.

Art. 8. — Le chef du service des améliorations agricoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 août 1958.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
JACQUES-HENRI BUJARD.

## Conditions de rémunération des agents ayant participé aux enquêtes statistiques agricoles annuelles auprès des exploitants agricoles en 1957 et 1958.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 27 août 1902;

Vu le décret n° 54-874 du 2 septembre 1954 relatif au recensement général agricole;

Vu le décret n° 57-178 du 15 février 1957 portant réorganisation de la statistique agricole;

Vu le décret n° 58-667 du 2 août 1958 fixant les modalités de réalisation des enquêtes agricoles annuelles,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les agents chargés en 1957 et 1958 de procéder aux enquêtes statistiques agricoles annuelles auprès des exploitants agricoles seront rémunérés dans les conditions précisées par le présent arrêté.

Art. 2. — Les « enquêteurs » prévus à l'article 4 du décret n° 58-667 du 2 août 1958 fixant les modalités de réalisation des enquêtes agricoles annuelles recevront une rémunération forfaitaire de 2.000 F par carnet tenu.

Art. 3. — L'indemnité de 2.000 F prévue à l'article 2 du présent arrêté pourra subir une majoration d'un montant maximum de 1.000 F dans le cas où l'établissement du carnet d'exploitation comporterait des difficultés exceptionnelles; toutefois, ces indemnités ne pourront être délivrées qu'après autorisation du directeur des études et du plan au ministère de l'agriculture.

Le montant total de ces indemnités supplémentaires ne pourra excéder, pour l'ensemble des départements, 10 p. 100 du montant total des indemnités prévues à l'article 2.

Art. 4. — Les « moniteurs » prévus à l'article 4 du décret visé à l'article 2 recevront une rémunération forfaitaire de 400 F par carnet vérifié.

Art. 5. — L'indemnité de 400 F prévue à l'article 4 du présent arrêté pourra subir une majoration d'un montant maximum de 500 F dans le cas où la vérification du carnet d'exploitation comporterait des difficultés exceptionnelles; toutefois, ces indemnités ne pourront être délivrées qu'après autorisation du directeur des études et du plan au ministère de l'agriculture.

Le montant total de ces indemnités supplémentaires ne pourra excéder, pour l'ensemble des départements, 10 p. 100 du montant total des indemnités prévues à l'article 4.

Art. 6. — Dans le cas où, en l'absence d'enquêteurs, les moniteurs établiraient eux-mêmes les carnets d'exploitation, ils recevront, à ce titre, les indemnités prévues pour les enquêteurs à l'article 2 du présent arrêté et pourront éventuellement bénéficier des majorations prévues à l'article 3.

Art. 7. — Les rémunérations calculées en application des articles 2, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exclusives de toute indemnité particulière représentative de remboursement des frais de déplacement, et éventuellement de séjour.

Art. 8. — Le directeur des études et du plan au ministère de l'agriculture et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 août 1958.

*Le ministre de l'agriculture,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le chef de cabinet,*
JEAN ROUGE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du budget,*
GILBERT DEVAUX.

## Approvisionnement des minotiers à fèves.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 45-823 du 26 avril 1945, modifié par les décrets des 21 mars 1946, 24 septembre 1947 et 15 août 1955, concernant l'incorporation de succédanés dans les farines panifiables;

Vu l'arrêté du 8 juin 1945 autorisant l'incorporation de farines de fèves aux farines panifiables;

Vu l'arrêté du 23 octobre 1954 fixant la quantité de farine de fève susceptible d'être incorporée à la farine panifiable;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1957 relatif à l'approvisionnement des minotiers à fèves,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée, pour la campagne 1958-1959 et à titre dérogatoire, l'incorporation à la farine panifiable de farines provenant de fèves importées de l'étranger.

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1958.

ROGER HOUDET.

## Comité consultatif de l'élevage.

Par arrêté du 4 août 1958, M. André Perault, ingénieur agricole, éleveur à Houlbec-Cocherel (Eure), est nommé membre du comité consultatif de l'élevage, en remplacement de M. Jean de Malliard, décédé.

## Administration centrale.

Par arrêté du 28 août 1958, M. Cierge (Pierre) et Mlle Labro (Anne-Marie), admis au concours interministériel pour l'emploi d'attaché d'administration centrale (session de 1958), sont nommés, en qualité d'attaché d'administration centrale stagiaire (indice brut 265), à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1958 en ce qui concerne M. Cierge et du 1er septembre 1958 en ce qui concerne Mlle Labro.

## Ecole nationale d'agriculture d'Alger.

Par arrêté du 21 juillet 1958, M. Delove (Marcel), ingénieur de l'institut agricole d'Algérie, licencié ès sciences, a été nommé directeur de l'école nationale d'agriculture d'Alger, à la suite des résultats du concours sur titres ouvert le 28 octobre 1957.

### Services agricoles.

Par arrêté en date du 21 août 1958, M. Rouch (Emile), ingénieur des services agricoles, est révoqué de ses fonctions avec suspension des droits à pension pour motif disciplinaire.

Par arrêté en date du 23 août 1958, MM. Bertho et Gibey, candidats inscrits sur la liste complémentaire d'admission au concours d'ingénieur stagiaire des travaux agricoles du 5 novembre 1957, ont été nommés ingénieurs stagiaires des travaux agricoles à compter du 1er septembre 1958 et affectés respectivement aux foyers de progrès agricoles d'Yssingeaux (Haute-Loire) et de Faverney (Haute-Saône).

Par arrêté en date du 27 août 1958, M. Gerhardt, ingénieur des services agricoles de 1re classe à la direction des services agricoles de la Seine-Maritime, est chargé de l'intérim de cette direction.

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

### Administrateurs.

Par arrêté du 19 août 1958, M. Bas (Pierre), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer, en service au Cameroun, est placé dans la position de mission dans la métropole pour une durée de trois mois, à compter du 21 juin 1958, pour servir au cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 19 août 1958, M. Biasini (Emile), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission dans la métropole pour une durée de trois mois, à compter du 28 mai 1958, pour exercer les fonctions de chargé de mission au cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 20 août 1958, M. Bellat (Joseph), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en service au ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission en Guinée du 4 février au 28 avril 1958 pour accompagner le chef de ce territoire.

Par arrêté du 20 août 1958, la décision n° 823 du 30 juin 1958 accordant un congé administratif de six mois à M. Georges Arnaud, administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, administrateur supérieur chef du territoire des Comores, est rapportée.

M. Georges Arnaud, administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, administrateur supérieur chef du territoire des Comores, est placé dans la position de mission en France pour une durée de trois mois au maximum, à compter du 1 juillet 1958, pour étudier, en liaison avec les services du département, différentes questions intéressant le territoire des Comores.

### Administration centrale.

Par arrêté du 28 août 1958, sont nommés et titularisés dans le corps des attachés d'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, pour compter du 1er janvier 1955, aux grades et échelons indiqués ci-après, les secrétaires d'administration centrale dont les noms suivent:

Mlle Marcoux (Gabrielle), attachée d'administration centrale de 2e classe, 2e échelon (ancienneté conservée: 2 ans).

M. Bellemin-Laponnaz (Victor), attaché d'administration centrale de 2e classe, 2e échelon (ancienneté conservée: néant).

M. Boosz (Auguste), attaché d'administration centrale de 3e classe, 5e échelon (ancienneté conservée: 1 an 7 mois 5 jours).

M. Allard (Jean), attaché d'administration centrale de 3e classe, 5e échelon (ancienneté conservée: néant).

Mme Decostier (Lise), attaché d'administration centrale de 3e classe, 5e échelon (ancienneté conservée: néant).

Mlle Mazeau (Anne-Marie), attaché d'administration centrale de 3e classe, 4e échelon (ancienneté conservée: 1 an 5 mois 15 jours).

M. Zanolini (Emile), attaché d'administration centrale de 3e classe, 4e échelon (ancienneté conservée: 2 mois 22 jours).

Mme Valat (Juliette), attaché d'administration centrale de 3e classe, 3e échelon (ancienneté conservée: 1 an 8 mois 15 jours)

Mme Combe (Alice), attaché d'administration centrale de 3e classe, 2e échelon (ancienneté conservée: 1 an 8 mois 22 jours).

M. Bœuf (Jean-François), attaché d'administration centrale de 3e classe, 2e échelon (ancienneté conservée: 5 mois).

M. Planquette (Christian), attaché d'administration centrale de 3e classe, 2e échelon (ancienneté conservée: 5 mois).

Mme Letteron (Gilberte), attachée d'administration centrale de 3e classe, 1er échelon (ancienneté conservée: néant).

Mlle Vidal (Yvonne), attachée d'administration centrale de 3e classe, 1er échelon (ancienneté conservée: néant).

M. Allard (Jean) et Mlle Mazeau (Anne-Marie), en service détaché outre-mer, respectivement depuis le 1er janvier 1955 et le 1er avril 1955, ainsi que Mme Valat (Juliette), en disponibilité depuis le 1er janvier 1955, bénéficiaires de l'intégration directe, sont maintenus en qualité d'attachés d'administration centrale dans les mêmes positions administratives, pour compter des mêmes dates.

Il sera procédé, par arrêtés ultérieurs, à la reconstitution de carrière de chacun des fonctionnaires énumérés au présent arrêté, compte tenu des avancements de classe et d'échelon auxquels ils auront pu prétendre dans leur nouveau cadre et de leur situation administrative personnelle.

Le présent arrêté aura effet pécuniaire du 1er janvier 1955.

### Gouverneurs.

Par arrêté du 20 août 1958, M. Colombani (Don Jean), gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, délégué dans les fonctions de chef du service administratif de la France d'outre-mer à Marseille, est placé dans la position de mission à Paris du 11 au 12 juillet 1958.

## MINISTERE DU TRAVAIL

### Levée de la suspension de décisions de la commission nationale des tarifs.

Par arrêté du 3 septembre 1958, cessent d'être applicables, en ce qui concerne l'accord passé entre la caisse régionale de sécurité sociale de Rouen et le syndicat des médecins du Calvados, les dispositions de l'arrêté du 26 avril 1958 qui suspend les décisions de la commission nationale des tarifs en date du 11 avril 1958 approuvant les tarifs d'honoraires inclus dans les accords conclus entre les caisses régionales de sécurité sociale et divers syndicats de praticiens.

Par arrêté du 3 septembre 1958, cessent d'être applicables, en ce qui concerne l'accord passé entre la caisse régionale de sécurité sociale de Rennes et le syndicat médical de la Mayenne, les dispositions de l'arrêté du 26 avril 1958 qui suspend les décisions de la commission nationale des tarifs en date du 11 avril 1958 approuvant les tarifs d'honoraires inclus dans les accords conclus entre les caisses régionales de sécurité sociale et divers syndicats de praticiens.

### Circulaire n° 78 S. S. du 3 septembre 1958 relative à la levée de suspension de deux décisions de la commission nationale des tarifs.

*Le ministre du travail*
*à MM. les directeurs régionaux de la sécurité sociale.*

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions des deux arrêtés en date du 3 septembre 1958 qui lèvent la suspension prononcée par arrêté du 26 avril 1958 contre les décisions de la commission nationale des tarifs en date du 11 avril 1958 qui homologuaient les tarifs inclus dans les conventions médicales des départements de la Mayenne et du Calvados.

Ma décision est motivée par le fait que les parties ont signé des avenants contenant des garanties qui permettent d'assurer le respect des tarifs, conformément aux indications diffusées par lettre circulaire n° AG. 6319 du 10 janvier 1958. Par ailleurs, ces tarifs ne sont pas supérieurs à d'autres tarifs conventionnels actuellement en vigueur.

En conséquence, sont applicables, à compter de la publication au *Journal officiel* desdits arrêtés, les tarifs suivants:

1° *Dans le département de la Mayenne.*

| C | V | VD | VN | PC | K | IK | ACCOUCHEMENT simple. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 600 | 800 | 1.200 | 1.800 | 350 | 350 | 40 | 13.000 |

2° *Dans le département du Calvados.*

| C | V | VD | VN | PC | K | ACCOUCHEMENT simple. | ACCOUCHEMENT gémellaire. | IK |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 600 | 700 avec IK. 800 sans IK. | 1.200 | 1.800 | 350 | 350 | 11.000 | 16.000 | 40 |

PAUL BACON.

**Administration centrale.**

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE DES ADMINISTRATEURS CIVILS POUR L'ANNÉE 1958

*Classe exceptionnelle.*

M. Cantegreil (directeur adjoint).
1 Mme Grimaud.
2 Mlle Piguet.
3 M. Jaussaud (à compter du 2 janvier 1958).

*Première classe.*

1 M. Gorecki.
2 Mlle Mairey.
3 M. Bardeau (en service détaché).
4 MM. Pivot (en service détaché).
5 Breon.
6 Mme Le Fur.
7 M. Durret.

PROMOTION

Par arrêté du 28 août 1958:

M. Cantegreil, administrateur civil de 1re classe, directeur adjoint, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle (indice brut 950) à compter du 1er janvier 1958.

Mme Grimaud et Mlle Piguet, administrateurs civils de 1re classe, sont nommées administrateurs civils de classe exceptionnelle (indice brut 950) à compter du 1er janvier 1958.

Les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent sont nommés administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon (indice brut 735), à compter du 1er janvier 1958:

M. Gorecki, Mlle Mairey, MM. Bardeau (en service détaché), Pivot (en service détaché), Breon.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

**Enregistrement de laboratoires d'analyses médicales.**

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 753 à 761 du code de la santé publique;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 753 à 758 du code de la santé publique;

Vu le décret du 10 septembre 1947 étendant à l'Algérie la législation relative aux laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits, avec les numéros ci-dessous, sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministre de la santé publique et de la population:

3122. — Le laboratoire de M. Soret (Michel), 6, rue au Blé, Vendôme (Loir-et-Cher). Directeur: M. Soret (Michel), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Cousin (Daniel), pharmacien.

3123. — Le laboratoire de M. Thomas (Jacques), 2, rue Henri-Barbusse, Fraville-Escarbotin (Somme). Directeur: M. Thomas (Jacques), pharmacien. Directeur suppléant: M. Crinon (Félix), pharmacien.

3124. — Le laboratoire d'endocrinologie appliquée de la caisse régionale de sécurité sociale, 30, avenue Charles-de-Gaulle, Caudéran (Gironde). Directeur: M. le professeur Tayeau (Francis), docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme Dumas (Michèle), pharmacien.

3125. — Le laboratoire de M. Dupain (Pierre), 86 et 88, rue de la République, Montrouge (Seine). Directeur: M. Dupain (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Garraud (Yves), docteur en médecine.

3126. — Le laboratoire de M. Mairey (Claude), 8, place Thiers, Briey (Meurthe-et-Moselle). Directeur: M. Mairey (Claude), pharmacien. Directeur suppléant: Mme Chezeaux, pharmacien.

3127. — Le laboratoire de Mlle Soulard, 8, rue Gambetta, Surgères (Charente-Maritime). Directeur: Mlle Soulard (Monique), pharmacien. Directeur suppléant: M. Achen (Christian), pharmacien.

Art. 2. — La liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés est modifiée ainsi qu'il suit:

3217. — Le laboratoire d'analyses médicales du centre médico-social de la caisse de prévoyance des chemins de fer algériens, 25 et 27, rue Sadi-Carnot, Alger. Codirecteurs: MM. Jean Catanei et Jacques Thiodet, docteurs en médecine. Directeur suppléant: M. Pierre Babeau, docteur en médecine.

2201 — Le laboratoire de M. Guittin, 23, rue de Constantine, Philippeville (Algérie). Directeur: M. Guittin, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Lafuente (Hervé), docteur en médecine.

2348. — Le laboratoire de M. Raoux, 32, place du Marchix, Dinan (Côtes-du-Nord). Directeur: M. Raoux (Jean), pharmacien. Directeur suppléant: M. Grall (Jean), docteur en médecine.

110. — Le laboratoire de M. Salavert, 23, rue J.-L.-Faure, Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Directeur: M. Salavert (Michel), pharmacien. Directeur suppléant: M. Laporte (Jacques), pharmacien.

3049. — Le laboratoire de M. Rongau, 39, avenue de la République, Briançon (Hautes-Alpes). Directeur: M. Rongau (Jean-François), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Audrin (Jean-Pierre), pharmacien.

2751. — Le laboratoire de M. Role, 13, rue Amiral-Courbet, Concarneau (Finistère). Directeur: M. Role (André), docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme Lidec (Marie-Thérèse), pharmacien.

3186. — Le laboratoire de M. Roupert, 21 en Chaplerue, Metz (Moselle). Directeur: M. Roupert (Georges), docteur en médecine. Directeur adjoint: M. Lazare (Jean), pharmacien. Directeur suppléant: M. Moline (Louis), docteur en médecine.

390. — Le laboratoire Lelong, 172, rue de Lille, Roubaix (Nord). Directeur: M. Lelong (Louis), pharmacien. Directeur adjoint: M. Leong (Bernard), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Boulanger (Paul), docteur en médecine.

716. — Le laboratoire de la Sambre, 1, rue Jean-Jaurès, Jeumont (Nord). Directeur: Mlle Durand (Janine), pharmacien. Directeur suppléant: M. Heuselle (Albert), pharmacien.

867. — Le laboratoire Pinte, 41, rue de la Gare, Bailleul (Nord). Directeur: M. Pinte (Pierre), pharmacien. Directeur suppléant: M. Desodt (Charles), pharmacien.

1132. — Le laboratoire de M. Gorlier, 190, rue Léon-Gambetta, Lille (Nord). Directeur: M. Gorlier, pharmacien. Directeur suppléant: M. Callens, pharmacien.

3102. — Le laboratoire d'hématologie du centre de transfusion sanguine, hôpital de Roanne (Loire). Directeur: M. Silberman (Alfred), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Ambre (Charles), docteur en médecine.

2382. — Le laboratoire de M. Pouenat, 23, rue Notre-Dame, Château-Chinon (Nièvre). Directeur: M. Pouenat, pharmacien. Directeur suppléant: M. Bizeau (René), pharmacien.

760. — Le laboratoire d'analyses médicales de la pharmacie centrale du Nord, 132 et 134, rue La Fayette, Paris. Directeur: M. Leymarie (Jacques), pharmacien. Directeur suppléant: M. Polin (Francis), pharmacien.

2135. — Le laboratoire d'analyses médicales de l'union mutualiste des travailleurs de la métallurgie, 94, rue J.-P.-Timbaud, Paris. Directeur: M. Reinberg (Alain), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Hirsch-Marie (Harry), docteur en médecine.

2225. — Le laboratoire de M. Clogne, 30, rue Hermel, Paris. Directeur: M. Clogne (François), pharmacien. Premier directeur suppléant: Mme Celerier, pharmacien. Deuxième directeur suppléant: Mme Guillot (Renée), pharmacien.

920. — Le laboratoire de M. Colas, 40, rue Boileau, Paris. Directeur: M. Colas (Robert), pharmacien. Directeur suppléant: M. Dursent (Jean), pharmacien.

718. — Le laboratoire de M. Daguin, 8 *bis*, rue des Remises, Saint-Maur (Seine). Directeur: M. Daguin (Paul), docteur en médecine. Codirecteur: M. Thonat (Claude), pharmacien. Directeur suppléant: Mme Faurien, pharmacien.

2789. — Le laboratoire de Mlle Brulé, 61, rue Jean-Jaurès, Champigny-sur-Marne (Seine). Directeur: Mlle Brulé (Simone), pharmacien. Directeur suppléant: M. Camhi (Robert), docteur en médecine.

28. — Le laboratoire de M. Lestocart, 2, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris. Directeur: M. Lestocart (Jean), pharmacien. Directeur adjoint: Mme Goret (Simone), pharmacien. Directeur suppléant: M. Maunand (Jean), pharmacien.

3172. — Le laboratoire Gouillosso, 37, rue Général-de-Gaulle, Rambouillet (Seine-et-Oise). Directeur: M. Gouillosso (René), pharmacien. Directeur suppléant: Mlle Boyer (Suzanne), pharmacien.

Art. 3. — Les laboratoires ci-dessous désignés sont supprimés de la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés:

93. — Le laboratoire de M. Martin, 22, rue Thiers, Dinan (Côtes-du-Nord).

2017. — Le laboratoire de Mme Tigner, 21, avenue de la République, Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).

Art. 4. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 août 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Pour le directeur général de la santé publique:
*Le sous-directeur,*
Dr BIANQUIS.

### Organisation du vote par correspondance des hospitalisés.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 56-981 du 1er octobre 1956 portant code électoral, et notamment son chapitre VIII relatif au vote par correspondance;

Vu les arrêtés des 16 avril 1946, 15 mai 1951 et 3 décembre 1955 relatifs au vote par correspondance des hospitalisés,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des établissements visés au 8° de l'article 200 du code électoral, dont les malades ou pensionnaires peuvent être appelés à bénéficier des dispositions du chapitre VIII dudit code, est ainsi arrêtée:

1° Etablissements nationaux de soins et d'assistance:

Etablissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (non compris les services recevant les malades internés par l'application des articles L. 333, L. 343 et L. 344 du code de la santé),
Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts,
Etablissement national des convalescents de Saint-Maurice,
Etablissement national des convalescentes du Vésinet,
Hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller.

2° Autres établissements publics ou privés:

Hôpitaux et hospices et hôpitaux psychiatriques (non compris dans ces deux catégories d'établissements les services recevant des malades internés par application des dispositions des articles L. 333, L. 343 et L. 344 du code de la santé),
Hôpitaux thermaux,
Maisons maternelles et maternités,
Maisons de convalescence,
Centres régionaux de lutte contre le cancer,
Sanatoriums et préventoriums pour adultes,
Hôtels de cure,
Etablissements de post-cure pour tuberculeux,
Etablissements d'hospitalisation pour lépreux,
Maisons de santé, cliniques et autres établissements de soins (à l'exclusion des établissements ou services recevant des malades internés par application des dispositions des articles L. 333, L. 343 et L. 344 du code de la santé),
Maisons de retraite ou de repos,
Centres de réadaptation fonctionnelle,
Centres de rééducation professionnelle,
Centres d'assistance par le travail,
Centres d'hébergement.

Art. 2. — Les arrêtés des 16 avril 1946, 15 mai 1951 et 3 décembre 1955 sont abrogés.

Art. 3. — Le directeur général de la santé publique et le directeur général de la population et de l'entr'aide sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1958.

BERNARD CHENOT.

### Administration centrale.

Par arrêté du 12 août 1958, un tableau complémentaire d'avancement en vue d'une promotion à la 2e classe des attachés d'administration centrale au titre de l'année 1958 est établi, portant inscription de Mme Fabre (Madeleine), en service détaché.

Par arrêté en date du 28 août 1958, Mme Fabre (Madeleine), née Secq, attaché d'administration centrale en service détaché, est promue à la 2e classe de son grade, 1er échelon, à compter du 16 octobre 1958.

Par arrêté en date du 28 août 1958, M. Duprat (Pierre), admis au concours interministériel pour l'emploi d'attaché d'administration centrale (session 1958), est nommé attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population à compter du 1er août 1958.

## MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

### Constitution d'un comité de sauvegarde du littoral Provence-Côte-d'Azur.

Le ministre de la construction,

Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation, et notamment son titre 8,

Arrête:

Art. 1er. — Dans le but de sauvegarder le caractère esthétique et touristique de la Côte-d'Azur, de préserver l'harmonie de ses sites et des constructions, de protéger les espaces boisés et les bords de mer, il est institué auprès du ministre de la construction un comité consultatif appelé « Comité de sauvegarde du littoral Provence-Côte-d'Azur ».

Art. 2. — Le comité a pour mission:

1° De proposer au ministre toute mesure et de faire toute suggestion tendant à préserver la beauté de la Côte-d'Azur;

2° De donner, à la demande du ministre ou des préfets des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, tout avis sur les dispositions générales d'aménagement et d'urbanisme étudiées par l'administration ou les collectivités locales, ainsi que sur l'aspect esthétique des principaux projets de lotissement ou de construction ou de travaux publics qui leur seront soumis.

Art. 3. — Le comité comprend vingt-quatre personnalités qualifiées nommées par arrêté du ministre de la construction dont:

Six sur proposition du préfet des Bouches-du-Rhône;

Six sur proposition du préfet du Var;

Six sur proposition du préfet des Alpes-Maritimes.

Les membres de ce comité sont nommés pour trois ans, ils élisent chaque année leur président.

Les préfets ont accès au comité. Ils sont assistés par les directeurs départementaux du ministère de la construction ainsi que par tous les fonctionnaires dont ils jugent la présence utile, selon la nature des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le secrétariat du comité est assuré par un urbaniste en chef du ministère de la construction.

Art. 4. — Le comité se réunit sur convocation du ministre.

Les frais de déplacement de ses membres sont imputés sur le budget du ministère de la construction.

Art. 5. — Le directeur général de l'aménagement du territoire et les préfets des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1958.

PIERRE SUDREAU.

### Administration centrale.

Par arrêté en date du 18 août 1958, M. Raynard (Emile), sous-directeur titulaire à l'administration centrale, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 septembre 1958.

Par arrêté en date du 18 août 1958, M. Raynard (Emile), sous-directeur titulaire à l'administration centrale, est nommé sous-directeur honoraire à compter du 19 septembre 1958, date à laquelle il sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

## MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

### Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 août 1958:

Page 7910, 1re colonne, par arrêtés du 13 août 1958, 3e ligne, au lieu de: « Du 15 mai 1956 au 1er janvier 1956, de M. Peterle, de Saint-Lô », lire: « Du 1er mai 1956 au 1er janvier 1956, de M. Peterle, de Saint-Lô ».

Page 7911, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « A Limoges, à Gouzy », lire: « A Limoges, M. Gouzy. ».

# EMPLOIS RESERVES

## NOMINATIONS

### Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 25 juillet 1958, Mme Bourrée (Jeannine), inscrite sous le n° 4 (services extérieurs, catégorie E, Loiret) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés publiée le 11 juin 1958, est nommée agent de bureau stagiaire dactylographe à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Orléans.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

### Réunion de commission du jeudi 4 septembre 1958.

Commission des affaires étrangères, à dix heures trente. — Local du 8e bureau.

## CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

### Décès d'un sénateur.

M. le président du Conseil de la République a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Mamadou M'Bodje, sénateur du Soudan (2e section), survenu le 2 septembre 1958.

### Modification aux listes des membres des groupes politiques.

GROUPE SOCIALISTE

(55 membres au lieu de 56.)

Supprimer le nom de M. Mamadou M'Bodje.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

### Ministère de la santé publique et de la population.

#### Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur départemental de l'aide sociale.

Un concours sur titres pour le recrutement d'un médecin contrôleur de l'aide sociale est ouvert à la préfecture de l'Isère.

Seront admis à concourir les candidats:

1° Du sexe masculin;

2° Français ou naturalisés Français depuis au moins dix ans et possesseurs du diplôme d'Etat de docteur en médecine;

3° Ayant satisfait aux obligations du service militaire actif ou en ayant été définitivement dispensés;

4° Agés de trente ans au plus au jour du concours, cette limite d'âge étant reculée de la durée légale des services militaires accomplis et des services civils valables ou validables pour la retraite et de un an par enfant à charge, sans pouvoir dépasser quarante-cinq ans. Cette limite d'âge n'est pas applicable aux candidatures émanant de médecins fonctionnaires de l'Etat ou des départements, en activité de service;

5° Justifiant de trois ans de pratique médicale ou administrative ou, à défaut, ayant été internes d'un hôpital d'une ville de faculté et d'une école de plein exercice;

6° N'exerçant plus la profession médicale ou prenant l'engagement de cesser cette activité en cas de nomination;

7° Ayant été reconnus physiquement aptes par un médecin assermenté.

Les indices de rémunération applicables vont de l'indice net 450 à l'indice net 580, en six échelons.

Les inscriptions au concours peuvent être enregistrées dès à présent et jusqu'au 31 octobre 1958, à seize heures, délai de rigueur, à la préfecture de l'Isère, à Grenoble (secrétariat général, service du personnel).

Tous renseignements complémentaires pourront être fournis aux candidats sur simple demande adressée à la préfecture de l'Isère (3e division, 3e bureau) accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Cet avis annule l'avis publié au *Journal officiel* du 13 mai 1958, page 4615.

#### Avis de concours pour le recrutement de médecins des services antituberculeux publics et privés pour tuberculose extra-pulmonaire.

Un concours aura lieu le 6 novembre 1958 au ministère de la santé publique et de la population pour le recrutement de dix médecins des services antituberculeux publics et privés pour tuberculose extra-pulmonaire.

Parmi les praticiens admis, cinq pourront être nommés à des emplois publics.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (1er bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), où les demandes d'inscription et les dossiers seront reçus jusqu'au 6 octobre 1958 inclus, dernier délai.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions.

#### Avis de vacance de postes de médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux dans divers départements.

Des postes de médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics (consultations dans les dispensaires antituberculeux et séances de vaccinations par le B. C. G.) sont actuellement vacants dans les départements suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ardennes | 1 | Haute-Marne | 1 |
| Aveyron | 1 | Nord | 2 |
| Cantal | 1 | Saône-et-Loire | 1 |
| Cher | 1 | Haute-Savoie | 1 |
| Côtes-du-Nord | 1 | Deux-Sèvres | 1 |
| Finistère | 1 | Somme | 1 |
| Haute-Garonne | 1 | Vendée | 1 |
| Loire | 2 | Guadeloupe | 1 |
| Loiret | 1 | La Réunion | 2 |

Peuvent faire acte de candidature:

1° Les médecins des sanatoriums publics pour tuberculeux pulmonaires, les médecins à temps complet des dispensaires publics ou privés (1) (issus du concours ou agréés en vertu de l'article 18 du décret du 12 juin 1948) (en fonction, en position régulière de congé ou de disponibilité);

2° Les médecins issus du concours de médecins des services antituberculeux du 12 décembre 1957 ainsi que les candidats issus des concours précédents à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'aurait pu être offert.

En outre, un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux privés est vacant dans le département ci-après:

Oise: 1.

En sus des candidats énumérés plus haut, peuvent postuler ce poste privé:

Les médecins issus des précédents concours en fonctions dans un sanatorium privé ainsi que ceux qui n'avaient pas encore accepté de poste dans un sanatorium ou un dispensaire.

Les candidatures doivent être adressées avant le 25 septembre 1958 simultanément:

*a)* Au ministère de la santé publique et de la population, direction générale de la santé publique, sous-direction de l'hygiène sociale, 8e bureau, 1, rue de Tilsitt, Paris (8e);

*b)* A la direction départementale de la santé du département intéressé.

(1) Pour faire acte de candidature, les médecins en fonctions dans les dispensaires privés ne doivent pas avoir atteint la limite d'âge prévue à l'article 3 de l'arrêté du 1er octobre 1948.

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

# LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1958 a eu lieu à Chauvigny (Vienne) le mercredi 3 septembre 1958, à vingt heures trente.

**Dans tous les groupes,**
les billets dont le numéro se termine par :

| | | |
|---|---|---|
| 9 | gagnent | 2.000 F. |
| 6 | — | 2.000 F. |
| 71 | — | 4.000 F. |
| 45 | — | 4.000 F. |
| 65 | — | 4.000 F. |
| 46 | — | 4.000 F. |
| 74 | — | 4.000 F. |
| 573 | — | 20.000 F. |
| 085 | — | 20.000 F. |
| 755 | — | 20.000 F. |
| 404 | — | 20.000 F. |
| 6.011 | — | 50.000 F. |
| 2.635 | — | 50.000 F. |
| 7.745 | — | 50.000 F. |
| 0.580 | — | 50.000 F. |
| 2.619 | — | 50.000 F. |
| 0.481 | — | 50.000 F. |
| 1.476 | — | 100.000 F. |
| 4.631 | — | 100.000 F. |
| 2.667 | — | 100.000 F. |
| 1.154 | — | 100.000 F. |

**Dans tous les groupes,**
les billets portant le numéro :

| | | |
|---|---|---|
| 68.503 | gagnent | 200.000 F. |
| 86.955 | — | 200.000 F. |
| 07.925 | — | 200.000 F. |
| 03.208 | — | 200.000 F. |
| 57.011 | — | 200.000 F. |
| 86.245 | — | 200.000 F. |
| 73.680 | — | 200.000 F. |
| 40.035 | — | 200.000 F. |
| 94.795 | — | 200.000 F. |
| 11.067 | — | 200.000 F. |
| 21.733 | — | 200.000 F. |
| 36.314 | — | 200.000 F. |
| 57.027 | — | 200.000 F. |
| 90.352 | — | 200.000 F. |
| 05.695 | — | 200 000 F. |
| 93.904 | — | 300.000 F. |
| 01.558 | — | 300.000 F. |
| 20.594 | — | 300.000 F. |
| 06.837 | — | 300 000 F. |
| 82.478 | — | 300.000 F. |
| 84.567 | — | 600.000 F. |
| 09.519 | — | 600.000 F. |
| 13.415 | — | 600.000 F. |
| 82.107 | — | 600.000 F. |
| 91.320 | — | 600.000 F. |
| 12.181 | — | 1.000.000 F. |
| 00.756 | — | 1.000.000 F. |
| 37.276 | — | 1.000.000 F. |
| 16.311 | — | 1.000.000 F. |
| 25.012 | — | 1.000.000 F. |

Le billet portant le numéro :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 00.755 | gagne | 5.000.000 F | dans le groupe **1** et | 500.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.** |
| 18.498 | gagne | 10.000.000 F | dans le groupe **6** et | 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 5.** |
| 32.174 | gagne | 15.000.000 F | dans le groupe **4** et | 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 5, 6.** |
| 06.893 | gagne | 40.000.000 F | dans le groupe **3** et | 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.** |

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 10 septembre 1958 à Paris (Alhambra-Maurice-Chevalier).

# BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la trente et unième semaine (du 2 août au 8 août 1958).** (En milliers de francs.)

| NATURE DU TRAFIC | 1958 — Recettes évaluées. | 1957 — Recettes comptables. | DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue. | 1958 — Pourcentage | 1957 — En valeur absolue. | 1957 — Pourcentage |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Voyageurs | 4.287.150 | 3.853.666 | 433.484 | 11,2 | » | » |
| Bagages | 105.900 | 90.346 | 15.554 | 17,2 | » | » |
| Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.. | 281.570 | 233.909 | 47.661 | 20,4 | » | » |
| Marchandises (détail et wagons)..... | 4.746.440 | 4.841.497 | » | » | 95.057 | 2,0 |
| Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..... | 9.421.060 | 9.019.418 | 401.642 | 4,5 | » | » |

II. — **Evaluation des recettes au 8 août 1958.** (En milliers de francs.)

| NATURE DU TRAFIC | RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1958. | RECETTES évaluées du 1er juillet au 8 août 1958. | TOTAL des recettes du 1er janvier au 8 août 1958. | RECETTES comptables du 1er janvier au 8 août 1957. | DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue. | 1958 — Pourcentage. | 1957 — En valeur absolue. | 1957 — Pourcentage. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| Voyageurs | 66.505.529 | 24.987.480 | 91.493.009 | 85.219.071 | 6.273.938 | 7,4 | » | » |
| Bagages | 1.078.859 | 540.930 | 1.619.789 | 1.637.217 | » | » | 17.428 | 1,1 |
| Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.. | 10.757.687 | 2.190.050 | 12.947.737 | 11.665.355 | 1.282.382 | 11,0 | » | » |
| Marchandises (détail et wagons)..... | 172.946.047 | 33.654.630 | 206.600.647 | 190.602.314 | 15.998.333 | 8,4 | » | » |
| Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..... | 251.288.092 | 61.373.090 | 312.661.182 | 289.123.957 | 23.537.225 | 8,1 | » | » |

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

# COTE DES CHANGES

| Derniers cours cotés en Bourse. | Pays. | Devise | Parité | Cours limites pratiqués par la Banque de France. | | Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 septembre 1958. | | Derniers cours cotés en Bourse. | Pays. | Devise | Parité | Cours limites pratiqués par la Banque de France. | | Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 septembre 1958. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 419 25 | Etats-Unis ..... | 1 $ U.S.A | 420 .. (1) | ..... .. | ..... .. | 419 25 | ..... .. | 674 75 | Italie ..... | 1.000 lire | 672 097 | 667 05 | 677 15 | 675 10 | 674 85 |
| 430 55 | Canada ..... | 1 $ Can | ..... .. | ..... .. | ..... .. | 430 .. | 429 75 | 5861 50 | Norvège..... | 100 c. n. | 5880 .. | 5835 90 | 5924 10 | 5861 50 | ..... .. |
| 196 80 | Côte Fse Somalis | 100 F Djib | 195 90 | ..... .. | ..... .. | ..... .. | ..... .. | 11099 .. | Pays-Bas ..... | 100 fl. | 11052 63 | 10969 75 | 11135 55 | 11106 .. | 11101 .. |
| 3365 .. | Mexique ..... | 100 pes. | 3360 .. | ..... .. | ..... .. | ..... .. | ..... .. | 8120 .. | Suède ..... | 100 c. s. | 8118 75 | 8057 85 | 8179 65 | 8126 .. | 8122 50 |
| 10019 50 | Allemagne occid. | 100 D Mk | 10000 .. | 9925 .. | 10075 .. | 10027 .. | 10024 .. | 9606 50 | Suisse ..... | 100 F s. | 9604 78 | 9532 75 | 9676 80 | 9612 .. | 9611 .. |
| 1619 50 | Autriche ..... | 100 sch. | 1618 384 | 1603 25 | 1627 50 | 1620 50 | 1619 .. | 1471 80 | Portugal ..... | 100 esc | 1460 87 | 1449 90 | 1474 80 | 1471 80 | 1471 50 |
| 843 65 | Belgique ..... | 100 F b. | 840 .. | 833 70 | 846 30 | 844 05 | 853 90 | 5877 10 | Tchécoslovaquie | 100 kcs. | 5833 333 | 5789 60 | 5877 10 | 5877 10 | ..... .. |
| 6065 .. | Danemark ..... | 100 c. d | 6060 664 | 6035 05 | 6126 30 | 6066 .. | 6064 50 | 140 80 | Yougoslavie ... | 100 din | 140 .. | 138 95 | 141 05 | 140 80 | ..... .. |
| 1172 65 | Gde-Bretagne... | 1 liv. st. | 1176 .. | 1167 18 | 1184 82 | 1173 20 | 1172 90 | | | | | | | | |

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200

Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 657 de l'office des changes.

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## CONCESSIONS DIVERSES

**Préfecture du Lot.**

### AVIS

Par pétition sur timbre en date du 12 juillet 1958, M. Pierre-Maurice Deletang, de nationalité française, président directeur général de la société Union minière et pétrolifère du Centre (U. M. I. P. E. C.), société anonyme au capital de 10 millions de francs, dont le siège social est à Ayen (Corrèze), sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, sur une partie du département du Lot.

Le permis sollicité est défini par un contour polygonal passant successivement par les points suivants :

Point A. — Clocher de l'église de la Tronquière :
Coordonnées Lambert : X 579,480 Y 277,850.

Point B. — Salacroup, arête Nord 90 Est du bâtiment situé sur la parcelle 162, section F de la commune de Gorses appartenant à Cayrol (Firmin) de Salacroup :
Coordonnées Lambert : X 574,800 Y 279,700.

Point C. — Clocher de l'église de Fraysshines :
Coordonnées Lambert : X 568,375 Y 286,450.

Point D. — Clocher de l'église de Teyssieu :
Coordonnées Lambert : X 569,875 Y 291,200.

Point E. — Laval-de-Cère, pignon Nord 15 Est du bâtiment Hôtel de la Gare Rousshile, situé sur la parcelle 227, section D de la commune de Laval-de-Cère, appartenant à M. Lassale (Pierre), demeurant à Laval-de-Cère :
Coordonnées Lambert : X 568,500 Y 294,750.

Point F. — Le Sol, pignon Nord 40 Est de la maison d'habitation située sur la parcelle 197, section D de la commune de Laval-de-Cère, appartenant à M. Larrive, demeurant au Sol :
Coordonnées Lambert : X 568,875 Y 294,400.

Point G. — La Mativie-Gare, pignon Nord 20 Ouest de la gare :
Coordonnées Lambert : X 575,800 Y 297,900.

Point H. — Clocher de l'église de la Mativie :
Coordonnées Lambert : X 576,650 Y 295,500.

Point J. — Hôtel du Pont de Rodes, pignon Nord 50 Ouest de l'hôtel du pont de Rodes, situé sur la parcelle 85, section A de la commune de Calviac, appartenant à M. Delbert (Pierre), demeurant au Pont-de-Rodes :
Coordonnées Lambert : X 579,400 Y 292,750.

Point K. — La Caze, pignon Nord 40 Est d'un bâtiment inhabité situé sur la parcelle 39, section C de la commune de Calviac, appartenant à M. Dilhac (Jean-Baptiste), demeurant à la Caze :
Coordonnées Lambert : X 580,175 Y 291,300.

Point L. — Granouillac, pignon Nord 10 Ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle 345, section F de la commune de Calviac, appartenant à M. Fages (Jean-Baptiste), demeurant à Granouillac :
Coordonnées Lambert : X 579,500 Y 287,350.

Point M. — Clocher de l'église de la Bastide-du-Haut-Mont :
Coordonnées Lambert : X 582,975 Y 281,750.

Retour au point A.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 16.274 hectares 80 ares entièrement située dans le département du Lot, un plan au 1/20.000 en donne le tracé.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 15 septembre 1958 au 14 octobre 1958 inclusivement.

Le dossier pourra être consulté, pendant cette période, à la préfecture du Lot (2e division, 1er bureau), tous les jours ouvrables de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures.

Les demandes en concurrence pourront être adressées à la même adresse entre le 15 et le 29 octobre inclus.

Le préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la pétition en date du 12 juillet 1958, par laquelle M. Pierre-Maurice Deletang, de nationalité française, président directeur général de la société Union minière et pétrolifère du Centre (U. M. I. P. E. C.), société anonyme au capital de 10 millions de francs, dont le siège social est à Ayen (Corrèze), sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, sur une partie du département du Lot ;

Vu le décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le rapport des ingénieurs des mines en date du 30 juillet 1958,

Arrête :

Art. 1er. — Le présent avis concernant la demande de permis exclusif de recherches introduite par M. Pierre-Maurice Deletang sera affiché pendant une durée d'un mois, du 15 septembre 1958 au 14 octobre 1958 (1), inclusivement à la préfecture du Lot.

Il sera inséré au *Journal officiel* une première fois avant le 6 septembre (2) et une deuxième fois au cours de l'enquête entre le 15 septembre et le 14 octobre 1958 (3).

Il sera d'autre part inséré dans deux journaux d'annonces légales du département du Lot, deux fois à quinze jours d'intervalle, au cours de la période du 15 septembre au 14 octobre 1958.

Art. 2. — La demande et ses annexes seront, du 15 septembre au 14 octobre 1958 (3) inclus, déposées à la préfecture du Lot, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période de l'enquête tous les jours ouvrables de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture du Lot, soit adressées par lettre recommandée au préfet de ce département ; les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet du Lot avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 14 octobre 1958 (4).

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être adressées au préfet du Lot avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 29 octobre 1958.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cet avis ou, à son défaut, le récépissé de dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet du Lot.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée :

A l'ingénieur en chef des mines à Toulouse ;

Au pétitionnaire ;

Aux maires des communes de Sousceyrac, Calviac, la Mativie, Comlac, Teyssieu, Frayssinhes, Lacam-d'Ourcet Senaillac, la Tronquières, la Bastide-du-Haut-Mont, Gorses, Laval-de-Cère.

Fait à Cahors, le 27 août 1958.

*Le préfet,*
CLAUDE MASSOL.

(1) Un mois entier doit s'écouler entre la première et la deuxième date en application de l'article 5 du décret du 27 décembre 1955.
(2) Huit jours francs avant le début de la mise à l'enquête.
(3) Dates figurant à l'alinéa précédent.
(4) Date marquant la fin de l'enquête.

**Préfecture de l'Hérault.**

AVIS

## Demande de permis exclusif de recherches de mines

Par pétition en date du 13 février 1958, M. Guillaumat (Pierre), administrateur général, délégué du Gouvernement auprès du commissariat à l'énergie atomique, agissant au nom et pour le compte de cet organisme, dont le siège est à Paris (7e), 69, rue de Varenne, sollicite, pour une durée de trois ans, un permis exclusif de recherches de mines pour uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes.

Le périmètre du permis sollicité est défini par un contour polygonal passant successivement par les points suivants :

Sommet C. — Signal géodésique de la Baraque, cote 336, commune du Puech.

Sommet D. — Clocher de l'église de Soumont.

Sommet E. — Clocher de l'église de Lavalette.

Sommet F. — Signal géodésique de Celles, cote 407, commune d'Octon.

Retour au point C.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 2.810 hectares, entièrement située dans le département de l'Hérault.

Une enquête sur cette demande sera ouverte pendant une durée d'un mois à partir de l'expiration d'un délai de huit jours francs suivant insertion du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Pendant toute la durée de l'enquête, la pétition et ses annexes resteront déposées à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations éventuelles et demandes en concurrence auxquelles la demande pourrait donner lieu et qui devront être formulées suivant les dispositions prévues par les articles 5 et 7 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales.

Montpellier, le 27 août 1958.

*Le préfet,*
Pour le préfet :
*Le chef de division délégué,*
Signé : L. BOUSQUET.

**Préfecture de l'Hérault.**

AVIS

## Demande de permis exclusif de recherches de mines

Par pétition en date du 13 février 1958, M. Guillaumat (Pierre), administrateur général, délégué du Gouvernement auprès du commissariat à l'énergie atomique, agissant au nom et pour le compte de cet organisme, dont le siège est à Paris (7e), 69, rue de Varenne, sollicite, pour une durée de trois ans, un permis exclusif de recherches de mines pour uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes.

Le périmètre du permis sollicité est défini par un contour polygonal passant successivement par les points suivants :

Sommet A. — Clocher de l'église de Saint-Privat.

Sommet B. — Signal géodésique du rocher des Deux-Vierges (commune de Saint-Saturnin).

Sommet C. — Signal géodésique de la Baraque (commune du Puech).

Sommet D. — Clocher de l'église de Soumont.

Retour au point A.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 4.030 hectares, entièrement située dans le département de l'Hérault.

Une enquête sur cette demande sera ouverte pendant une durée d'un mois à partir de l'expiration d'un délai de huit jours francs suivant insertion du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Pendant toute la durée de l'enquête, la pétition et ses annexes resteront déposées à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations éventuelles et demandes en concurrence auxquelles la demande pourrait donner lieu et qui devront être formulées suivant les dispositions prévues par les articles 5 et 7 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales.

Montpellier, le 27 août 1958.

*Le préfet,*
Pour le préfet :
*Le chef de division délégué,*
Signé : L. BOUSQUET.

# AVIS D'ADJUDICATIONS

**Office public départemental d'H. L. M. du Doubs,**
17, AVENUE ELISÉE-CUSENIER, BESANÇON

## ADJUDICATION RESTREINTE

**Construction de 24 logements en 4 immeubles à Villers-le-Lac.**

1er lot. — Terrassement, maçonnerie, B. A., carrelages, viabilité.
2e lot. — Charpente, menuiserie.
3e lot. — Couverture, zinguerie, sanitaire.
4e lot. — Chauffage.
5e lot. — Plâtrerie, peinture, tentures, vitrerie.
6e lot. — Serrurerie, persiennes métalliques.
7e lot. — Electricité.
8e lot. — Revêtement de sol plastique.

Demandes d'admission et pièces à adresser avant le lundi 22 septembre 1958, à seize heures, au président de l'office d'H. L. M. du Doubs, boîte postale n° 362, à Besançon. Les entreprises admises seront avisées par lettre leur indiquant tous renseignements utiles concernant l'adjudication.

# DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Herschlikovitz (Isaac), né le 28 octobre 1911 à Paris (10e), demeurant rue Jean-Barbet, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Michèle-Claudine, née le 29 juillet 1943, et Jacques-Jean-Alexandre, né le 17 mars 1945 tous deux à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cauvis, et à son prénom celui de Jacques.

# DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

*Etude de Me Daunizeau, avoué à Châtellerault, 15, rue des Mignons.*

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Châtellerault en date du 1er juillet 1958, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Berthe Petit, veuve en premières noces non remariée de M. Célestin-Eugène Dubois, demeurant à « La Bergeonnerie », commune d'Availles-en-Châtellerault,

Il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de M. Célestin-Eugène Dubois, son mari, en son vivant propriétaire, demeurant à « La Bergeonnerie », commune d'Availles-en-Châtellerault, décédé le 2 mars 1958, sans laisser aucun héritier connu au degré successible.

Et avant d'y faire droit, il a été admis que ladite demande serait rendue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Châtellerault, le 28 août 1958.

DAUNIZEAU.

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

### DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

4 août 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'information et d'action nationale de l'Algérie et du Sahara.** But : promouvoir la réforme des institutions et développer l'esprit civique dans le pays ; informer de la situation en Algérie et au Sahara et coordonner l'action des mouvements qui s'intéressent au renouveau national. Siège social : 21, rue Quentin-Bauchart, Paris.

4 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Les Hirondelles.** But : pratique du basket-ball et éducation physique. Siège social : café Duporté, Viella (Gers).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.